

**Commission des services juridiques**  
30<sup>e</sup> rapport annuel – 31 mars 2002

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES  
2, Complexe Desjardins  
Tour de l'Est, Bureau 1404  
Montréal, Québec H5B 1B3  
Tél.: (514) 873-3562

Dépôt légal :  
Bibliothèque Nationale du Québec, 2002

ISBN-2-550-39499-2  
ISSN-0703-0762

Commission des services juridiques

30<sup>e</sup> rapport annuel – 31 mars 2002

**TABLE DES MATIÈRES**

1.	Présentation du rapport . . . . .	7	7.10	Le traitement des comptes . . . . .	32
2.	Mot du président . . . . .	9	7.11	L'accès à l'information . . . . .	35
3.	Déclaration du président . . . . .	11	7.12	La protection des . . . . .	35
4.	Présentation de la . . . . .	13	7.13	La politique linguistique . . . . .	35
	Commission des services juridiques		7.14	La politique antitabac . . . . .	35
4.1	La mission . . . . .	13	7.15	Le Code d'éthique . . . . .	35
4.2	Description du réseau . . . . .	13		et de déontologie	
4.3	Les mandats . . . . .	15	7.16	Le Prix Robert Sauvé . . . . .	35
4.4	La structure de la . . . . .	15	7.17	La Modernisation de . . . . .	36
	Commission des services juridiques			l'administration publique	
4.5	Le Comité de révision . . . . .	16	8.	Les résultats des activités . . . . .	37
5.	Contexte . . . . .	17		des centres régionaux	
6.	Déclaration de services . . . . .	18	8.1	La mission et les mandats . . . . .	37
	aux citoyens		8.2	La rencontre des objectifs . . . . .	39
7.	Les résultats des activités . . . . .	19		définis à la déclaration de services aux citoyens	
	de la Commission des services juridiques		8.3	Les données statistiques . . . . .	39
7.1	Conformité des activités . . . . .	19		et commentaires	
	avec les objectifs 2001-2002		8.4	Le profil de la clientèle . . . . .	53
7.2	Utilisation optimum des . . . . .	20	9.	Les ressources humaines . . . . .	69
	ressources informatiques		9.1	Faits saillants . . . . .	69
7.3	Profil d'accès . . . . .	21	9.2	La situation du réseau . . . . .	69
7.4	La garde téléphonique . . . . .	21		au 31 mars 2002	
7.5	Le Service de recherche . . . . .	22	10.	Les ressources financières . . . . .	71
7.6	La Réciprocité . . . . .	25	10.1	Bilan financier sommaire . . . . .	71
7.7	La Révision . . . . .	25	10.2	Rapport financier annuel . . . . .	73
7.8	Les Communications . . . . .	30		consolidé au 31 mars 2002	
7.9	Les Comités . . . . .	31	11.	Objectifs et orientations . . . . .	93
			12.	Annexes . . . . .	94



Commission  
des services  
juridiques

Le 15 septembre 2002

Me Paul Bégin  
Ministre de la Justice  
Ministère de la Justice  
Edifice Louis-Philippe Pigeon  
1200 route de l'Eglise  
Sainte-Foy, Québec G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre, conformément à l'article 87 de la Loi sur l'aide juridique (L.R.Q. c. A-14), le trentième (30<sup>e</sup>) rapport annuel des activités de la Commission des services juridiques. Des états financiers consolidés dûment vérifiés font partie de ce rapport.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Bélanger', with a long horizontal flourish extending to the right.

Me Pierre Bélanger

## 2. Mot du Président

Tel que prévu le réseau a publié en novembre 2001 sa déclaration de services aux citoyens. Ceci marque un point déterminant dans la démarche de mise en œuvre de la réforme proposée par la Loi sur la modernisation de l'administration publique.

Cette année d'ailleurs notre rapport annuel prend sa nouvelle forme proposée par la loi et devient le rapport annuel de gestion de la Commission des services juridiques. Dès le prochain exercice ce rapport se peaufinera pour prendre sa forme définitive.

L'exercice 2001-2002 de la Commission en a été un très chargé. Au niveau des relations de travail, le réseau a conclu avec ses avocats une nouvelle convention collective pour la période 1998-2002.

Le règlement est intervenu sur la base de l'appariement salarial avec les substituts du procureur général. Dans une perspective d'avenir, le réseau s'est engagé à participer aux travaux du comité mis en place par le Conseil du trésor sur la relativité des emplois d'avocats.

En cours d'exercice, vu le règlement de la convention collective avec les avocats du réseau, tel que mentionné ci-haut, l'impact du nouveau tarif des avocats de pratique privée qui participent à l'aide juridique et l'adoption par le Conseil du trésor de modifications aux règles de remboursements de certains frais, la Commission a dû demander l'octroi de crédits additionnels. C'est ainsi qu'elle a obtenu en février 2002 l'octroi de plus de 11 millions de dollars.

La Commission a continué son virage Internet en offrant tel que prévu, à partir de février 2002, la facturation en ligne à tous les avocats de pratique privée participant au régime.

En fin d'exercice, la Commission a produit son plan stratégique 2002-2005 qui définit les orientations du réseau pour les trois (3) prochaines années.

En terminant, l'exercice 2002-2003 sera sous le signe de la consolidation de la réforme entreprise. Le réseau est résolument engagé dans la voie de l'amélioration constante de la qualité des services rendus.

### 3. Déclaration du président

Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport annuel de gestion 2001-2002 de la Commission des services juridiques :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de la Commission des services juridiques;
- présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- présentent des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2002.



M<sup>e</sup> Pierre Bélanger, président

Montréal, le 15 septembre 2002

## 4. Présentation de la Commission des services juridiques

### 4.1 La mission

La Commission des services juridiques a été constituée en vertu de la *Loi sur l'aide juridique* (L.R.Q., c. A-14). Cette loi, sanctionnée en 1972 a été modifiée en profondeur en 1996.

La Commission doit veiller à ce que l'aide juridique soit fournie aux personnes financièrement admissibles tout en s'assurant d'une gestion efficace des services et des ressources qui y sont affectées. Elle assure la coordination de ses activités avec celles des centres d'aide juridique tout en favorisant la concertation et la collaboration entre eux pour l'utilisation rationnelle des ressources.

Pour ce faire, la Commission a le pouvoir de créer des centres régionaux d'aide juridique, de veiller à leur financement, de nommer les membres de leur conseil d'administration et de ratifier la nomination de leurs directeurs généraux. Elle a aussi le pouvoir de faire enquête sur leur administration financière et de veiller à la conformité de leurs activités en regard de la *Loi sur l'aide juridique* (L.R.Q., c. A-14).

### 4.2 Description du réseau

La Commission est composée de douze membres nommés par le gouvernement et choisis en raison de leur contribution à l'étude et à la solution des problèmes juridiques des milieux défavorisés. Les membres sont nommés pour trois ans, sauf le président et le vice-président qui sont nommés pour une période qui ne peut excéder 10 ans.

Elle comprend également à titre consultatif deux membres sans droit de vote, le sous-ministre de la Justice ou son délégué et le sous-ministre de l'Emploi et de la Solidarité ou son délégué.

#### Membres de la Commission des services juridiques au 31 mars 2002

M<sup>e</sup> Pierre Bélanger, *président*  
 Madame Manon Caron, *Montréal*  
 Monsieur Pierre Ippersiel, *Montebello*  
 Madame Rollande Paré, *McWatters*  
 Monsieur Robert Tétrault, *Sherbrooke*  
 M<sup>e</sup> Carole Therrien, *Saint-Sauveur-des-Monts*  
 M<sup>e</sup> Monique Harrison, *déléguée du*  
*sous-ministre de la Solidarité sociale*

Conformément à la loi, la Commission des services juridiques a créé, depuis 1972, onze (11) centres régionaux pour fournir les services d'aide juridique sur le territoire du Québec, en tenant compte des divisions administratives et des districts judiciaires existants.

Les centres régionaux sont des personnes morales et peuvent, dans le cadre du mandat qui leur est donné par la Commission et des normes établies par les règlements, exercer tous les pouvoirs de personnes morales en outre des pouvoirs spéciaux que leur confère la loi.

Les pouvoirs des centres régionaux sont exercés par un conseil d'administration formé de douze (12) membres nommés pour trois (3) ans par la Commission. Le directeur général, nommé par le conseil d'administration du centre régional, siège au conseil, avec voix consultative seulement.

La fonction principale d'un centre régional est de fournir l'aide juridique de la manière suivante :

- en établissant, dans les limites de ses ressources, des bureaux d'aide juridique dans la région qu'il dessert;
- en engageant le personnel nécessaire à la réalisation de son mandat;
- en recommandant à la Commission l'accréditation de centres locaux d'aide juridique (deux centres locaux ont été accrédités, à savoir la clinique juridique de Hull et celle de Pointe St-Charles à Montréal);
- en suscitant l'institution d'un comité consultatif composé d'un maximum de 12 membres;
- en développant et en appliquant, en collaboration avec la Commission des services juridiques, des programmes d'information destinés à renseigner les personnes financièrement admissibles à l'aide juridique sur leurs droits et obligations;
- en dispensant des consultations juridiques aux personnes financièrement admissibles qui en font la demande.

Le réseau comptait 860 personnes à l'emploi au 31 mars 2002 dont 359 avocats et stagiaires.

M<sup>e</sup> Hélène Leduc, *Vice-présidente*  
 M<sup>e</sup> Paul-Eugène Gagnon, *Sainte-Luce*  
 M<sup>e</sup> Mireille Larouche, *Alma*  
 Monsieur Claude Rompré, *Shawinigan*  
 M<sup>e</sup> Lyne Thériault, *Québec*  
 M<sup>e</sup> Pierre Legendre, *délégué du*  
*sous-ministre de la Justice*  
 Un poste de commissaire était vacant



### 4.3 Les mandats

La Commission a pour mandat particulier de favoriser la poursuite d'enquêtes et l'établissement de statistiques de manière à planifier l'évolution du système d'aide juridique. De plus elle doit publier un bulletin en vue de favoriser l'application cohérente de la loi. Elle doit aussi promouvoir le développement de programmes d'information et s'assurer qu'un service de consultation téléphonique soit disponible à tout moment en matière criminelle ou pénale pour toute personne, au moment de son arrestation, qu'elle soit admissible ou non à l'aide juridique.

Enfin, la Commission doit établir les règles relatives aux demandes d'aide juridique et en déterminer la forme. Elle assure le traitement des demandes d'aide juridique des non-résidents; le Comité administratif de la Commission des services juridiques a le pouvoir d'accorder exceptionnellement l'aide juridique à une personne qui n'y a pas droit compte tenu de sa situation financière ou de la nature du service demandé.

Le 28 novembre 2001, la Commission des services juridiques adoptait sa déclaration de services aux citoyens renouvelant ainsi son engagement quant à sa mission. Les centres régionaux y adhéraient et plusieurs ont adopté la même déclaration de services aux citoyens dans l'année.

La déclaration de services aux citoyens rappelle la nature des services rendus par le réseau d'aide juridique qui s'engage à rendre ceux-ci le plus accessibles possible, à définir de quelle façon les services doivent être dispensés tout en garantissant leur qualité.

La déclaration de services aux citoyens prévoit un système de gestion efficace des plaintes et l'amélioration continue de la qualité des services.

La déclaration de services aux citoyens est produite en annexe du présent rapport.

### 4.4 La structure de la Commission des services juridiques

Le président et la vice-présidente exercent leurs fonctions à temps plein et le président est responsable de l'administration et de la direction de la Commission.

La Commission nomme et rémunère les employés nécessaires à l'exercice de ses fonctions : le 31 mars 2002, la Commission comptait 52 personnes à son emploi.

La Commission a établi ses différents services en fonction des mandats qu'elle s'est donnés comme gestionnaire.

**M<sup>e</sup> Pierre Bélanger**

*président*

**M<sup>e</sup> Hélène Leduc**

*vice-présidente*

**M<sup>e</sup> Raymonde Poirier**

*secrétaire et directrice de l'approbation*

*des honoraires de la pratique privée*

**Madame Joanne Herron**

*trésorière*

**M<sup>e</sup> Yves B. Carrière**

*directeur du Service de recherche*

**M<sup>e</sup> Érick Vanchestein**

*directeur des Communications*

#### 4.4.1 Le Service de recherche

Le Service de recherche assure, depuis 1973, un support juridique et technique aux 359 avocats et avocates du réseau.

Il coordonne les activités de divers comités constitués d'avocats du réseau dans le but de préparer des représentations devant les instances gouvernementales et législatives.

La Commission des services juridiques s'est vu octroyer par Emploi-Québec un certificat d'agrément lui permettant d'agir à titre de Service de formation multiemployeurs en application du Règlement sur l'agrément des organismes formateurs, des formateurs et des services de formation.

Le Service de recherche assume la majeure partie de cette responsabilité de formation auprès des avocats et du personnel du réseau.

#### 4.4.2 Le Service de garde

Afin de se conformer à son obligation de fournir un service de consultation téléphonique en matière criminelle et pénale, à toute personne pour lui permettre d'avoir recours, à titre gratuit, à l'assistance d'un avocat au moment de son

arrestation ou de sa détention, la Commission des services juridiques a maintenu son service de garde pendant la plus grande partie de l'année.

Le Service de garde de la Commission des services juridiques répondait aux appels pour huit (8) régions; trois (3) régions assumaient elles-mêmes cette obligation.

Dans le but d'améliorer la prestation des services et en collaboration avec les centres régionaux d'aide juridique, le Service de garde a été intégré pour dix (10) régions et sa gestion a été confiée au Centre communautaire juridique de Montréal le 4 février 2002.

#### 4.4.3 La Trésorerie

Le Service de la trésorerie planifie, organise, dirige et contrôle l'ensemble des activités comptables et financières de la Commission afin d'assurer l'exactitude et le suivi des procédures relatives à ces activités.

Ses principales activités sont : les achats, l'archivage, la comptabilité, les ressources humaines, la planification administrative, les statistiques et le paiement des relevés d'honoraires aux avocats de pratique privée.

#### 4.4.4 Le Service de l'approbation des honoraires de la pratique privée

La Commission des services juridiques a conclu des ententes avec chacun des onze (11) centres

régionaux afin d'effectuer pour eux le traitement (approbation et paiement) des comptes d'honoraires et de déboursés des avocats de pratique privée ayant reçu des mandats d'aide juridique.

#### 4.4.5 Le Service des communications

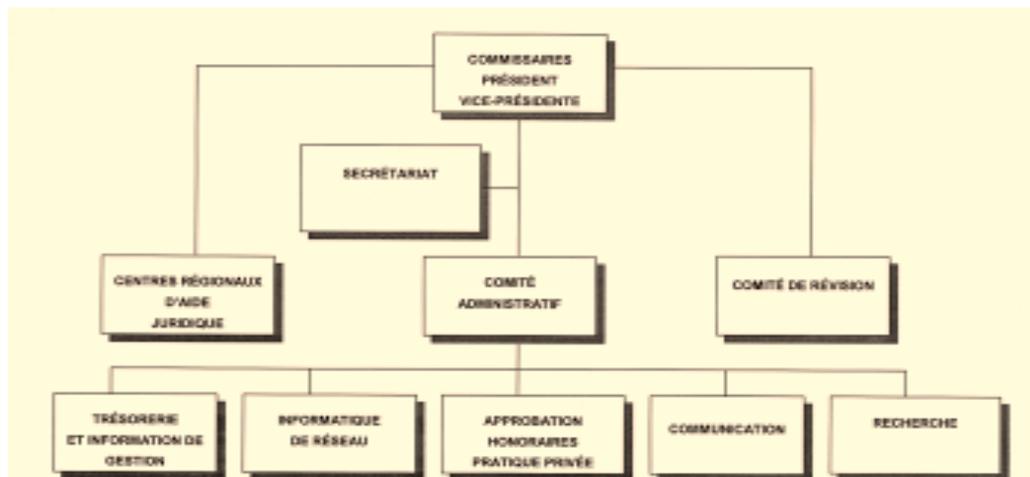
Le Service des communications a comme mandat de promouvoir le développement de programmes d'information destinés à renseigner les personnes financièrement admissibles sur leurs droits et leurs obligations.

#### 4.4.6 Le Service de l'informatique

Le Service de l'informatique voit à développer les outils informatiques nécessaires à l'accomplissement du mandat de la Commission des services juridiques, à assurer un support technique à la Commission des services juridiques et aux centres régionaux pour l'utilisation des logiciels existants.

### 4.5 Le Comité de révision

Le Comité de révision a la compétence pour réviser les décisions des directeurs généraux concernant le refus ou le retrait de l'aide juridique, de même que les demandes de remboursement des coûts et la fixation du montant de la contribution. Ce comité entend aussi l'appel d'une partie intéressée qui a contesté auprès du directeur général l'admissibilité financière d'un bénéficiaire, si ce dernier a rejeté sa demande. Ses membres sont nommés par la Commission des services juridiques.



## 5. Contexte

Particularité du système québécois d'aide juridique

L'aide juridique au Québec est un régime public reconnaissant le libre choix du bénéficiaire dans le cadre d'un système mixte d'avocats permanents et d'avocats de la pratique privée.

La structure à paliers prévue par la Loi assure et maintient l'autonomie professionnelle des avocats et leur permet de respecter leurs obligations.

Les deux (2) groupes d'avocats se partagent les dossiers des bénéficiaires garantissant par cette dualité la qualité des services et le contrôle des coûts.

Ce système a permis le développement d'avocats spécialistes dans le droit de la pauvreté et impliqués dans les milieux défavorisés.

## État du réseau d'aide juridique

De 1972 à l'an 2002, le réseau d'aide juridique s'est fait remarquer par sa présence, sa fiabilité et son expertise dans la représentation des personnes démunies sur tout le territoire du Québec.

La capacité organisationnelle du réseau a permis de rendre les services juridiques requis au cours des trente (30) dernières années en s'adaptant continuellement au profil de sa clientèle, à sa répartition géographique et ses besoins juridiques dans le cadre de la Loi sur l'aide juridique.

Les avocats de la pratique privée et les avocats permanents du réseau assurent dans une proportion presque égale, plus de 215 000 demandes de services d'aide juridique admises annuellement au Québec. Les clients de l'aide juridique se déclarent satisfaits des services rendus dans plus de 80% des cas.

## 6. Déclaration de services aux citoyens

Une déclaration de services aux citoyens a été élaborée en collaboration avec les centres régionaux. La Commission des services juridiques a adopté une déclaration de services aux citoyens en même temps que d'autres documents portant sur différentes politiques communes au réseau; ainsi, accompagnent la déclaration de services aux citoyens :

- La politique applicable au personnel de soutien concernant l'obligation au secret professionnel et à la confidentialité en matière de conflits d'intérêts impliquant les avocats
- La politique concernant les conflits d'intérêts applicable aux avocats et stagiaires

- La politique de traitement des demandes d'aide juridique (Ouverture des dossiers)
- La politique de gestion efficace des plaintes
- Les normes de services

Tous ces documents ont été remis aux avocats et employés de la Commission des services juridiques et de tous les centres régionaux. Des réunions d'information et de formation ont permis de rejoindre chacune de ces personnes et de les familiariser avec ces documents.

En conformité avec la Loi sur la modernisation de l'administration publique, la Commission des services juridiques adoptait le 27 mars 2002 son plan stratégique 2002-2005 qui avait été élaboré en cours d'année. Elle sera plus en mesure d'en rapporter les impacts à la fin de la prochaine année.

## 7. Les résultats des activités de la Commission des services juridiques

### 7.1 Conformité des activités avec les objectifs 2001-2002

#### 7.1.1

##### *PROVIENT DES OBJECTIFS 2001-2002*

**Thème :**  
*Application de la Loi sur l'administration publique*

**Objectifs :**  
*Produire et publier une déclaration de services aux citoyens*

*Établir un plan stratégique de gestion portant sur les éléments prévus à la Loi sur l'administration publique*

- La Commission des services juridiques s'était donnée entre autres objectifs, celui de s'inscrire dans l'opération de Modernisation de l'administration publique et visait à produire une déclaration de services aux citoyens en collaboration avec le réseau, ce qui fut fait tel qu'indiqué plus haut.

La déclaration de services aux citoyens a été adoptée par la Commission des services juridiques le 28 novembre 2001.

Depuis, les centres régionaux d'aide juridique l'ont adoptée.

Tous les employés, avocats et personnel de soutien du réseau, ont reçu un exemplaire de la déclaration de services aux citoyens et des documents qui l'accompagnaient.

La déclaration de services aux citoyens a été diffusée sur le site Internet de la Commission des services juridiques, affichée dans des bureaux du réseau et distribuée au public sous forme de dépliant.

- Un plan stratégique pour les années 2002-2005 a été élaboré en cours d'année et adopté par la Commission des services juridiques le 27 mars 2002.

La Commission des services juridiques devra

s'assurer que la déclaration de services aux citoyens continuera d'être diffusée adéquatement.

##### **PLAN STRATÉGIQUE 2002-2005**

**Enjeu :**  
*Assurer l'accessibilité à la justice :  
le droit à l'avocat pour les démunis*

**Orientation :**  
*Amélioration des services aux citoyens*

**Cible :**  
*Produire une déclaration de services aux citoyens*

**Indicateur :**  
*Production et diffusion de la déclaration de services aux citoyens*

#### 7.1.2

##### **PROVIENT DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS**

**Thème :**  
*Amélioration de la prestation de services aux citoyens*

**Objectif :**  
*Adoption d'un système de gestion des plaintes*

En adoptant la déclaration de services aux citoyens, le réseau reconnaît que les plaintes logées par les bénéficiaires concernant l'accessibilité aux services, leur prestation ou leur qualité sont une source d'information précieuse lui permettant d'améliorer les services. Il s'est doté d'une politique officielle et intégrée de gestion des plaintes et fait rapport de son application.

##### **Traitement des plaintes – Exercice 2001-2002**

*Nombre de plaintes reçues : 37*  
*Nombre de plaintes anonymes ne pouvant faire l'objet d'une décision : 1*  
*Nombre de plaintes en cours de traitement : 6*  
*Nombre de plaintes dont le traitement est terminé : 24*  
*Nombre de plaintes relevant d'un autre organisme : 6*

### 7.2 Utilisation optimum des ressources informatiques

Dans la poursuite de ses projets en vue d'une meilleure utilisation des technologies de l'information, la Commission des services juridiques s'était fixée quatre (4) objectifs spécifiques qui se retrouvent dans son plan stratégique 2002-2005 pour être complétés.

#### PROVIENT DES OBJECTIFS 2001-2002

##### **Thème :**

*Meilleure utilisation des technologies de l'information*

##### **Objectifs :**

*Compléter les travaux sur son site Internet pour la composante Intranet, c'est-à-dire, l'accès par le réseau d'aide juridique aux banques de données du Service de recherche;*

*Compléter et mettre en opération la composante « Pratique privée » du site Internet, permettant aux avocats de facturer la Commission des services juridiques via ce site, pour les services rendus dans le cadre de la Loi sur l'aide juridique et de recevoir par dépôt direct les montants dus;*

*Finaliser une version anglaise du site Internet accessible au public;*

*Compléter les travaux sur le logiciel « Admissibilité » afin de permettre au Centre communautaire juridique de Montréal de traiter la demande d'aide juridique en harmonie avec l'ensemble du réseau.*

#### 7.2.1

Le site Internet de la Commission des services juridiques permet l'accès par le réseau aux banques de données du Service de recherche depuis le lancement de l'Intranet en cours d'année.

#### 7.2.2

Dans le but d'améliorer le traitement des comptes des avocats de pratique privée facturant dans le cadre de l'aide juridique, le service de l'informatique a développé un service de facturation par Internet.

Quelques avocats de pratique privée ont participé au développement du programme par voie de simulation de facturations. Le Commission des services juridiques les remercie.

Ce programme a été offert aux avocats de Montréal, sur une base expérimentale, à la fin de juin 2001. Après que l'expérience se fut avérée concluante, le programme est accessible à tous les avocats de la province depuis le 1er février 2002.

Au 31 mars, 442 avocats s'étaient inscrits et avait demandé leurs code d'identification et mots de passe. De ceux-ci, 202 avait facturé par le site pour un total de 4 191 factures.

Quant au paiement par dépôt direct aux comptes des avocats, il est utilisé par 62 avocats.

#### 7.2.3

Une version anglaise du site Internet de la Commission des services juridiques a été complétée et installée.

#### 7.2.4

Afin d'améliorer le traitement de l'information et de faciliter l'intégration du Centre communautaire juridique de Montréal aux logiciels de la Commission des services juridiques et du réseau, il fallait nécessairement passer par la revue de notre logiciel d'admissibilité et par la modernisation de la plate-forme de communication; il s'agissait d'installer la base SQL en remplaçant la base FOXPRO présentement en opération dans l'ensemble du réseau.

Les travaux se sont poursuivis toute l'année sur le logiciel « Admissibilité » afin de permettre au Centre communautaire juridique de Montréal de traiter la demande d'aide juridique en harmonie avec le réseau.

Au 31 mars 2002, cette transformation technique est complétée pour le Centre communautaire juridique de Montréal et à la Commission des services juridiques. Le Centre communautaire juridique de Montréal mettra ces nouveaux outils en opération dès le début d'avril 2002.

La transformation continue à s'effectuer à travers le réseau et constitue un des buts à atteindre pour le Service de l'informatique pour la prochaine année.

### 7.3 Profil d'accès

#### *PROVIENT DES OBJECTIFS 2001-2002*

**Thème :**  
*Protection des renseignements personnels*

**Objectif :**  
*Procéder à la réalisation d'un diagnostic sur les profils d'accès sur au moins un fichier informatique ayant une importance significative eu égard au mandat de la Commission.*

La Commission des services juridiques a identifié le fichier de renseignements personnels des ressources humaines afin de réaliser un diagnostic sur les profils d'accès à ce fichier.

La Commission détient des renseignements personnels sur ses employés principalement sur support papier; seules les informations requises pour la préparation de la paie sont informatisées.

Les dossiers sont conservés sous clé dans un bureau fermé assigné à la responsable de la paie. Elle et ses supérieurs immédiats peuvent avoir accès à ce local et aux fichiers. Toute autre personne autorisée qui aurait besoin d'un accès à ces dossiers ne peut l'obtenir que par les personnes mentionnées ci-haut et en leur présence.

De plus, tous les dossiers des employés sont régulièrement mis à jour et épurés de tous les renseignements personnels qui n'ont plus d'utilité.

Ajoutons que les locaux de la Commission des services juridiques ont été sécurisés et que l'accès en est contrôlé par cartes magnétiques. Des rappels sont faits aux employés sur la nécessité de l'utilisation de la carte.

### 7.4 La garde téléphonique

Depuis plusieurs années, en conséquence de la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Brydges, la Loi sur l'aide juridique a créé une obligation à la Commission des services juridiques d'offrir un service de consultation téléphonique, en matière criminelle ou pénale pour

toute personne afin de permettre l'assistance d'un avocat en tout temps lors d'une arrestation ou d'une détention.

La Commission des services juridiques opérait un service de garde pour huit (8) régions et trois (3) centres régionaux assumaient leur propre service.

Dans le but d'améliorer ce service, le réseau visait pour 2001-2002 la mise en place d'un Service de garde unique. Avec l'accord de dix (10) des onze (11) centres régionaux, il a été convenu que ce nouveau service unique serait intégré au service déjà installé au Centre communautaire juridique de Montréal. Le Centre communautaire juridique de l'Estrie a jugé préférable de maintenir son propre service de garde. Les avantages reconnus du fait d'intégrer le service à un centre régional sont de deux (2) ordres :

- Permettre aux avocats du Service de garde d'acquérir de l'expérience en ayant l'occasion de s'intégrer aux équipes de criminalistes représentant des clients devant les tribunaux;
- Améliorer le nombre de prises d'appel en déployant un plus grand nombre d'avocats, selon les besoins du service, et en bénéficiant d'un meilleur équipement au niveau de la téléphonie.

Ce service unique a vu le jour le 4 février 2002 dans le cadre d'un projet pilote d'une année et sera évalué au fur et à mesure des opérations.

#### **PLAN STRATÉGIQUE 2002-2005**

**Enjeu :**  
*Assurer l'accessibilité à la justice :  
le droit à l'avocat pour les démunis*

**Orientation :**  
*Amélioration des services aux citoyens*

**Cible :**  
*Amélioration du Service de garde pour un service de qualité et accessible en tout temps*

**Indicateur :**  
*Mise en place et utilisation d'un service de garde unique*

### 7.5 Le Service de recherche

#### 7.5.1 L'information

Les avocats du Service de recherche ont donné des entrevues à des médias et ont participé à des sessions de formation offertes soit par la CSJ, par le Barreau du Québec ou par d'autres organismes.

Les avocats du Service de recherche et la documentaliste ont contribué à la mise à jour de la brochure « L'aide juridique...L'expertise continue » en collaboration avec le Service des communications de la Commission.

Les avocats du Service de recherche et la documentaliste ont participé à la mise à jour du contenu du site Internet et du site Intranet de la Commission en collaboration avec la Direction, le Service des communications et le Webmestre. La documentaliste a travaillé en collaboration avec le service de l'informatique afin de rendre disponible la banque de données du service de recherche aux avocats du réseau.

#### 7.5.2 La formation

Le certificat d'agrément octroyé par Emploi-Québec en 1998 a été renouvelé à l'égard de la Commission des services juridiques à titre de Service de formation multiemployeurs en application du *Règlement sur l'agrément des organismes formateurs, des formateurs et des services de formation*.

Cette reconnaissance de la Société québécoise de la main-d'œuvre permet à la Commission des services juridiques de continuer d'offrir au réseau d'aide juridique une formation de qualité. En effet, depuis plus de 25 ans, le Service de recherche de la Commission assure un support juridique et technique aux avocats et avocates du réseau d'aide juridique, au personnel de soutien ainsi qu'aux membres et au personnel de la Commission des services juridiques.

#### Autres activités de formation

- Conférence organisée par le Barreau du Québec : « Qu'en est-il de la validité constitutionnelle des infractions de possession et/ou de culture de marijuana lorsque le contrevenant souffrant d'une maladie grave tels le cancer, le sida, la sclérose en plaques, l'épilepsie, etc... utilise cette substance à des fins thérapeutiques? (arts. 1, 2, 7 et 24(1) de la *Charte canadienne des droits et libertés*). »
- Conférence pour la formation permanente du Barreau de Montréal : « *Les ententes matrimoniales et Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'Emploi et la Solidarité. Développements récents en droit de la famille* »
- Conférence pour la formation permanente du Barreau de Montréal : « *La dangerosité : un état de la jurisprudence en matière de droit des personnes* »
- Conférence pour la formation permanente du Barreau de St-François : « *Développements jurisprudentiels récents à la Cour suprême 2000-2001* » (Mai 2001)
- Conférence lors de journées de formation des juges de la Cour du Québec de l'Outaouais et de la Rive-Sud. « *Loi sur la protection du consommateur : jurisprudence récente* »
- Mise à jour du chapitre IV « *Les liens entre la responsabilité civile et les régimes étatiques de collectivisation du risque* » du chapitre II du titre I du volume 4 de la Collection de droit, Barreau du Québec

La mise en application du plan stratégique de la Commission des services juridiques visera aussi ces activités :

#### PLAN STRATÉGIQUE 2002-2005

##### Enjeu :

*Favoriser la concertation et la collaboration entre les divers partenaires*

##### Orientation :

*Amélioration de la qualité de services*

##### Cible 1 :

*Assurer aux employés du réseau une formation professionnelle adéquate*

##### Indicateur :

*Participation aux activités de formation, incluant la formation locale et celle dispensée par le Barreau du Québec*

**Cible 2 :**

Formation donnée aux employés du réseau par les avocats du Service de recherche de la Commission des services juridiques, provincialement et régionalement

**Indicateur :**

*Participation aux activités de formation*

Le Service de recherche contribue à la visibilité du réseau en présentant divers mémoires devant des instances gouvernementales ou autres.

- Présentation des commentaires de la Commission des services juridiques relativement à la « *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* » (Projet de Loi C-7) devant le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles à Ottawa et devant la Commission des Institutions à Québec.
- Préparation des commentaires de la Commission des services juridiques relatifs au Projet de loi n° 26 (Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et le Code civil)

**PLAN STRATÉGIQUE 2002-2005**

**Enjeu :**

*Assurer l'accessibilité à la justice : le droit à l'avocat pour les démunis*

**Orientation :**

*Augmenter la visibilité du réseau d'aide juridique*

**Cible 1 :**

Accroître les interventions publiques

**Indicateur :**

*Mémoires en Commission parlementaire et autres instances*

**7.5.3 La documentation**

Le centre de documentation a poursuivi ses activités d'acquisition et de mise en valeur des documents dont le contenu soutient les activités du personnel de la Commission de même que du personnel des centres régionaux. En effet, la structure organisationnelle fait en sorte que le centre de documentation de la Commission est

utilisé quotidiennement par les avocats et avocates du réseau comme support juridique et technique dans la gestion des dossiers de la clientèle.

La banque de données du Service de recherche qui regroupe des jugements, opinions et d'autres documents utiles pour la recherche juridique est accessible par le logiciel « Lotus Notes ».

Au 31 mars 2001, la banque de données de la Commission contenait 47 995 documents. Depuis, 3 096 nouveaux documents se sont ajoutés pour un total 51 145 documents. Ces documents sont utilisés pour la recherche et le texte intégral de ces documents est accessible, sur demande, aux avocats et avocates du réseau; d'ailleurs, 3 150 copies de ces documents ont ainsi été envoyées dans le réseau durant la dernière année.

**7.5.4 Les consultations**

Le Service de recherche de la Commission assure aux membres et au personnel de la Commission ainsi qu'aux avocats et avocates du réseau, un service de consultation. Les avocats et le personnel du service de recherche s'assurent que toutes les demandes de recherches et de documents reçoivent une réponse dans les meilleurs délais ou dans le délai imparti lorsqu'il s'agit d'une demande urgente.

Durant la dernière année, 6 607 demandes de consultation ont été traitées par le Service de recherche. 3 457 de ces consultations furent complétées par téléphone, les autres demandes faisant l'objet, soit d'une opinion écrite, soit de l'envoi de documents.

**7.5.5 Les publications**

Comme par les années passées, la Commission a continué de fournir aux membres et au personnel de la Commission et des centres régionaux (avocats, avocates, soutien), ses publications et mises à jour d'ouvrages susceptibles de les aider dans leur travail quotidien.

La parution mensuelle (sauf juillet et août) de l'*Aide juridique* express a été maintenue. Ce bulletin jurisprudentiel permet de prendre connaissance à la fois de décisions susceptibles d'intéresser les praticiens et praticiennes du

## Commission des services juridiques

RÉGIONS OU PROVINCES	Nombre de demandes provenant de :	Nombre de demandes à destination de :
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	6	9
BAS ST-LAURENT / GASPÉSIE	8	3
CÔTE-NORD	2	1
ESTRIE	3	6
LAURENTIDES-LANAUDIÈRE	30	19
MAURICIE BOIS-FRANCS	2	4
MONTRÉAL	52	77
OUTAOUAIS	28	22
QUÉBEC	10	9
RIVE-SUD	22	20
SAGUENAY LAC ST-JEAN	4	4
<i>Total pour les régions du Québec</i>	<i>167</i>	<i>174</i>
ALBERTA	11	11
COLOMBIE-BRITANNIQUE	27	18
ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD	0	2
MANITOBA	5	2
NOUVEAU-BRUNSWICK	11	12
NOUVELLE-ÉCOSSE	4	4
ONTARIO	112	113
SASKATCHEWAN	2	3
TERRE-NEUVE	2	1
TERRITOIRES DU NORD-OUEST	0	0
YUKON	0	1
<b>Total pour les autres provinces</b>	<i>174</i>	<i>167</i>
<b>NOMBRE TOTAL DE DOSSIERS OUVERTS POUR LA PÉRIODE</b>	<b>341</b>	

réseau dans leurs dossiers, et de décisions du Comité de révision quant à l'interprétation de la *Loi sur l'aide juridique*.

- Une mise à jour de la publication *Recueil de législation sociale* a été envoyée dans le réseau;
- Une mise à jour de la publication *Sentences-drogues* a été acheminée dans les bureaux au cours du mois mai 2001;

## 7.6 La Réciprocité

En 2001-2002, 341 dossiers ont été traités en vertu des accords de réciprocité interprovinciale dont 167 à la demande du Québec à destination des autres provinces; 174 demandes en provenance des provinces et des territoires ont été réacheminées vers les centres régionaux concernés.

Les demandes en arrivée proviennent pour 64% de l'Ontario, soit 112 demandes; les demandes du Québec s'adressent aussi en grande majorité à l'Ontario dans une proportion semblable, soit 68% (113 demandes).

En résumé, sur 341 dossiers ouverts durant l'année du présent exercice, il y a eu 167 demandes en provenance du Québec vers l'extérieur et 174 demandes en provenance de l'extérieur vers le Québec.

## 7.7 La Révision

### 7.7.1 Constitution

Au 31 mars 2002, le Comité de révision était composé de 5 membres, tous avocats.

Le Comité compte 1 directeur et 3 employés de soutien, dont une à temps partiel.

### 7.7.2 Séances d'études et d'audiences

Le Comité a tenu 47 séances d'études et d'audiences (45 l'an dernier) au siège social de la Commission des services juridiques.

Lors de ces séances, le Comité a étudié, en moyenne, 23 dossiers. Il y a eu des audiences dans 943 dossiers, soit, en moyenne, 20.6 par séance. (L'an dernier, il y avait eu des audiences dans 703 dossiers).

### 7.7.3 Audiences

Dans 34 dossiers, les personnes entendues se sont présentées devant le Comité alors que, dans 909 dossiers, les personnes ont été entendues par conférence téléphonique. Les audiences ont lieu, en majorité, à la demande des requérants ou de leur avocat.

Le Comité a aussi entendu 48 demandes de révision dans le cadre de contestations du droit de bénéficiaires à l'aide juridique. Dans la plupart de ces cas, le Comité a entendu les 2 parties, soit par conférence téléphonique dans 44 dossiers, soit en personne dans 4 dossiers.

### 7.7.4 Demandes de révision

Le Comité a reçu 1129 demandes de révision en 2001-2002 alors qu'il en avait reçu 1026 l'an dernier. Le délai moyen, entre le moment où une demande de révision est reçue et la date de l'audience, est d'environ 1 mois et demi.

Les demandeurs reçoivent généralement leur décision quelques jours après l'audience. Une attention particulière est apportée aux demandes urgentes qui sont entendues à très courte échéance.

7.7.5 Statistiques

Tableau I

Tableau comparatif des demandes de révision

DEMANDES DE RÉVISION À LA SUITE D'UN REFUS, RETRAIT OU SUSPENSION

Centre communautaire juridique	97/98	volet centri- -butif	rem- bour- sement	98/99	volet centri- -butif	rem- bour- sement	99/00	volet centri- -butif	rem- bour- sement	00/01	volet centri- -butif	rem- bour- sement	01/02	volet centri- -butif	rem- bour- sement
Mirécal	643	5	4	409	2	8	317	0	2	301	0	16	335	0	26
Bas St-Laurent- Gaspésie	78	1	0	61	0	0	38	0	0	60	1	0	67	0	0
Côte-Nord	58	0	0	67	1	0	29	0	0	28	0	0	30	0	0
Estrie	117	1	1	89	0	0	68	1	1	51	0	0	58	3	6
Laurentides- Lanaudière	127	2	0	96	3	0	85	3	2	81	2	1	106	3	0
Mauricie-Bots- Franes	89	0	0	74	5	1	73	1	0	63	0	1	81	1	1
Abitibi-Té- miscaninque	10	0	0	14	0	0	14	1	0	9	2	1	19	0	1
Outaouais	58	0	0	59	2	0	43	0	0	57	1	0	55	0	0
Québec	200	1	1	172	4	4	148	1	7	134	2	8	109	2	10
Rive-Sud	123	4	1	126	0	1	103	2	1	100	2	0	134	1	1
Saguenay-Lac St-Jean	49	0	0	48	1	2	34	0	2	46	1	4	50	3	4
<b>TOTAL</b>	<b>1552</b>	<b>14</b>	<b>7</b>	<b>1215</b>	<b>18</b>	<b>16</b>	<b>952</b>	<b>9</b>	<b>15</b>	<b>930</b>	<b>11</b>	<b>31</b>	<b>1024</b>	<b>13</b>	<b>49</b>

Tableau I (suite)

**Demandes de révision à la suite d'une décision du directeur général  
relativement à une contestation d'admissibilité  
(Art. 75 L.A.J.)**

Centre communautaire Juridique	97/98	98/99	99/00	00/01	01/02
Montréal	11	9	14	12	15
Bas St-Laurent-Gaspésie	4	3	2	1	2
Côte-Nord	0	0	0	0	0
Estrie	5	6	6	8	8
Laurentides-Lanaudière	10	8	10	7	3
Mauricie-Bois-Francs	1	2	0	3	5
Abitibi-Témiscamingue	3	3	0	3	0
Outaouais	0	0	7	8	0
Québec	6	4	3	3	2
Rive-Sud	14	12	8	8	8
Saguenay-Lac St-Jean	1	4	1	1	0
<b>TOTAL :</b>	<b>55</b>	<b>51</b>	<b>51</b>	<b>54</b>	<b>43</b>

## Commission des services juridiques

**TABLEAU II**

**Origine, nombre et nature  
des demandes d'aide juridique et des refus**

NATURE DE LA DEMANDE D'AIDE JURIDIQUE									
Centre communautaire juridique	carcérale	civile	pénale et criminelle	notariale *	administrative **	jeunesse ***	autre	Mixte	TOTAL
Montréal	2	110	156	0	59	8	0	0	335
Bas St-Laurent-Gaspésie	0	29	16	7	15	0	0	0	67
Côte-Nord	0	5	3	0	2	0	0	0	10
Estrie	0	30	12	0	16	0	0	0	58
Laurentides-Lanaudière	3	52	37	1	11	2	0	0	106
Mauricie-Bois-Francs	0	41	22	3	12	3	0	0	81
Abitibi-Témiscamingue	0	7	8	0	2	2	0	0	19
Outaouais	0	26	18	0	10	1	0	0	55
Québec	1	46	41	0	20	1	0	0	109
Rive-Sud	0	67	41	1	24	1	0	0	134
Saguenay-Lac St-Jean	0	20	21	0	8	1	0	0	50
<b>TOTAL 2001-2002 :</b>	<b>6</b>	<b>433</b>	<b>375</b>	<b>12</b>	<b>179</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1024</b>
<b>TOTAL 2000-2001 :</b>	<b>23</b>	<b>380</b>	<b>283</b>	<b>19</b>	<b>201</b>	<b>22</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>920</b>

N.B. Il faut ajouter 43 contestations, 13 volets contributifs et 49 remboursements au total de 1024 = 1129

NATURE DU REFUS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL. ****									
Centre communautaire juridique	économique	69	droit	autre	mixte	75	services non couverts	services exclus	TOTAL
Montréal	54	1	25	75	57	15	122	1	350
Bas St-Laurent-Gaspésie	20	1	1	9	11	2	24	1	69
Côte-Nord	1	1	0	3	0	0	5	0	10
Estrie	14	0	17	10	4	8	12	1	66
Laurentides-Lanaudière	27	2	13	26	5	3	32	1	109
Mauricie-Bois-Francs	17	2	7	23	2	5	28	2	86
Abitibi-Témiscamingue	8	1	1	2	2	0	5	0	19
Outaouais	20	0	7	11	2	0	15	0	55
Québec	34	5	6	27	10	2	27	0	111
Rive-Sud	43	3	7	29	17	8	33	2	142
Saguenay-Lac St-Jean	8	1	9	9	8	0	15	0	50
<b>TOTAL 2001-2002 :</b>	<b>246</b>	<b>17</b>	<b>93</b>	<b>224</b>	<b>118</b>	<b>43</b>	<b>318</b>	<b>8</b>	<b>1067</b>
<b>TOTAL 2000-2001 :</b>	<b>179</b>	<b>26</b>	<b>106</b>	<b>216</b>	<b>118</b>	<b>34</b>	<b>280</b>	<b>5</b>	<b>984</b>

N.B. Il faut ajouter 13 volets contributifs et 49 remboursements au total de 1067 = 1129

(Pour la signification des astérisques \*, \*\*, \*\*\* et \*\*\*\*, voir page suivante)

\* Cela comprend les testaments, les hypothèques et tous autres actes rédigés par un notaire.

\*\* Cela comprend les révisions et appels à la S.A.A.Q., à la C.S.S.T., au T.A.Q., et devant toute autre régie ou commission gouvernementale.

\*\*\* Causes entendues par la Cour du Québec (Chambre de la jeunesse) en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse ou de la Loi sur les jeunes contrevenants.

\*\*\*\*

- **Économique** : Refus de nature économique en vertu de l'article 18 du Règlement sur l'aide juridique.

- **69** : Refus en vertu de l'article 69 de la Loi sur l'aide juridique.

- **Droit** : Refus pour défaut de vraisemblance de droit en vertu de l'article 4.11 (1) de la Loi sur l'aide juridique.

- **Autre** :

- Refus de fournir les renseignements demandés en vertu de l'article 70a) de la Loi sur l'aide juridique;

- Refus de contribuer en vertu des articles 26 et suivants du Règlement sur l'aide juridique;

- Parce que la demande est à l'encontre de la Loi ou en vertu de l'article 4.11 (2) (3) (4) (5) de la Loi sur l'aide juridique;

- Demandes de remboursement des coûts en vertu de la Section VI.1 de la Loi sur l'aide juridique.

- **Mixte** : Refus comportant deux ou trois motifs de refus.

- **75** : Demandes de révision de décisions d'un directeur général à la suite d'une contestation du droit d'une personne à l'aide juridique en vertu de l'article 75 de la Loi sur l'aide juridique.

- **Serv. non couv.** : En vertu des articles 4.5, 4.6, 4.7 et 4.10 de la Loi sur l'aide juridique.

- **Serv. Exclus** : Services nommément exclus par la Loi sur l'aide juridique.

**TABLEAU III**

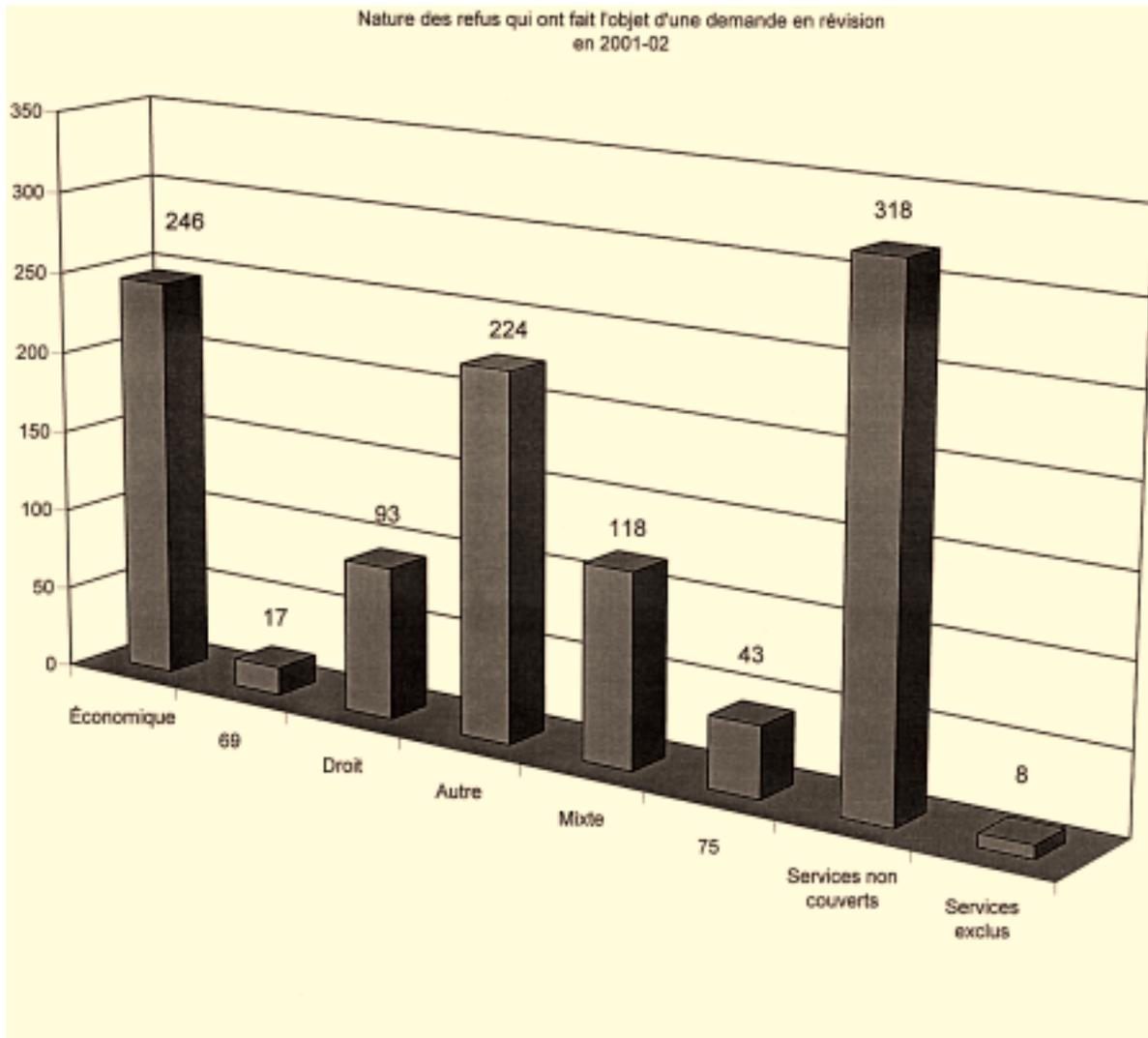
**Décisions rendues par le Comité de révision pour chaque demande de révision**

Centre communautaire Juridique	NATURE DES DÉCISIONS RENDUES*					TOTAL	désist.	Fermés adm.	GRAND TOTAL
	conf.	Conf. Autre motif	inf.	inf. en partie	sans comp.				
Montréal	245	13	64	6	0	328	15	91	434
Bas St-Laurent-Gaspésie	68	8	10	1	0	87	5	8	100
Côte-Nord	13	0	2	0	0	15	5	2	22
Estrie	46	2	13	0	2	63	9	12	84
Laurentides-Lanaudière	72	8	19	0	0	99	13	22	134
Mauricie-Bois-Francs	57	4	17	0	1	79	8	11	98
Abitibi-Témiscamingue	9	1	4	0	0	14	5	6	25
Outaouais	58	2	2	0	0	62	1	14	77
Québec	88	6	28	0	0	122	10	30	162
Rive-Sud	104	4	26	1	0	135	14	28	177
Saguenay-Lac St-Jean	49	3	9	3	0	64	5	9	78
<b>TOTAL 2001-2002 :</b>	<b>809</b>	<b>51</b>	<b>194</b>	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>1068</b>	<b>90</b>	<b>233</b>	<b>1391</b>
<i>TOTAL 2000-2001 :</i>	<i>(609)</i>	<i>(7)</i>	<i>(162)</i>	<i>(3)</i>	<i>(7)</i>	<i>(788)</i>	<i>(160)</i>	<i>(205)</i>	<i>(1153)</i>

- \* conf. : décisions du directeur général confirmées
- conf. Autre motif : décisions du directeur général confirmées pour d'autres motifs
- inf. : décisions du directeur général infirmées totalement
- désist. : demandes de révision retirées
- fermé adm. : Dossiers fermés administrativement (plus d'objet, impossible de rejoindre la partie demanderesse, etc.)
- inf. en partie : décisions du directeur général infirmées partiellement
- sans comp. : demandes de révision rejetées par le Comité qui n'avait pas compétence

**Dossiers en suspens le 1<sup>er</sup> avril**

1997	707
1998	426
1999	437
2000	572
2001	426
2002	164



### 7.8 Les Communications

Les avocats et les avocates représentant la clientèle admissible à l'aide juridique ont un double mandat soit, d'une part la défense des droits de leurs clients et d'autre part, l'information et l'éducation de la clientèle qu'ils desservent sur leurs droits et leurs obligations.

La Commission des services juridiques a le devoir en vertu de la *Loi sur l'aide juridique* de promouvoir

le développement de programmes d'information destinés à renseigner les personnes économiquement défavorisées sur leurs droits et leurs obligations.<sup>1</sup>

Dans la dernière année, les activités du service des communications ont principalement été concentrées dans deux domaines, soit l'intervention auprès des médias et la création de matériel informatif et promotionnel.

Textes de lois pertinents : art. 3.1 de la *Loi sur l'aide juridique* (L.R.Q. c. A-14), art. 22 f) de la *Loi sur l'aide juridique* (L.R.Q. c. A-14), art. 32.1 de la *Loi sur l'aide juridique* (L.R.Q. c. A-14), art. 2.10 du *Code de déontologie des avocats* (R.R.Q. 1981, c. B-1, R.1), section II, Devoirs généraux et obligations envers le public.

### 7.8.1 Intervention auprès des médias

Deux dossiers ont particulièrement généré une certaine activité médiatique. Tout d'abord, le dossier concernant la Clinique juridique de Pointe Saint-Charles où nous avons expliqué aux médias la position de la Commission sur cette affaire.

À l'hiver 2002, le dossier des groupes de motards criminalisés et les décisions de la Cour supérieure relativement aux honoraires des avocats dans ces dossiers ont amené plusieurs médias à solliciter des entrevues et des explications relativement à l'application de la Loi sur l'aide juridique. Entre le 15 janvier et la fin février 2002, le Service des communications a participé à plus d'une vingtaine d'entrevues pour les médias écrits et électroniques. Ces entrevues ont principalement permis de clarifier auprès de la population les critères d'admissibilité à l'aide juridique.

De plus, la Commission a participé à deux émissions de fond sur le système d'aide juridique soit l'émission « 5 sur 5 » animé par Bernard Derome et l'émission radiophonique « Sans frontière » animé par Michel Désautels qui portait sur la comparaison entre le système d'aide juridique du Québec et celui de l'Ontario.

Dans la même foulée, le président de la Commission a enregistré une capsule d'information juridique présentant le réseau d'aide juridique et qui a été diffusée dans le cadre de l'émission animée par Claude Poirier à Canal Vox.

### 7.8.2 Création de matériel informatif

Quant au deuxième volet des activités du Service des communications, deux dépliants ont été créés cette année, soit un pour le prix Robert-Sauvé et un autre pour la déclaration de services aux citoyens. Le Service a également fait réimprimer le dépliant d'information sur la loi sur l'aide juridique qui s'intitule « L'aide juridique... L'expertise continue » et nous avons également créé un nouveau calendrier qui sert d'outil de promotion pour tout le réseau d'aide juridique.

## 7.9 Les Comités

### Les Comités internes

Divers comités siègent au sein de la Commission des services juridiques, certains sont permanents et siègent au besoin selon les exigences de la pratique professionnelle ou les nécessités administratives; d'autres comités « Ad hoc » sont mis sur pied afin d'évaluer et solutionner certains problèmes spécifiques.

Ils sont formés d'avocats et d'avocates ou membres du personnel des différents centres régionaux ainsi que de membres et d'employés de la Commission, selon le cas.

- **Comité en droit administratif**
- **Comité jeunesse**

En matière de protection de la jeunesse, le comité a poursuivi ses réunions afin d'élaborer les prises de position de la Commission face aux travaux de l'Équipe de travail sur la modernisation des processus judiciaires en matière d'administration de la justice à l'égard des jeunes.

- **Comité « ad hoc » sur le parrainage et la sécurité du revenu**
- **Comité administratif de la Commission sur l'admissibilité exceptionnelle**

En application des articles 4.3 et 4.13 de la *Loi sur l'aide juridique* et compte tenu des circonstances exceptionnelles et des risques pour le requérant de subir un tort irréparable suite au refus d'aide juridique, le Comité administratif de la Commission des services juridiques s'est réuni 3 fois pour prendre connaissance des demandes des directeurs généraux à ce sujet; une demande a été accueillie sur cinq (5) transmises.

- **Comité en droit de la famille**

### Les Comités externes

La Commission est également active par sa présence au sein de divers comités gouvernementaux ou organismes.

- Les avocats et avocates du Service de recherche ont participé à des comités du Barreau du Québec, soit le Comité sur la procédure civile, le Comité sur les droits de la personne, Comité sur le *Régime public d'assurance-automobile* et le Comité en droit criminel;
- Une avocate du Service de recherche siège aussi sur deux comités ministériels, soit le sous-comité sur les matières non contentieuses du Comité national de la révision du Code de procédure civile du ministère de la Justice et le Comité du suivi de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires* du ministère du Revenu;
- Une avocate du Service de recherche a participé aux réunions de la Coalition pour la justice des mineurs concernant la *Loi sur la justice pénale pour les jeunes*;
- Une avocate du Service de recherche a participé à la Table de concertation concernant le traitement des personnes ayant une déficience intellectuelle au sein du système judiciaire.

Les avocats et avocates de la Commission sont également actifs au sein de la communauté :

- Une avocate est membre du conseil d'administration du Centre d'intervention psychosociale en santé mentale;
- Une avocate du Service de recherche participe mensuellement aux réunions et est consultante auprès du Comité consultatif contre la violence à l'égard des personnes âgées du CLSC René-Cassin;
- Une avocate du Service de recherche est membre du Conseil d'administration de l'Association québécoise Plaidoyer-victimes;
- Un avocat du Service de recherche est membre du conseil d'administration de l'Association Entraide Ville-Marie;

- Un avocat du Service de recherche est membre du conseil d'administration de « OPTION, une alternative à la violence conjugale et familiale ».
- Un avocat est président du conseil d'administration de la Société Elizabeth Fry, organisme qui vient en aide aux femmes confrontées à la justice pénale.
- Un avocat est vice-président et représentant du public au Conseil de presse du Québec.
- Un avocat est vice-président de l'Association internationale des avocats de la défense et il participe actuellement à la création d'un barreau pénal international auprès de la nouvelle Cour pénale internationale.

### 7.10 Le traitement des comptes de la pratique privée

Le 7 juin 2001 entrainé en vigueur un nouveau tarif des honoraires de la pratique privée. Le nouveau tarif s'appliquait aux mandats émis depuis le 1er avril 2000. Une rétroactivité importante a dû être traitée et dans la majorité des cas, les ajustements et paiements ont été complétés avant le 1er juillet 2001. La préparation minutieuse qui avait été planifiée depuis plusieurs mois a permis à l'équipe de réaliser son objectif de traiter cette rétroactivité dans les plus brefs délais après l'entrée en vigueur du nouveau tarif.

Une autre conséquence du nouveau tarif a été la réduction du délai de paiement des comptes de 45 à 30 jours de leur réception, à compter du 1er janvier 2002. Il a donc fallu opérer un suivi journalier du traitement des comptes dès l'automne 2001 pour arriver au délai obligatoire de 30 jours de 1er janvier 2002.

Afin de maintenir ce délai, une vigilance de tous les instants doit être exercée.

D'autre part, comme il a été rapporté plus haut, la Commission des services juridiques a installé dans la dernière année sur son site Internet un programme de facturation pour les avocats de pratique privée. D'abord, accessible sur une base expérimentale aux avocats de Montréal, le service est offert à tous les avocats du Québec depuis le

1er février 2002. En fin d'exercice, on pouvait constater une progression constante du nombre d'usagers. Plus de 10 % des facturations proviennent maintenant à la Commission par ce moyen.

En 2001-2002, le réseau d'aide juridique a payé 97 781 relevés d'honoraires à 2 645 avocats de la pratique privée sur un total de 19 315 membres que comptait le Barreau du Québec au 31 mars 2002. Ces avocats ont reçu en moyenne 15 096 \$ d'honoraires chacun pour une masse globale de 39 929 706 \$ à laquelle il faut ajouter les déboursés qui se chiffrent à 6 171 508 \$. De plus, une somme de 811 740 \$ a été imputée à la dépense au titre des droits de greffe.

L'expérience moyenne des avocats de la pratique privée qui ont accepté des mandats d'aide juridique au cours de l'exercice est d'environ 15.3 années d'inscription au Tableau de l'ordre au 31 mars 2002.

Quant aux notaires, une somme totale de 49 004 \$ a été versée à titre d'honoraires à 167 d'entre eux pour une moyenne de 294 \$ par notaire. À cette somme s'ajoute un montant de 5 114 \$ à titre de déboursés. Un montant de 31 601 \$ a été imputé à la dépense à titre de droits de greffe. Au 31 mars 2002, la Chambre des notaires comptait 3 148 membres.

Un montant total de 17 694 \$ a été versé en intérêts aux avocats et aux notaires, soit environ 0.04% de la masse totale des honoraires.

**Avocats de la pratique privée auxquels des honoraires ont été versés aux cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2002 par région**

RÉGIONS	AVOCATS RÉCLAMANTS
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	115
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	205
CÔTE-NORD	117
ESTRIE	307
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	785
MAURICIE - BOIS-FRANCS	479
MONTRÉAL	1,388
OUTAOUAIS	162
QUÉBEC	595
RIVE-SUD	959
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	129
<b>TOTAL</b>	<b>5,241</b>

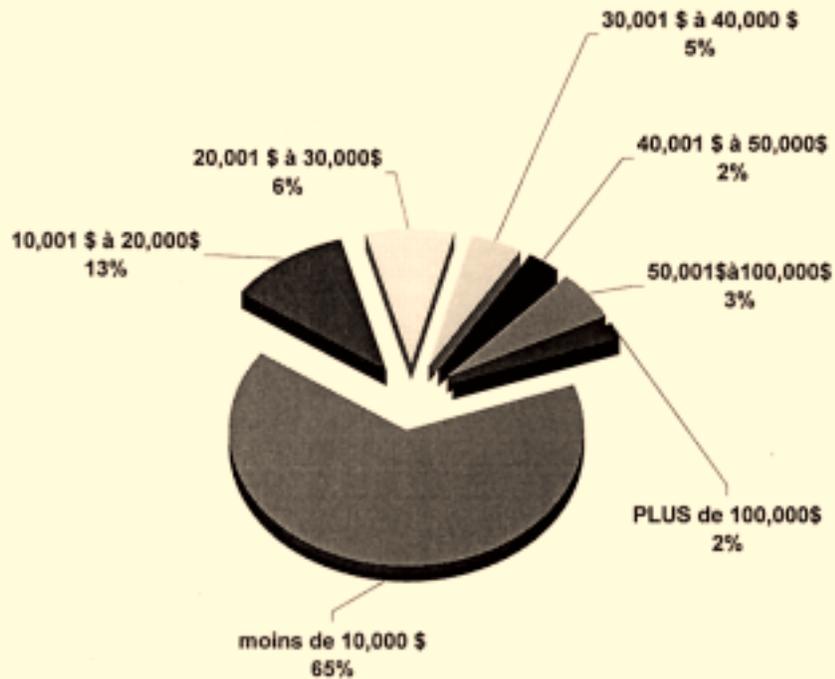
NOTE: Les chiffres ci-haut réfèrent au nombre d'avocats de la pratique privée auxquels des honoraires ont été versés, par ou pour le compte des centres régionaux, au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2002 ; ceci ne signifie pas nécessairement que ces avocats ont tous pignon sur rue dans la région dans laquelle ils ont rendu des services en vertu de la loi sur l'aide juridique.

Le nombre réel d'avocats de la pratique privée qui ont reçu des honoraires au cours de l'exercice financier 2001-2002 est de 2 645 avocats.

**RÉPARTITION DES AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVÉE  
SELON LE NIVEAU DES HONORAIRES VERSÉS  
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2001-2002**

			NOMBRE D'AVOCATS
0.00 \$	à	10,000.00 \$	1724
10,000.01 \$	à	20,000.00 \$	299
20,000.01 \$	à	30,000.00 \$	212
30,000.01 \$	à	40,000.00 \$	126
40,000.01 \$	à	50,000.00 \$	79
50,000.01 \$	à	100,000.00 \$	150
100,000.01 \$	et plus		55
<b>TOTAL</b>			<b>2645</b>

**Répartition des avocats selon le niveau d'honoraires versés**



### 7.11 L'accès à l'information

Conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c.A-2.1), toute personne qui le demande, à droit d'accès aux documents détenus par la Commission des services juridiques sauf les exceptions prévus à la Loi.

### 7.12 La protection des renseignements personnels

En 2001-2002, la Commission des services juridiques a continué à s'assurer de la conformité de ses processus de conservation et de destruction des informations qu'elle détient.

En plus de rappeler à ses employés la confidentialité de bon nombres d'informations qu'ils possèdent, la Commission des services juridiques s'est assurée de la sécurité des informations au fur et à mesure du développement de ses services informatiques, comme c'est le cas pour le programme de facturation par Internet mis à la disposition des avocats de pratique privée.

Une surveillance continue est exercée par les responsables de l'informatique pour détecter les virus et des informations sur la sécurité sont diffusées régulièrement par courriel aux employés.

Après avoir effectué un diagnostic sur le profil d'accès de son fichier de renseignements personnels des ressources humaines en 2001-2002, la Commission des services juridiques continuera l'analyse des fichiers qu'elle détient dans le but de s'assurer de la conformité des profils d'accès.

### 7.13 La politique linguistique

En application du point 29 de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, la Commission s'est assurée de l'application de sa politique linguistique.

De plus, conformément à la politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information, la Commission s'est assurée que les versions des principaux logiciels utilisés sont en français, tant pour le logiciel d'admissibilité à l'aide juridique, pour les logiciels de gestion, des cardex, les logiciels

de paiement des honoraires à la pratique privée et que les ajouts et améliorations apportées continuent de s'y conformer.

### 7.14 La politique antitabac

L'application de la politique antitabac a été maintenue depuis 1998-1999 et il est toujours interdit de fumer dans les locaux de la Commission des services juridiques.

Conformément aux dispositions de la loi à cet égard, des affiches ont été posées à la vue du public pour rappeler la politique de la Commission.

### 7.15 Le Code d'éthique et de déontologie

Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, la Commission des services juridiques a adopté au cours de l'exercice 1999-2000 le « Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Commission des services juridiques ».

Pour se conformer à la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, la Commission des services juridiques a publié ce Code d'éthique et de déontologie dans son rapport annuel 1999-2000 et ce même Code se retrouve à l'Annexe 2 du présent rapport.

Quant au constat sur la conformité aux règles établis par ce code, aucun manquement n'a été signalé en 2001-2002.

### 7.16 Le Prix Robert-Sauvé

À l'automne 1999, la Commission des services juridiques créait le « Prix Robert-Sauvé ». Désigné du nom du président fondateur de la Commission, ce prix veut souligner une contribution exceptionnelle à la promotion des droits des démunis.

Les critères de sélection et d'attribution du prix ont été développés et un comité chargé de recevoir et d'étudier les candidatures a été formé. Un dépliant permettant de faire connaître le prix, joint à une fiche de candidature a été produit et distribué à travers le réseau de l'aide juridique et à ses partenaires professionnels, judiciaires, communautaires.

La Commission des services juridiques souhaite être en mesure d'attribuer le prix à l'automne 2002 à l'occasion de journées d'étude où l'on soulignera le 30e anniversaire de l'adoption de la *Loi sur l'aide juridique*.

### **7.17 La Modernisation de l'administration publique**

L'année dernière, la Commission des services juridiques rappelait qu'elle et les centres régionaux avaient volontairement décidé de se joindre au grand mouvement de la modernisation de l'administration publique.

Selon l'agenda retenu par le réseau, la déclaration de services aux citoyens a été adoptée par les commissaires le 28 novembre 2001. Au 31 mars 2002, les conseils d'administration des régions, sauf un, l'ont aussi adoptée.

La production de ce document a nécessité la formation de plusieurs comités qui se sont réunis à de nombreuses reprises :

- Le Comité sur la rédaction de la déclaration de services aux citoyens
- Le Comité sur l'Inventaire des services (1 rencontre)
- Le Comité sur les normes de services et sur la gestion des plaintes (6 rencontres)
- Le Comité sur la Confidentialité en matière de conflits d'intérêts (6 rencontres)
- Le Comité sur l'Ouverture des dossiers (6 rencontres)
- Le Comité sur le Plan stratégique (4 rencontres)

Par leur participation à ces divers comités, la Commission et les directeurs généraux ont contribué à renforcer la concertation qui doit exister à travers le réseau.

À la fin de mars 2002, les Comités qui poursuivaient leurs travaux sont :

- Le Comité du « Delphi »
- Le Comité sur les Outils de mesures
- Le Comité sur l'Ouverture des dossiers

Bien qu'un document sur l'ouverture des dossiers ait été produit en 2001-2002, le comité doit se rencontrer de nouveau afin de suivre l'évolution de l'application des politiques ou de convenir de procédures non prévues au premier document.

- Le Comité sur le Plan stratégique

Le plan stratégique adopté par la Commission le 27 mars 2002 devra être suivi pour y apporter les ajustements adéquats correspondant à l'évolution du réseau d'aide juridique.

La Commission et les centres régionaux d'aide juridique devront poursuivre en 2002-2003 leur mandat de sensibilisation du personnel aux objectifs visés par la modernisation et de diffusion des engagements pris par la déclaration de services aux citoyens et le plan stratégique.

## 8. Les résultats des activités des régions

### 8.1 La mission et les mandats

Tel qu'il a été indiqué plus haut, la mission des centres et raison d'être du réseau d'aide juridique est de fournir les services d'aide juridique sur le territoire du Québec et ils doivent s'acquitter de cette fonction principalement :

- en établissant dans les limites de leurs ressources des bureaux d'aide juridique dans leur région respective
- en engageant le personnel nécessaire à la réalisation de leur mandat

Les centres offrent aux personnes financièrement admissibles des services dans les champs d'activités suivants : droit civil, droit criminel, administratif, jeunes contrevenants, droit social, carcéral, familial, matrimonial, protection de la jeunesse et immigration.

Les pouvoirs des centres sont exercés par un conseil d'administration dont les 12 membres sont nommés par la Commission des services juridiques. Les conseils d'administration nomment le directeur général et les autres employés du centre et la nomination du directeur général doit être ratifiée par la Commission des services juridiques.

Au 31 mars 2002, les membres des conseils d'administration des régions et les directeurs généraux étaient :

#### **ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

Monsieur Clifford Bélanger, président  
M<sup>e</sup> Jacques Barbès  
M<sup>e</sup> Lucien Cliche  
M<sup>e</sup> Nathalie Gingras  
Madame Linda Grégoire  
Madame Jackie Kistabish  
Monsieur Marcel Lesyk  
Madame Armande Ouellet  
Madame Gaétane Petit  
M<sup>e</sup> Isabelle Poirier  
Madame Josée Prévost  
Madame Madeleine Rivard  
M<sup>e</sup> Pierre Fauteux, directeur général

#### **BAS ST-LAURENT-GASPÉSIE**

M<sup>e</sup> Marie Boucher, présidente  
Madame Nicole Bélisle  
M<sup>e</sup> Georges Deschênes  
Monsieur Alphonse Forest  
Monsieur Marcel Giffard  
Madame Johanne Guité  
M<sup>e</sup> Martine Jalbert  
Monsieur Hubert Lepage  
Monsieur Gervais Marcoux  
Monsieur Irving Pelletier  
M<sup>e</sup> Marie-Josée Pineault  
M<sup>e</sup> Jean-Roch Michaud, directeur général

#### **CÔTE-NORD**

Monsieur Jean Caron, président  
M<sup>e</sup> Paul Charbonneau  
Monsieur Julien Dubé  
Madame Manon Fontaine  
Monsieur Jacques Landry  
Madame Thérèse Laplante  
M<sup>e</sup> Victor St-Onge  
M<sup>e</sup> Laurent St-Pierre  
Monsieur Jean-Marie Tremblay  
M<sup>e</sup> François Wullaert, directeur général

#### **ESTRIE**

M<sup>e</sup> Paul Dunnigan, président  
M<sup>e</sup> Yves Abran  
Madame Ghislaine Beaulieu  
Monsieur Richard Béland  
Monsieur Gilles Castonguay  
Madame Monique Choquette-Habel  
Madame Andrée Duquette  
Madame Jocelyne Lebel  
Madame Louise Lemieux  
M<sup>e</sup> Thomas W. Léonard  
Monsieur Jean Melanson  
Monsieur Maurice Rancourt  
M<sup>e</sup> Jacques Lemay, directeur général

### **LAURENTIDES-LANAUDIÈRE**

M<sup>e</sup> Robert J. Beauséjour, président  
Monsieur Alain Allaire  
Monsieur Clarence Bernier  
Madame Diane Hamelin  
Monsieur Maurice Lefebvre  
M<sup>e</sup> Nadine Le Gai  
M<sup>e</sup> André Ouellette  
M<sup>e</sup> Louis Paquin  
Madame Céline Rivest  
M<sup>e</sup> Jocelyn Roy  
Madame Ginette Thérien  
M<sup>e</sup> Véronik Durocher, directrice générale

### **MAURICIE – BOIS-FRANCS**

Madame Sylvie Gervais, présidente  
M<sup>e</sup> Claude Ayotte  
Monsieur Hermann Boisvert  
Madame Micheline Cloutier  
M<sup>e</sup> Jean De Charrette  
Madame Lucie Deschênes-Livernoche  
Madame Line Pilote  
M<sup>e</sup> Nicole Simonneau  
M<sup>e</sup> Daniel St-Pierre  
Madame Sonia Vallée  
M<sup>e</sup> Raymond Leduc, directeur général

### **MONTREAL**

M<sup>e</sup> Nicole Parent, présidente  
Monsieur Lionel Béliveau  
Madame Claire Desrosiers  
M<sup>e</sup> Roger Dominguez  
M<sup>e</sup> Jacques Forgues  
Madame Chantal Galarneau  
Madame Arlène Gaudreault  
Monsieur François Gervais  
M<sup>e</sup> Franco Lezzoni  
Monsieur Yves Neveu  
M<sup>e</sup> Denis Roux  
M<sup>e</sup> Danièle Roy  
M<sup>e</sup> Claude Hargreaves, directeur général

### **OUTAOUAIS**

Monsieur Gilles Trahan, président  
Monsieur Jean Belleau  
Monsieur Joseph Bénard  
Madame Lyse Brochu  
Monsieur Michel Cormier  
M<sup>e</sup> Rachel Grondin  
M<sup>e</sup> Agnès Laporte  
M<sup>e</sup> Richard A. Lestage  
Monsieur Ronald Mongeon

M<sup>e</sup> Jean-Claude Sarrazin  
Monsieur Jocelyn St-Denis  
Madame Hélène Valade  
M<sup>e</sup> Normand Auclair, directeur général

### **QUÉBEC**

Monsieur Jean-Guy Drolet, président  
M<sup>e</sup> Éric Bouchard  
Monsieur Jean-Eudes Boudreau  
Monsieur Michel Côté  
M<sup>e</sup> Julie Suzanne Doyon  
Monsieur André Gagnon  
Madame Jeanne-d'Arc Lefrançois  
Monsieur Jean Mercier  
Monsieur Henri Ouellet  
M<sup>e</sup> Marie-Claude Parent  
Madame Danielle Roy-Marinelli  
M<sup>e</sup> André Soucy  
M<sup>e</sup> Raymond Gagnon, directeur général

### **RIVE-SUD**

M<sup>e</sup> Jacques Sylvestre, président  
Monsieur Pierre A. Baril  
Madame Thérèse Brochu  
M<sup>e</sup> Hélène Deland  
M<sup>e</sup> Jean-Yves Ferland  
M<sup>e</sup> Nicole Gibeau  
Monsieur Luc Lalonde  
Madame Marie-Sophie Lamothe  
Monsieur Gilles Mailloux  
M<sup>e</sup> Micheline Montpetit  
Monsieur Claude St-Germain  
M<sup>e</sup> Yvan Niquette, directeur général

### **SAGUENAY – LAC ST-JEAN**

M<sup>e</sup> Sylvain Truchon, président  
Madame Marie Beaumont  
Monsieur Yvan Bouchard  
Monsieur Bruno Côté  
Monsieur Daniel Côté  
Monsieur Marcel Deschênes  
M<sup>e</sup> Régent Hudon  
M<sup>e</sup> Frédérique Lalancette  
Madame Madeleine Mérette  
Monsieur Guy Perron  
M<sup>e</sup> Josée Potvin  
Madame Florence Simard  
M<sup>e</sup> Jean-Pierre Périgny, directeur général

## **8.2 La rencontre des objectifs définis à la déclaration de services aux citoyens**

### **8.2.1**

Les onze (11) centres régionaux d'aide juridique ont participé activement de concert avec la Commission des services juridiques à la démarche volontaire d'application des provisions de la Loi sur la modernisation de l'administration publique (2000, c.8) au réseau d'aide juridique.

La déclaration des services aux citoyens a été adoptée par les conseils d'administration de la plupart des centres et pour ceux qui ne l'avaient pas fait en fin d'année, ce n'était qu'une question de temps; quant aux diverses politiques adoptées en même temps que la déclaration de services aux citoyens, les centres les ont adoptées avec les ajustements régionaux appropriés.

### **8.2.2**

Sur le thème de l'amélioration des services, les centres ont mis en place une procédure unifiée de traitement des plaintes et les résultats au 31 mars ont été rapportés plus haut.

### **8.2.3**

Il a été fait état aux résultats des activités de la Commission des services juridiques de l'instauration d'un service de garde à « guichet unique ». Sans nous répéter, nous croyons essentiel de souligner la collaboration et la participation active des dix (10) directeurs généraux impliqués dans la démarche. Les résultats très partiels de la mise en place du service permettent, au 31 mars 2002 de prévoir le succès attendu de cette opération et l'utilisation du service de garde intégré pourra être mesurée à la fin du prochain exercice.

### **8.2.4**

Sur le thème de l'accessibilité à la justice et afin d'augmenter la visibilité du réseau, les centres ont encouragé leur personnel à participer à des activités de formation de toute nature auprès de la clientèle spécifique de l'aide juridique et de la population en général et à s'impliquer dans les organismes communautaires de leur région.

Au delà des services juridiques à fournir aux personnes admissibles, une mission essentielle des avocats permanents de l'aide juridique est de combattre la pauvreté par leur activité auprès de la population défavorisée, par leur collaboration aux activités d'organismes communautaires, par le partage de leur expertise auprès de leur corporation professionnelle au niveau provincial et régional.

Les avocats ont agi à titre bénévole en tant que personnes-ressources auprès de plusieurs organismes, associations ou comités; ils sont membres de conseils d'administration d'organismes ou d'associations qui impliquent directement ou indirectement l'aide juridique; ils participent à des conférences professionnelles, à des émissions de télévision ou radiophoniques. Ils s'impliquent par la publication d'articles ou documents juridiques.

Pour chacune des régions, les organismes dont la liste est produite à l'Annexe 7 bénéficient de l'expertise des avocats de l'aide juridique.

## **8.3 Les données statistiques et commentaires**

L'activité principale des avocates et des avocats du réseau d'aide juridique consiste à mener à bonne fin le dossier que lui confie le requérant ou à le référer à un praticien de la pratique privée si le requérant en exprime le désir. Ces différentes activités peuvent se résumer par des tableaux statistiques.

Au total, 266 378 demandes ont été formulées au cours de l'exercice financier : 217 574 demandes ont été acceptées (81,7%), 40 132 refusées (15,1%) et 8 672 n'étaient pas statuées au 31 mars 2002 (3,3%). Les cas non-statués sont des demandes d'aide juridique pour lesquelles l'information est incomplète et/ou la décision quant à l'admissibilité n'a pas encore été prise. 217 038 (99,8%) cas sont de nature civile, criminelle ou pénale et 536 (0,2%) de nature notariale. Parmi les cas confiés à des avocats, 129 554 (59,7%) concernaient des problèmes en matières civiles et 87 484 (40,3%) relevaient de matières criminelles ou pénales.

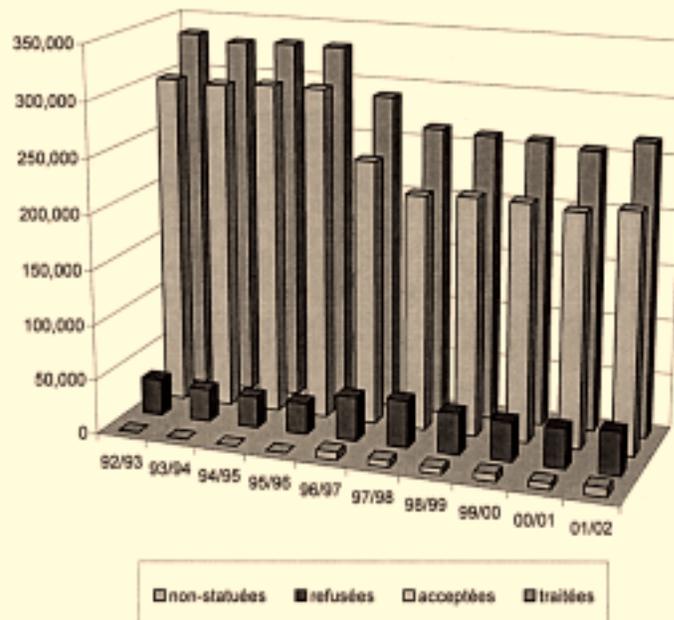
Des informations fournies par ces tableaux, on peut tirer les commentaires qui suivent. Ils ne sont pas énumérés par ordre d'importance. Les comparaisons se font entre l'exercice financier 2000-2001 et 2001-2002.

1. Le nombre de demandes d'aide juridique est passé de 255 010 en 2000-2001 à 266 378 en 2001-2002, soit une hausse de 4,5 %.
2. Le taux de refus à l'aide juridique dans les régions se situe entre 5,7 % et 19,1 % pour une moyenne du réseau de 15,1 %. Cela représente une augmentation de 4,9 % du taux de refus comparativement à l'exercice 2000-2001.
3. La répartition en pourcentage des demandes acceptées en matière civile et en matière criminelle et pénale n'a pas variée de façon significative.
4. Le pourcentage des dossiers traités par les avocats salariés a connu une légère baisse passant de 50,4 % à 48,9 %.
5. Le nombre de dossiers confiés aux avocats salariés a connu une augmentation de 1,4 % passant de 108 896 à 110 453.
6. Le nombre de dossiers confiés aux avocats de pratique privée a connu une hausse de 5,5 % entre 2000-2001 et 2001-2002 principalement en matière criminelle (13 %).
7. Durant l'exercice 2001-2002, le genre de problèmes confiés aux avocats salariés se répartissait comme suit : 30,8 % « Familial », 7,5 % « Civil Autre » et 31,7 % « Criminel et Pénal ».
8. Durant l'exercice 2001-2002, le genre de problèmes confiés aux avocats de la pratique privée se répartissait comme suit : 21,2 % « Familial », 30,2 % « Civil Autre » et 48,6 % « Criminel et Pénal ».

**TABLEAU No 1**  
**RÉPARTITION DES DEMANDES SELON QU'ELLES ONT ÉTÉ**  
**ACCEPTÉES, REFUSÉES OU NON STATUÉES**  
**PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2001 au 31 MARS 2002**  
**VOLET GRATUIT ET VOLET CONTRIBUTIF**

RÉGIONS	DEMANDES	ACCEPTÉES	%	REFUSÉES	%	NON STATUÉES	%
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	8,832	7,694	87.1%	1,033	11.7%	105	1.2%
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	12,682	10,897	85.9%	1,713	13.5%	72	0.6%
CÔTE-NORD	6,399	5,970	93.3%	365	5.7%	64	1.0%
ESTRIE	15,507	12,831	82.7%	2,364	15.2%	312	2.0%
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	28,296	24,376	86.1%	3,730	13.2%	190	0.7%
MAURICIE - BOIS-FRANCS	18,731	15,277	81.6%	2,868	15.3%	586	3.1%
MONTRÉAL	86,510	65,888	76.2%	14,850	17.2%	5,772	6.7%
OUTAOUAIS	14,411	11,521	79.9%	2,751	19.1%	139	1.0%
QUÉBEC	29,975	24,628	82.2%	4,652	15.5%	695	2.3%
RIVE-SUD	35,132	29,938	85.2%	4,527	12.9%	667	1.9%
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	9,903	8,554	86.4%	1,279	12.9%	70	0.7%
<b>TOTAL</b>	<b>266,378</b>	<b>217,574</b>	<b>81.7%</b>	<b>40,132</b>	<b>15.1%</b>	<b>8,672</b>	<b>3.3%</b>
<b>VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT</b>	<b>13,314</b>	<b>6,473</b>	<b>48.6%</b>	<b>6,533</b>	<b>49.1%</b>	<b>308</b>	<b>2.3%</b>
<b>TOTAL 2000/2001</b>	<b>255,010</b>	<b>212,192</b>	<b>83.2%</b>	<b>36,826</b>	<b>14.4%</b>	<b>5,992</b>	<b>2.3%</b>
<b>VOLET CONTRIBUTIF 2000/2001</b>	<b>12,690</b>	<b>5,986</b>	<b>47.2%</b>	<b>6,428</b>	<b>50.7%</b>	<b>276</b>	<b>2.2%</b>

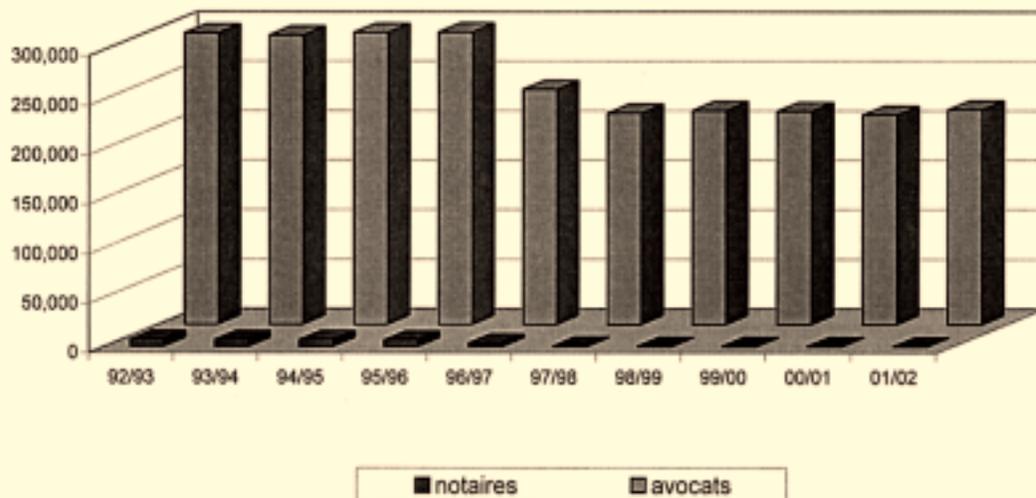
*Graphique 1*



**TABLEAU No 2**  
**RÉPARTITION DES DEMANDES ACCEPTÉES SELON QU'ELLES SONT**  
**DE MATIÈRE CIVILE, CRIMINELLE OU NOTARIALE**  
**PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1er AVRIL 2001 au 31 MARS 2002**  
**VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT**

RÉGIONS	MATIÈRE CIVILE, CRIMINELLE ET PÉNALE	%	MATIÈRE NOTARIALE	%	TOTAL DES DEMANDES ACCEPTÉES
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	7,621	99.1%	73	0.9%	7,694
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	10,854	99.6%	43	0.4%	10,897
CÔTE-NORD	5,959	99.8%	11	0.2%	5,970
ESTRIE	12,770	99.5%	61	0.5%	12,831
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	24,330	99.8%	46	0.2%	24,376
MAURICIE - BOIS-FRANCS	15,157	99.2%	120	0.8%	15,277
MONTRÉAL	65,830	99.9%	58	0.1%	65,888
OUTAOUAIS	11,505	99.9%	16	0.1%	11,521
QUÉBEC	24,606	99.9%	22	0.1%	24,628
RIVE-SUD	29,867	99.8%	71	0.2%	29,938
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	8,539	99.8%	15	0.2%	8,554
<b>TOTAL</b>	<b>217,038</b>	<b>99.8%</b>	<b>536</b>	<b>0.2%</b>	<b>217,574</b>
<b>VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT</b>	<b>6,450</b>	<b>99.6%</b>	<b>23</b>	<b>0.4%</b>	<b>6,473</b>
<b>TOTAL 2000/2001</b>	<b>211,485</b>	<b>99.7%</b>	<b>707</b>	<b>0.3%</b>	<b>212,192</b>
<b>VOLET CONTRIBUTIF 2000/2001</b>	<b>5,959</b>	<b>99.5%</b>	<b>27</b>	<b>0.5%</b>	<b>5,986</b>

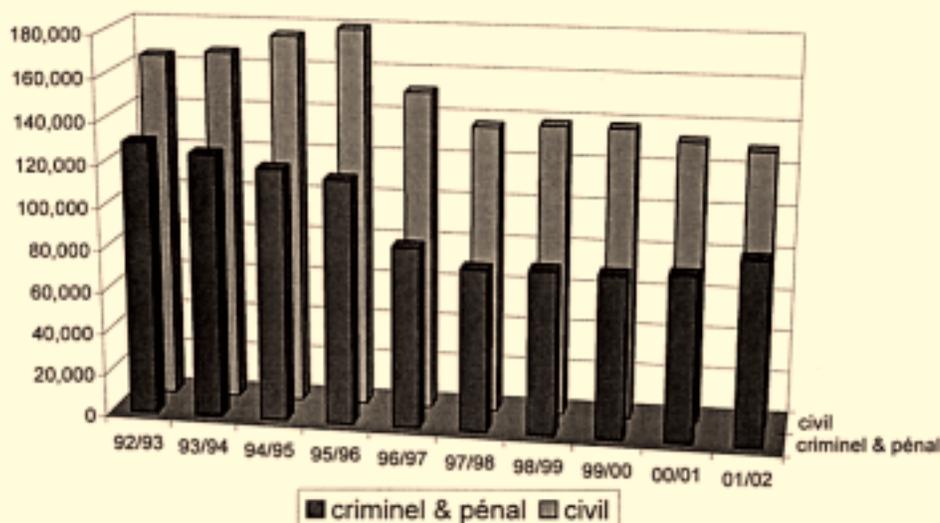
*Graphique 2*



**TABLEAU No 3**  
**RÉPARTITION DES DEMANDES ACCEPTÉES ET CONFIEES À DES**  
**AVOCATS SELON LE GENRE DE PROBLÈMES**  
**PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2001 au 31 MARS 2002**  
**VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT**

RÉGIONS	TOTAL DES DEMANDES ACCEPTÉES	CIVIL	%	CRIMINEL ET PÉNAL	%
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	7,621	3,780	49.6%	3,841	50.4%
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	10,854	6,775	62.4%	4,079	37.6%
CÔTE-NORD	5,959	2,871	48.2%	3,088	51.8%
ESTRIE	12,770	8,157	63.9%	4,613	36.1%
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	24,330	14,790	60.8%	9,540	39.2%
MAURICIE - BOIS-FRANCS	15,157	8,780	57.9%	6,377	42.1%
MONTRÉAL	65,830	40,413	61.4%	25,417	38.6%
OUTAOUAIS	11,505	6,654	57.8%	4,851	42.2%
QUÉBEC	24,606	14,206	57.7%	10,400	42.3%
RIVE-SUD	29,867	18,001	60.3%	11,866	39.7%
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	8,539	5,127	60.0%	3,412	40.0%
<b>TOTAL</b>	<b>217,038</b>	<b>129,554</b>	<b>59.7%</b>	<b>87,484</b>	<b>40.3%</b>
<b>VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT</b>	<b>6,450</b>	<b>5,014</b>	<b>77.7%</b>	<b>1,436</b>	<b>22.3%</b>
<b>TOTAL 2000/2001</b>	<b>211,485</b>	<b>132,534</b>	<b>62.67%</b>	<b>78,951</b>	<b>37.33%</b>
<b>VOLET CONTRIBUTIF 2000/2001</b>	<b>5,959</b>	<b>4,766</b>	<b>79.98%</b>	<b>1,193</b>	<b>20.02%</b>

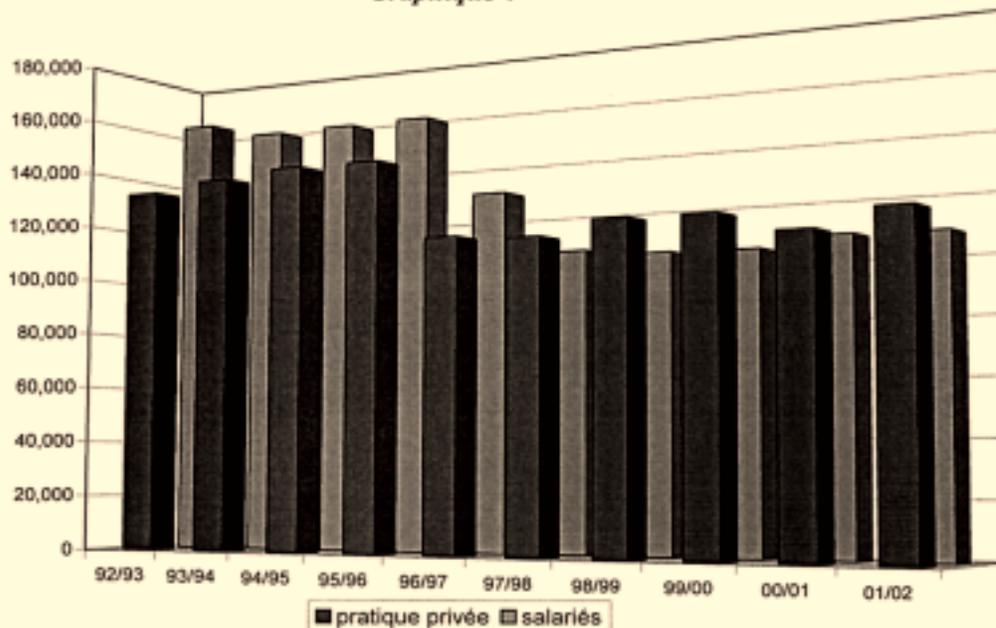
*Graphique 3*



**TABLEAU No 4**  
**RÉPARTITION DES DEMANDES ACCEPTÉES SELON QU'ELLES ONT ÉTÉ**  
**CONFIÉES À DES AVOCATS SALARIÉS OU À DES AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVÉE**  
**PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1er AVRIL 2001 au 31 MARS 2002**  
**VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT**

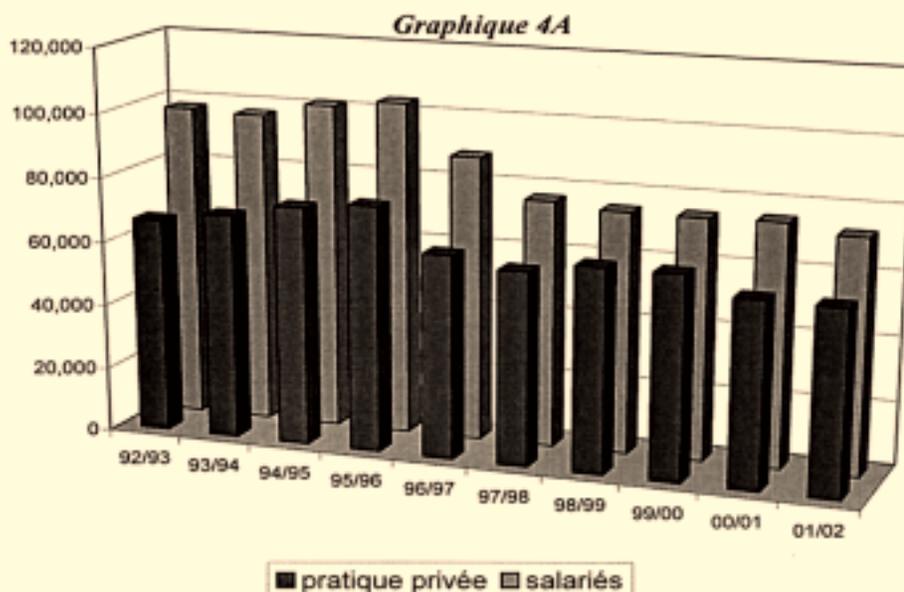
RÉGIONS	AVOCATS SALARIÉS	%	AVOCATS PRATIQUE PRIVÉE	%	TOTAL DES DEMANDES ACCEPTÉES
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	3,650	47.9%	3,971	52.1%	7,621
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	6,776	62.4%	4,078	37.6%	10,854
CÔTE-NORD	3,062	51.4%	2,897	48.6%	5,959
ESTRIE	6,941	54.4%	5,829	45.6%	12,770
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	10,581	43.5%	13,749	56.5%	24,330
MAURICIE - BOIS-FRANCS	6,489	42.8%	8,668	57.2%	15,157
MONTRÉAL	31,057	47.2%	34,773	52.8%	65,830
OUTAOUAIS	7,955	69.1%	3,550	30.9%	11,505
QUÉBEC	11,120	45.2%	13,486	54.8%	24,606
RIVE-SUD	14,390	48.2%	15,477	51.8%	29,867
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	4,146	48.6%	4,393	51.4%	8,539
<b>TOTAL</b>	<b>106,167</b>	<b>48.9%</b>	<b>110,871</b>	<b>51.1%</b>	<b>217,038</b>
<b>VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT</b>	<b>3,394</b>	<b>52.6%</b>	<b>3,056</b>	<b>47.4%</b>	<b>6,450</b>
<b>TOTAL 2000/2001</b>	<b>106,491</b>	<b>50.4%</b>	<b>104,994</b>	<b>49.6%</b>	<b>211,485</b>
<b>VOLET CONTRIBUTIF 2000/2001</b>	<b>3,308</b>	<b>55.5%</b>	<b>2,653</b>	<b>44.5%</b>	<b>5,959</b>

*Graphique 4*



**TABLEAU No 4A**  
**RÉPARTITION DES DEMANDES ACCEPTÉES EN MATIÈRE CIVILE**  
**SELON QU'ELLES ONT ÉTÉ CONFIÉES À**  
**DES AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVÉE OU À DES AVOCATS SALARIÉS**  
**PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2001 au 31 MARS 2002**  
**VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT**

RÉGIONS	TOTAL DES DEMANDES ACCEPTÉES	AVOCATS SALARIÉS	%	AVOCATS PRATIQUE PRIVÉE	%
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	3,780	1,905	50.4%	1,875	49.6%
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	6,775	4,421	65.3%	2,354	34.7%
CÔTE-NORD	2,871	1,633	56.9%	1,238	43.1%
ESTRIE	8,157	5,038	61.8%	3,119	38.2%
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	14,790	8,120	54.9%	6,670	45.1%
MAURICIE - BOIS-FRANCS	8,780	4,309	49.1%	4,471	50.9%
MONTRÉAL	40,413	21,584	53.4%	18,829	46.6%
OUTAOUAIS	6,654	5,232	78.6%	1,422	21.4%
QUÉBEC	14,206	7,889	55.5%	6,317	44.5%
RIVE-SUD	18,001	9,199	51.1%	8,802	48.9%
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	5,127	3,183	62.1%	1,944	37.9%
<b>TOTAL</b>	<b>129,554</b>	<b>72,513</b>	<b>56.0%</b>	<b>57,041</b>	<b>44.0%</b>
<b>VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT</b>	<b>5,014</b>	<b>2,631</b>	<b>52.5%</b>	<b>2,383</b>	<b>47.5%</b>
<b>TOTAL 2000/2001</b>	<b>132,534</b>	<b>75,164</b>	<b>56.7%</b>	<b>57,370</b>	<b>43.3%</b>
<b>VOLET CONTRIBUTIF 2000/2001</b>	<b>4,766</b>	<b>2,590</b>	<b>54.3%</b>	<b>2,176</b>	<b>45.7%</b>

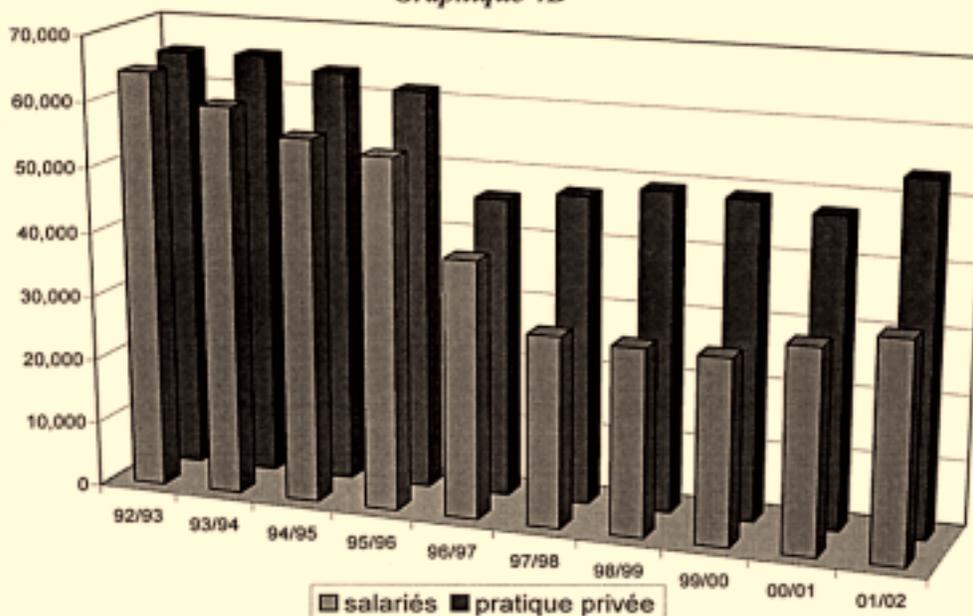


**TABLEAU No 4B**

RÉPARTITION DES DEMANDES ACCEPTÉES EN MATIÈRES  
CRIMINELLES ET PÉNALES SELON QU'ELLES ONT ÉTÉ CONFIÉES À  
DES AVOCATS DE PRATIQUE PRIVÉE OU À DES AVOCATS SALARIÉS  
PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2001 au 31 MARS 2002  
VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT

RÉGIONS	TOTAL DEMANDES ACCEPTÉES	AVOCATS SALARIÉS	%	AVOCATS PRATIQUE PRIVÉE	%
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	3,841	1,745	45.4%	2,096	54.6%
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	4,079	2,355	57.7%	1,724	42.3%
CÔTE-NORD	3,088	1,429	46.3%	1,659	53.7%
ESTRIE	4,613	1,903	41.3%	2,710	58.7%
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	9,540	2,461	25.8%	7,079	74.2%
MAURICIE - BOIS-FRANCS	6,377	2,180	34.2%	4,197	65.8%
MONTRÉAL	25,417	9,473	37.3%	15,944	62.7%
OUTAOUAIS	4,851	2,723	56.1%	2,128	43.9%
QUÉBEC	10,400	3,231	31.1%	7,169	68.9%
RIVE-SUD	11,866	5,191	43.7%	6,675	56.3%
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	3,412	963	28.2%	2,449	71.8%
<b>TOTAL</b>	<b>87,484</b>	<b>33,654</b>	<b>38.5%</b>	<b>53,830</b>	<b>61.5%</b>
<b>VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT</b>	<b>1,436</b>	<b>763</b>	<b>53.1%</b>	<b>673</b>	<b>46.9%</b>
<b>TOTAL 2000/2001</b>	<b>78,951</b>	<b>31,327</b>	<b>39.7%</b>	<b>47,624</b>	<b>60.3%</b>
<b>VOLET CONTRIBUTIF 2000/2001</b>	<b>1,193</b>	<b>716</b>	<b>60.0%</b>	<b>477</b>	<b>40.0%</b>

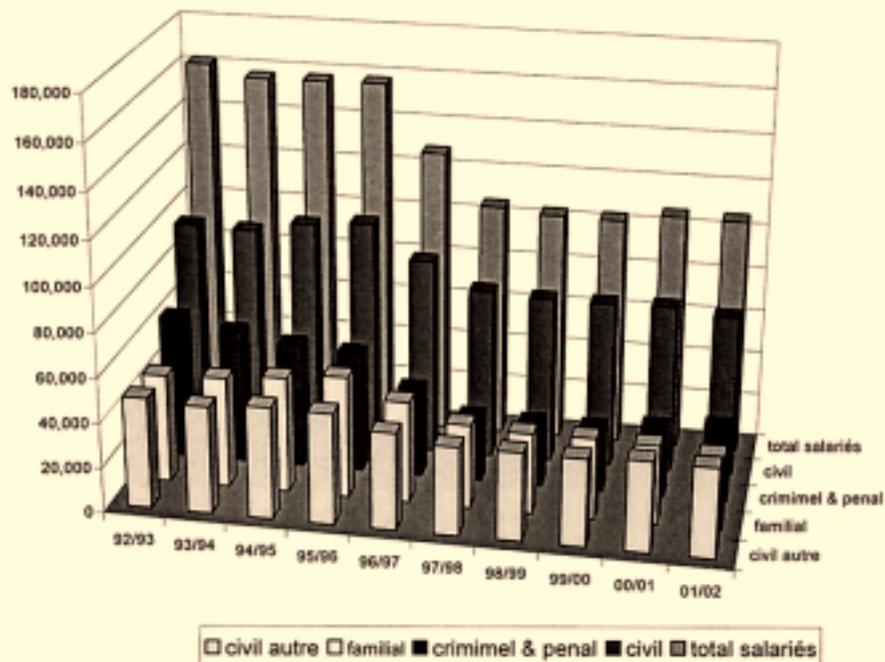
*Graphique 4B*



**TABLEAU No 5**  
**GENRE DE PROBLÈMES CONFÉIÉS AUX AVOCATS SALARIÉS**  
**PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1er AVRIL 2001 au 31 MARS 2002**  
**VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT**

RÉGIONS	TOTAL DES DEMANDES ACCEPTÉES	TOTAL CIVIL	%	FAMILIAL	%	CIVIL AUTRE	%	CRIMINEL ET PÉNAL	%
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	3,650	1,905	52.2%	1,018	27.9%	887	24.3%	1,745	47.8%
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	6,776	4,421	65.2%	1,635	24.1%	2,786	41.1%	2,355	34.8%
CÔTE-NORD	3,062	1,633	53.3%	598	19.5%	1,035	33.8%	1,429	46.7%
ESTRIE	6,941	5,038	72.6%	1,710	24.6%	3,328	47.9%	1,903	27.4%
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	10,581	8,120	76.7%	3,918	37.0%	4,202	39.7%	2,461	23.3%
MAURICIE - BOIS-FRANCS	6,489	4,309	66.4%	1,987	30.6%	2,322	35.8%	2,180	33.6%
MONTRÉAL	31,057	21,584	69.5%	10,239	33.0%	11,345	36.5%	9,473	30.5%
OUTAOUAIS	7,955	5,232	65.8%	2,442	30.7%	2,790	35.1%	2,723	34.2%
QUÉBEC	11,120	7,889	70.9%	3,035	27.3%	4,854	43.7%	3,231	29.1%
RIVE-SUD	14,390	9,199	63.9%	4,594	31.9%	4,605	32.0%	5,191	36.1%
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	4,146	3,183	76.8%	1,569	37.8%	1,614	38.9%	963	23.2%
<b>TOTAL</b>	<b>106,167</b>	<b>72,513</b>	<b>68.3%</b>	<b>32,745</b>	<b>30.8%</b>	<b>39,768</b>	<b>37.5%</b>	<b>33,654</b>	<b>31.7%</b>
<b>VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT</b>	<b>3,394</b>	<b>2,631</b>	<b>77.6%</b>	<b>1,962</b>	<b>57.8%</b>	<b>669</b>	<b>19.7%</b>	<b>763</b>	<b>22.5%</b>
<b>TOTAL 2000/2001</b>	<b>105,491</b>	<b>75,164</b>	<b>70.6%</b>	<b>35,019</b>	<b>32.9%</b>	<b>40,145</b>	<b>37.7%</b>	<b>31,327</b>	<b>29.4%</b>
<b>VOLET CONTRIBUTIF 2000/2001</b>	<b>3,306</b>	<b>2,590</b>	<b>78.3%</b>	<b>1,970</b>	<b>59.6%</b>	<b>620</b>	<b>18.8%</b>	<b>716</b>	<b>21.7%</b>

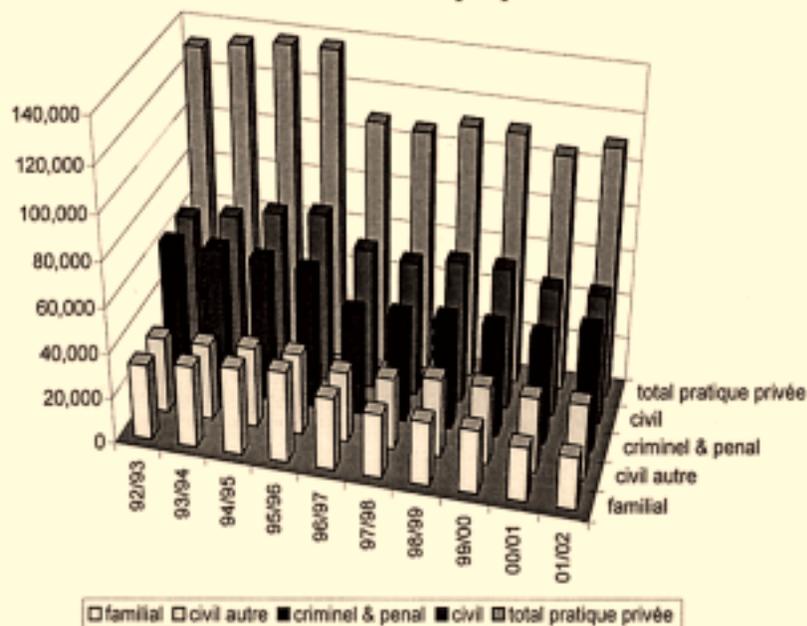
*Graphique 5*



**TABLEAU No 6**  
**GENRE DE PROBLÈMES CONFIÉS AUX AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVÉE**  
**PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1er AVRIL 2001 au 31 MARS 2002**  
**VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT**

RÉGIONS	TOTAL DES DEMANDES ACCEPTÉES	TOTAL CIVIL	%	FAMILIAL	%	CIVIL AUTRE	%	CRIMINEL ET PENAL	%
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	3,971	1,875	47.2%	843	21.2%	1,032	26.0%	2,096	52.8%
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	4,078	2,354	57.7%	1,106	27.1%	1,248	30.6%	1,724	42.3%
CÔTE-NORD	2,897	1,238	42.7%	590	20.4%	648	22.4%	1,659	57.3%
ESTRIE	5,829	3,119	53.5%	1,794	30.8%	1,325	22.7%	2,710	46.5%
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	13,749	6,670	48.5%	3,102	22.6%	3,568	26.0%	7,079	51.5%
MAURICIE - BOIS-FRANCS	8,668	4,471	51.6%	2,397	27.7%	2,074	23.9%	4,197	48.4%
MONTRÉAL	34,773	18,829	54.1%	4,765	13.7%	14,064	40.4%	15,944	45.9%
OUTAOUAIS	3,550	1,422	40.1%	746	21.0%	676	19.0%	2,128	59.9%
QUÉBEC	13,486	6,317	48.8%	2,631	19.5%	3,686	27.3%	7,169	53.2%
RIVE-SUD	15,477	8,802	56.9%	4,551	29.4%	4,251	27.5%	6,675	43.1%
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	4,393	1,944	44.3%	1,033	23.5%	911	20.7%	2,449	55.7%
<b>TOTAL</b>	<b>110,871</b>	<b>57,041</b>	<b>51.4%</b>	<b>23,558</b>	<b>21.2%</b>	<b>33,483</b>	<b>30.2%</b>	<b>53,830</b>	<b>48.6%</b>
<b>VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT</b>	<b>3,056</b>	<b>2,383</b>	<b>78.0%</b>	<b>1,720</b>	<b>56.3%</b>	<b>663</b>	<b>21.7%</b>	<b>673</b>	<b>22.0%</b>
<b>TOTAL 2000/2001</b>	<b>104,994</b>	<b>57,370</b>	<b>54.6%</b>	<b>24,362</b>	<b>23.2%</b>	<b>33,008</b>	<b>31.4%</b>	<b>47,624</b>	<b>45.4%</b>
<b>VOLET CONTRIBUTIF 2000/2001</b>	<b>2,653</b>	<b>2,176</b>	<b>82.0%</b>	<b>1,527</b>	<b>57.6%</b>	<b>649</b>	<b>24.5%</b>	<b>477</b>	<b>18.0%</b>

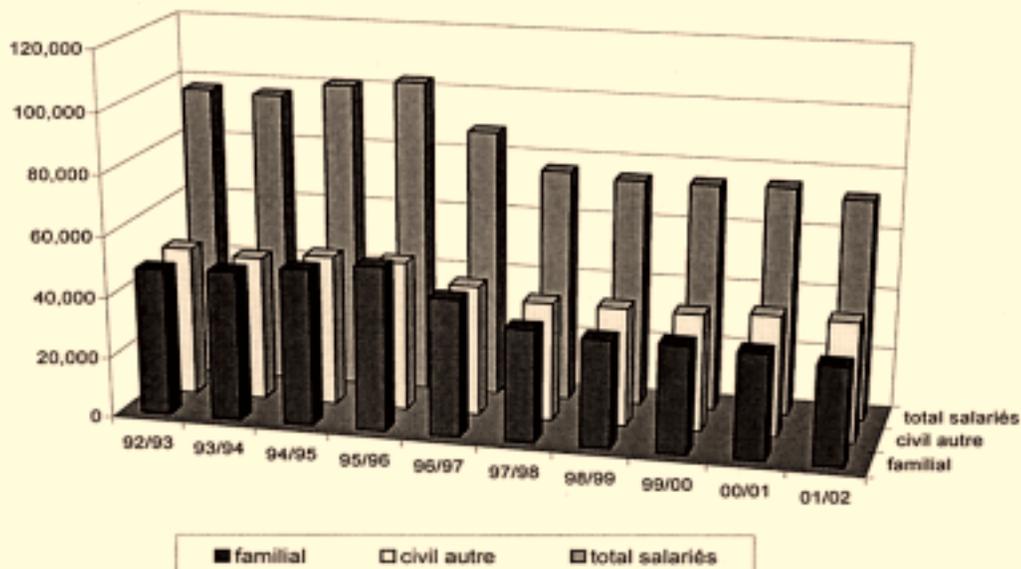
*Graphique 6*



**TABLEAU No 7**  
**GENRE DE PROBLÈMES CIVILS CONFIÉS**  
**AUX AVOCATS SALARIÉS**  
**PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2001 au 31 MARS 2002**  
**VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT**

RÉGIONS	TOTAL CIVIL	FAMILIAL	%	CIVIL AUTRE	%
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	1,905	1,018	53.4%	887	46.6%
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	4,421	1,635	37.0%	2,786	63.0%
CÔTE-NORD	1,633	598	36.6%	1,035	63.4%
ESTRIE	5,038	1,710	33.9%	3,328	66.1%
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	8,120	3,918	48.3%	4,202	51.7%
MAURICIE - BOIS-FRANCS	4,309	1,987	46.1%	2,322	53.9%
MONTRÉAL	21,584	10,239	47.4%	11,345	52.6%
OUTAOUAIS	5,232	2,442	46.7%	2,790	53.3%
QUÉBEC	7,889	3,035	38.5%	4,854	61.5%
RIVE-SUD	9,199	4,594	49.9%	4,605	50.1%
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	3,183	1,569	49.3%	1,614	50.7%
<b>TOTAL</b>	<b>72,513</b>	<b>32,745</b>	<b>45.2%</b>	<b>39,768</b>	<b>54.8%</b>
<b>VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT</b>	<b>2,631</b>	<b>1,962</b>	<b>74.6%</b>	<b>669</b>	<b>25.4%</b>
<b>TOTAL 2000/2001</b>	<b>75,164</b>	<b>35,019</b>	<b>46.6%</b>	<b>40,145</b>	<b>53.4%</b>
<b>VOLET CONTRIBUTIF 2000/2001</b>	<b>2,590</b>	<b>1,970</b>	<b>76.1%</b>	<b>620</b>	<b>23.9%</b>

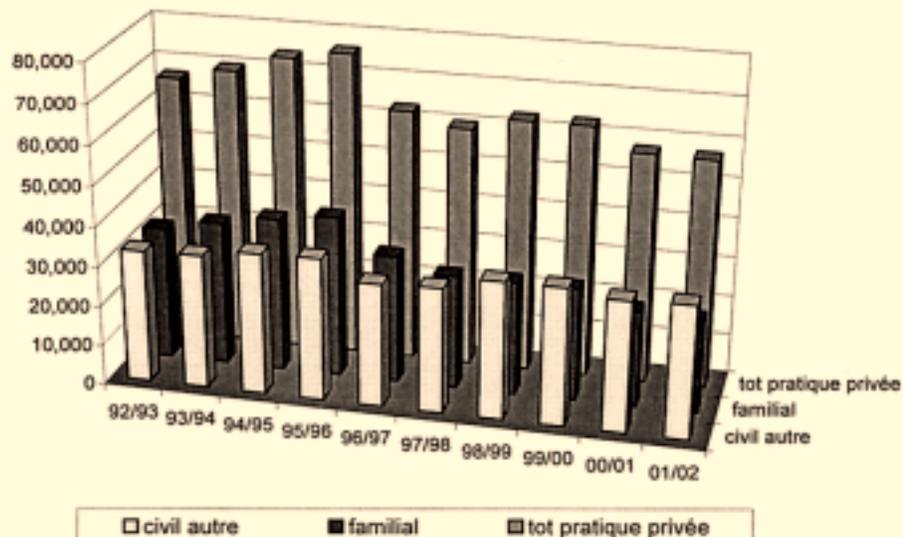
*Graphique 7*



**TABLEAU No 8**  
**GENRE DE PROBLÈMES CIVILS CONFIÉS**  
**AUX AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVÉE**  
**PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1er AVRIL 2001 au 31 MARS 2002**  
**VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT**

RÉGIONS	TOTAL CIVIL	FAMILIAL	%	CIVIL AUTRE	%
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	1,875	843	45.0%	1,032	55.0%
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	2,354	1,106	47.0%	1,248	53.0%
CÔTE-NORD	1,238	590	47.7%	648	52.3%
ESTRIE	3,119	1,794	57.5%	1,325	42.5%
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	6,670	3,102	46.5%	3,568	53.5%
MAURICIE - BOIS-FRANCS	4,471	2,397	53.6%	2,074	46.4%
MONTRÉAL	18,829	4,765	25.3%	14,064	74.7%
OUTAOUAIS	1,422	746	52.5%	676	47.5%
QUÉBEC	6,317	2,631	41.6%	3,686	58.4%
RIVE-SUD	8,802	4,551	51.7%	4,251	48.3%
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	1,944	1,033	53.1%	911	46.9%
<b>TOTAL</b>	<b>57,041</b>	<b>23,558</b>	<b>41.3%</b>	<b>33,483</b>	<b>58.7%</b>
<b>VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT</b>	<b>2,383</b>	<b>1,720</b>	<b>72.2%</b>	<b>663</b>	<b>27.8%</b>
<b>TOTAL 2000/2001</b>	<b>57,370</b>	<b>24,362</b>	<b>42.5%</b>	<b>33,008</b>	<b>57.5%</b>
<b>VOLET CONTRIBUTIF 2000/2001</b>	<b>2,176</b>	<b>1,527</b>	<b>70.2%</b>	<b>649</b>	<b>29.8%</b>

*Graphique 8*



**TABLEAU No 9**  
**REPARTITION DES DEMANDES NON STATUÉES AU 31 MARS 2002**  
**PAR RÉGIONS**  
**VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT**

RÉGIONS	TOTAL NON STATUÉES**	ATTESTATIONS CONDI- TIONNELLES	%	EN SUSPENS	%
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	105	0	0.0%	105	100.0%
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	72	4	5.6%	68	94.4%
CÔTE-NORD	64	5	7.8%	59	92.2%
ESTRIE	312	151	48.4%	161	51.6%
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	190	14	7.4%	176	92.6%
MAURICIE - BOIS-FRANCS	586	5	0.9%	581	99.1%
MONTRÉAL	5,772	3,767	65.3%	2,005	34.7%
OUTAOUAIS	139	19	13.7%	120	86.3%
QUÉBEC	695	136	19.6%	559	80.4%
RIVE-SUD	667	138	20.7%	529	79.3%
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	70	19	27.1%	51	72.9%
<b>TOTAL</b>	<b>8,672</b>	<b>4,258</b>	<b>49.1%</b>	<b>4,414</b>	<b>50.9%</b>
<b>VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT</b>	<b>308</b>	<b>52</b>	<b>16.9%</b>	<b>256</b>	<b>83.1%</b>
<b>TOTAL 2000/2001</b>	<b>5,992</b>	<b>2,322</b>	<b>38.8%</b>	<b>3,670</b>	<b>61.2%</b>
<b>VOLET CONTRIBUTIF 2000/2001</b>	<b>276</b>	<b>44</b>	<b>15.9%</b>	<b>232</b>	<b>84.1%</b>

\*\* Demandes d'aide juridique dont l'information est incomplète et/ou la décision quant à l'admissibilité n'a pas encore été prise.

**TABLEAU No 10**  
**RÉPARTITION DES DEMANDES ACCEPTÉES SOUS LE VOLET CONTRIBUTIF**  
**SELON QU'ELLES ONT ÉTÉ CONFIEES À DES AVOCATS SALARIÉS**  
**OU À DES AVOCATS DE PRATIQUE PRIVÉE**  
**PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2001 au 31 MARS 2002**

RÉGIONS	TOTAL DEMANDES ACCEPTÉES	AVOCATS SALARIÉS	%	AVOCATS PRATIQUE PRIVÉE	%
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	278	162	58.3%	116	41.7%
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	587	343	58.4%	244	41.6%
CÔTE-NORD	160	89	55.6%	71	44.4%
ESTRIE	607	310	51.1%	297	48.9%
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	893	421	47.1%	472	52.9%
MAURICIE - BOIS-FRANCS	470	210	44.7%	260	55.3%
MONTRÉAL	1,078	532	49.4%	546	50.6%
OUTAOUAIS	460	349	75.9%	111	24.1%
QUÉBEC	734	390	53.1%	344	46.9%
RIVE-SUD	862	386	44.8%	476	55.2%
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	321	202	62.9%	119	37.1%
<b>TOTAL</b>	<b>6,450</b>	<b>3,394</b>	<b>52.6%</b>	<b>3,056</b>	<b>47.4%</b>
<b>TOTAL 2000/2001</b>	<b>5,959</b>	<b>3,306</b>	<b>55.5%</b>	<b>2,653</b>	<b>44.5%</b>

#### 8.4 Le profil de la clientèle

En 2001-2002, 56 % des bénéficiaires de l'aide juridique sont des hommes comparativement à 44 % pour les femmes.

La proportion des bénéficiaires par groupe d'âge est de 15 % pour les moins de 18 ans, 19 % pour les 18 à 25 ans, 61 % pour les 26 à 55 ans et 5 % pour les aînés.

La proportion des dossiers traités est ainsi répartie : 56 % en matière civile dont près de la moitié en droit familial, 41 % en matière criminelle et 3 % en immigration.

À l'aide juridique, les hommes et les femmes présentent des dossiers fort différents : 81 % des dossiers féminins concernent une affaire civile alors que 57 % des dossiers masculins concernent une affaire criminelle.

En immigration, les hommes présentent 67,3 % des dossiers et les femmes 32,7 %.

Les personnes âgées de 56 ans et plus présentent des dossiers en droit civil et administratif pour 50,1 %, 22,4 % en droit familial, 19,9 % en droit criminel et 7,6 % en autres matières.

Pour ce qui est du volet contributif, nous remarquons que 53 % des bénéficiaires sont des femmes comparativement à 47 % pour les hommes et que 73 % des bénéficiaires se situent dans le groupe d'âge 26 à 55 ans.

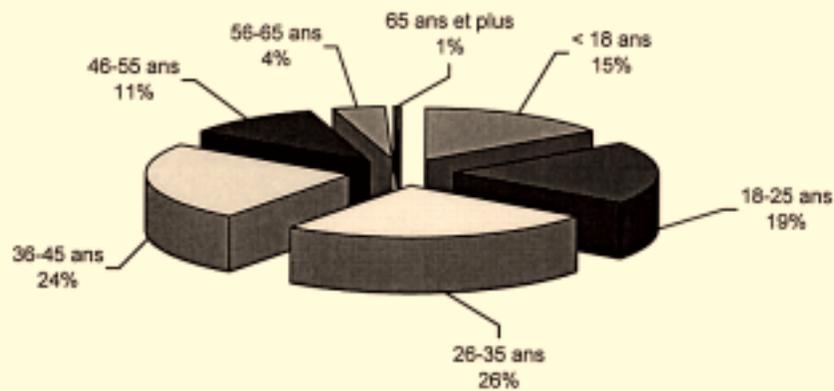
Les demandes du volet contributif se font pour 77 % en matière civile, dont les trois quarts en matière familiale. Le 23 % additionnel est en droit criminel.

VOLET GRATUIT ET CONTRIBUTIF

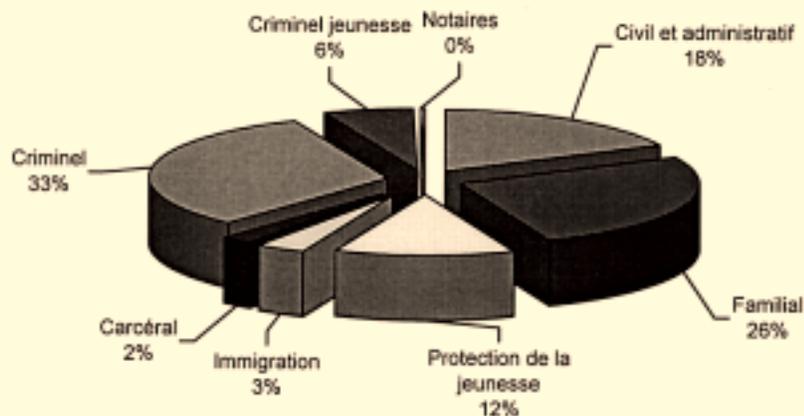
Répartition selon sexe



Répartition selon âge

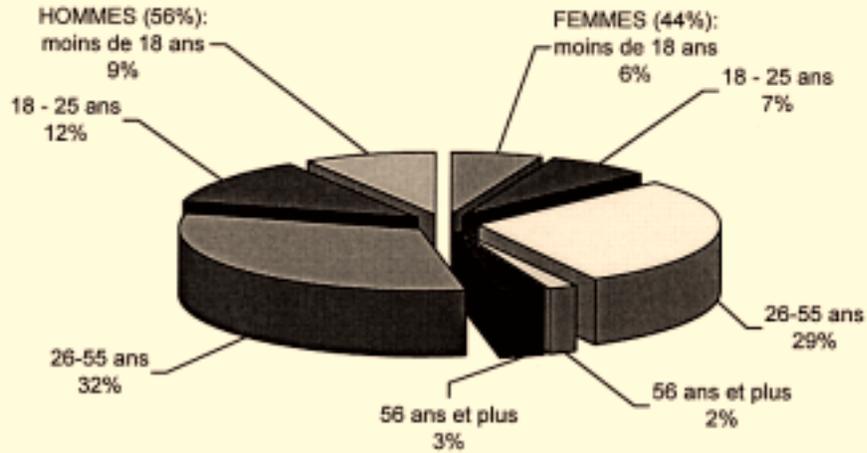


Répartition selon matières

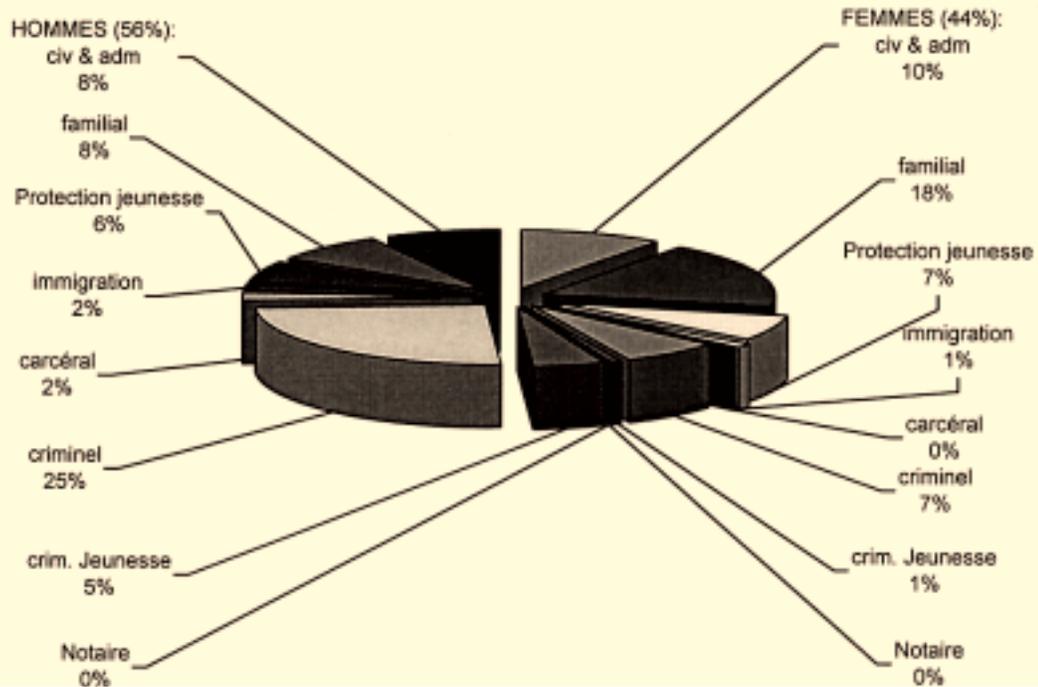


VOLET GRATUIT ET CONTRIBUTIF

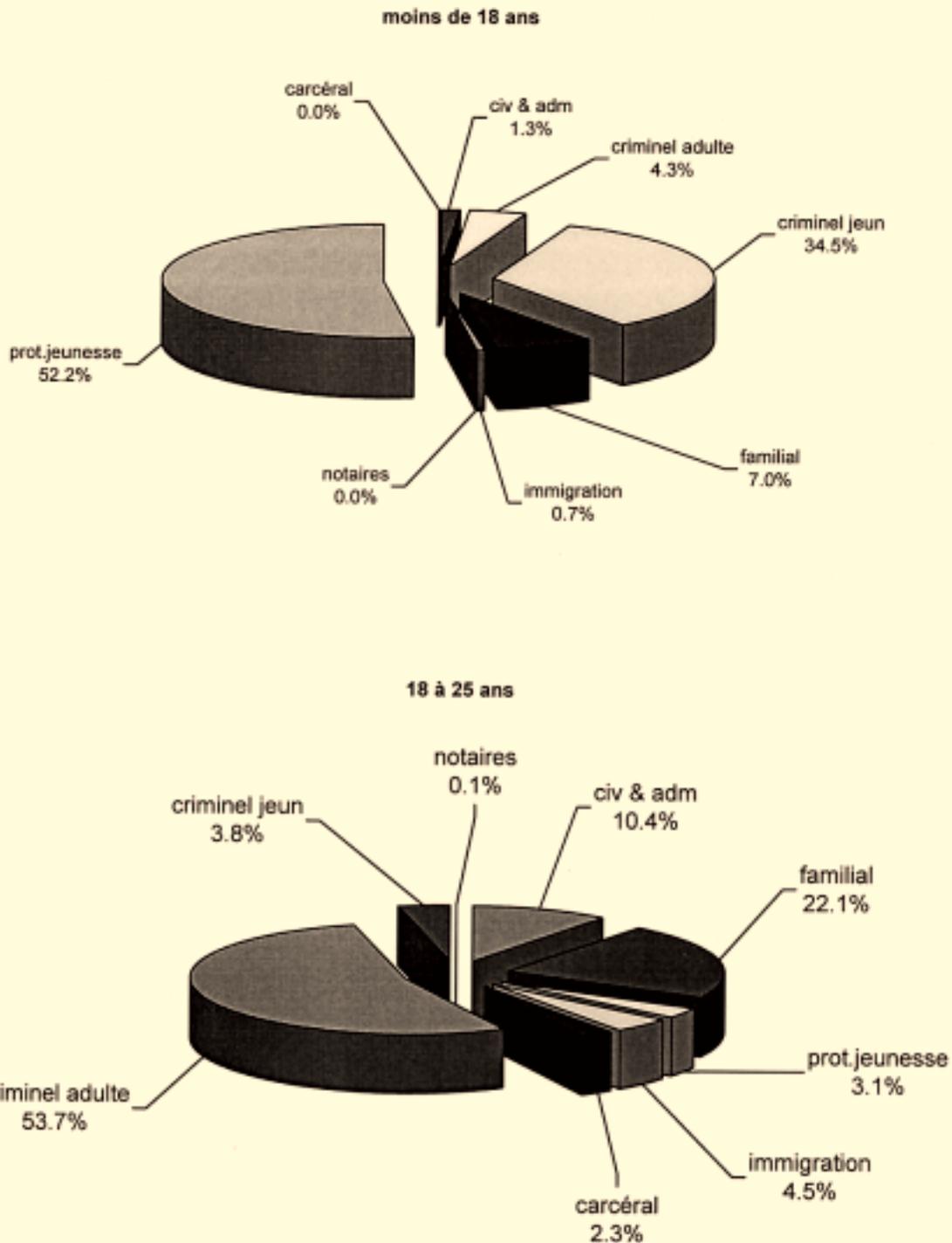
Répartition selon sexe et groupe d'âge



Répartition selon sexe et matières

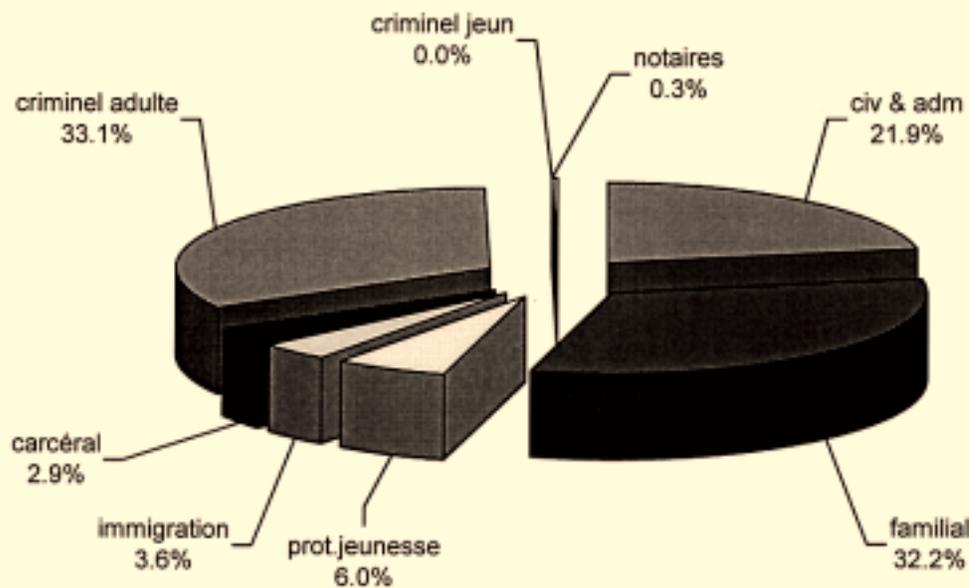


Répartition de la demande d'aide juridique admise par groupe de matière et groupe d'âge  
POUR LE VOLET GRATUIT ET CONTRIBUTIF

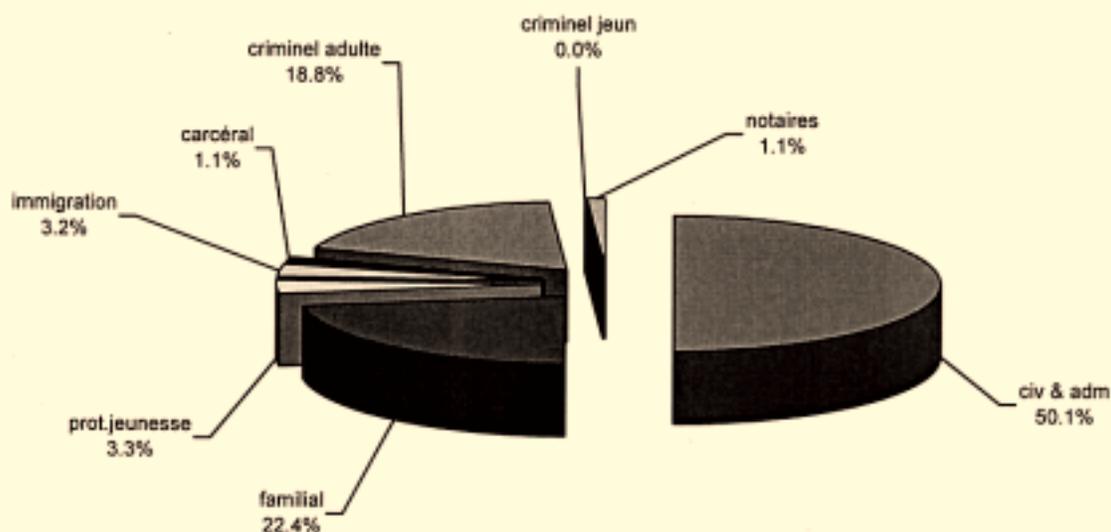


VOLET GRATUIT ET CONTRIBUTIF

26 à 55 ans

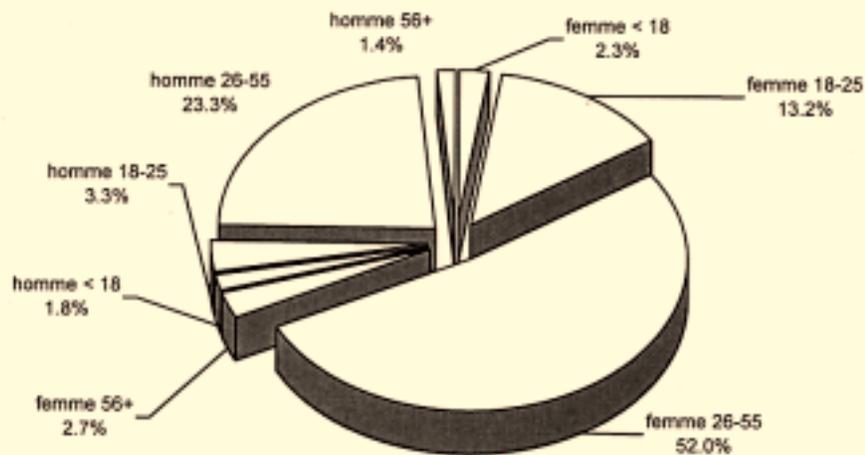


56 ans et plus

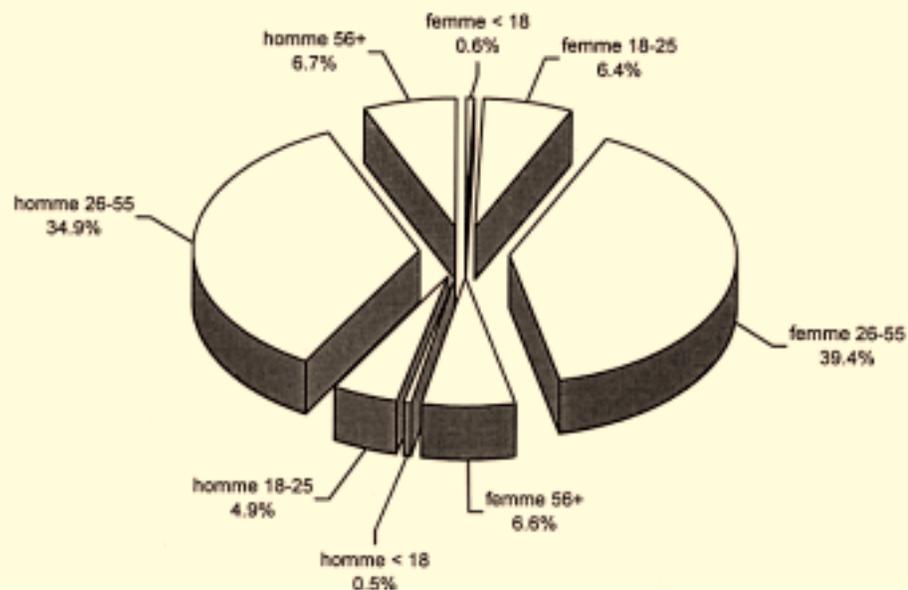


Répartition de la demande d'aide juridique selon l'âge et le sexe  
POUR LE VOLET GRATUIT ET CONTRIBUTIF

En droit familial

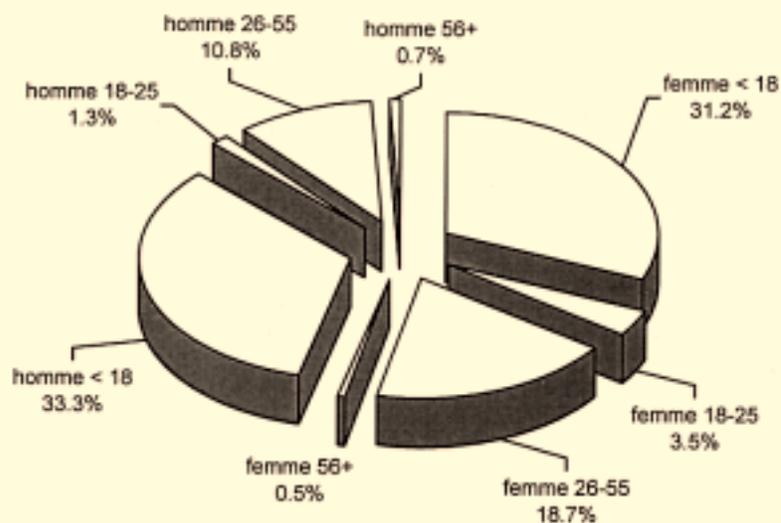


En matière civile & administrative

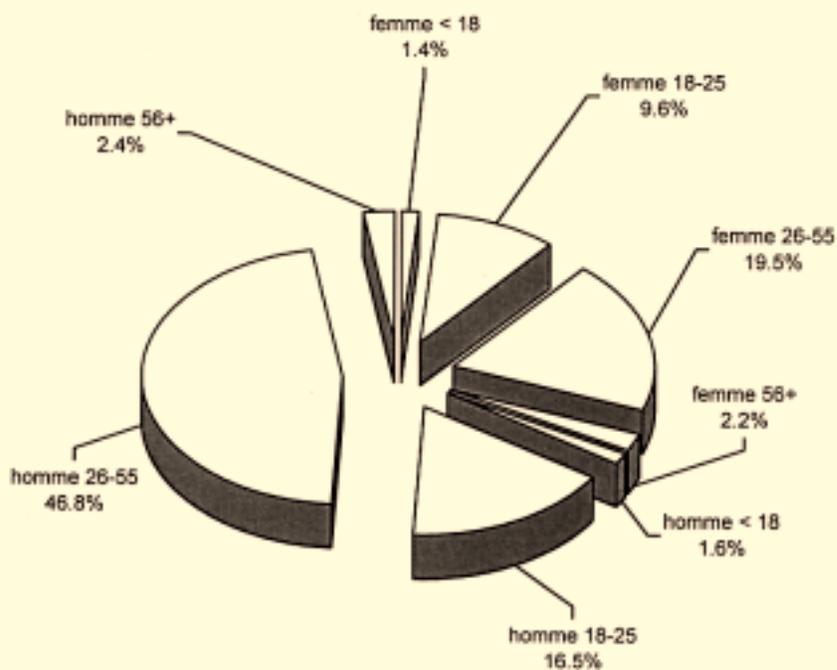


Répartition de la demande d'aide juridique selon l'âge et le sexe  
POUR LE VOLET GRATUIT ET CONTRIBUTIF

Protection de la jeunesse (civil)

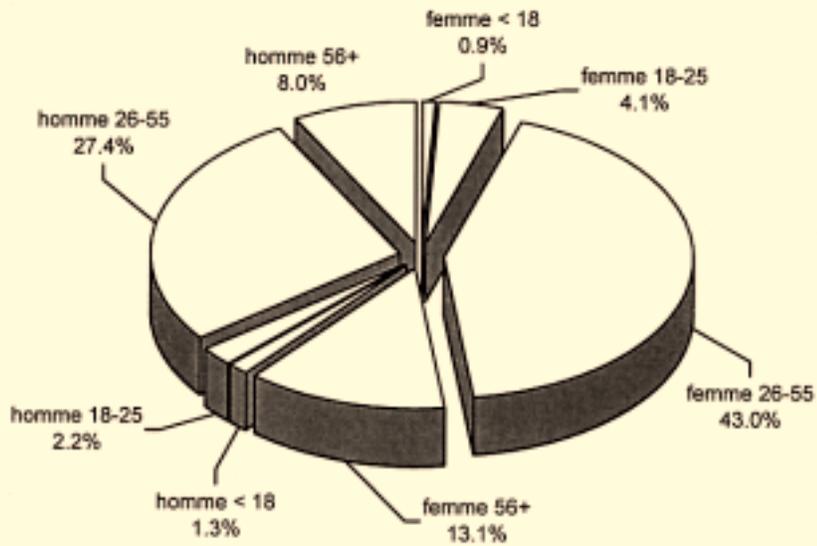


En immigration

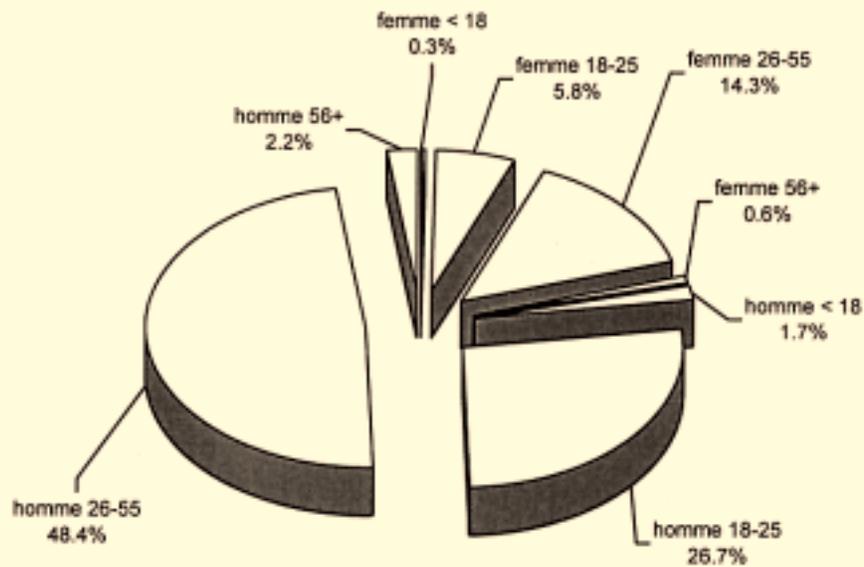


VOLET GRATUIT ET CONTRIBUTIF

En droit notarial

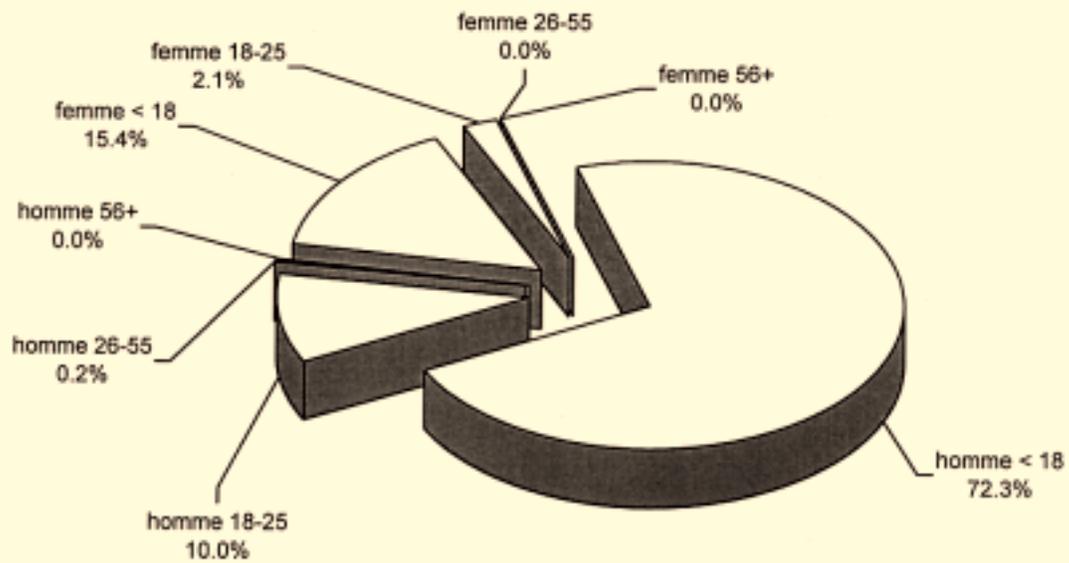


En droit criminel

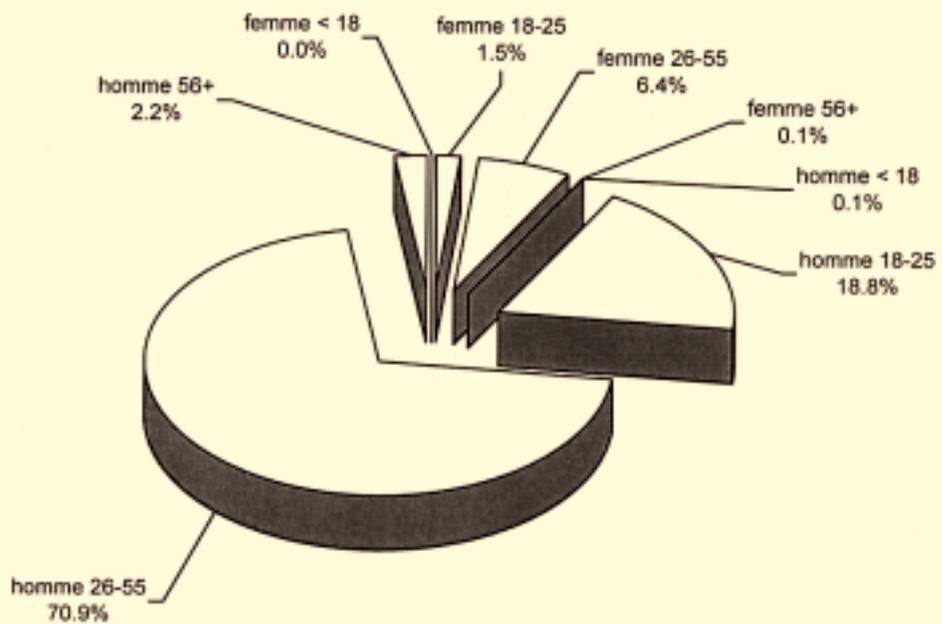


VOLET GRATUIT ET CONTRIBUTIF

En droit criminel-jeunesse



En droit carcéral

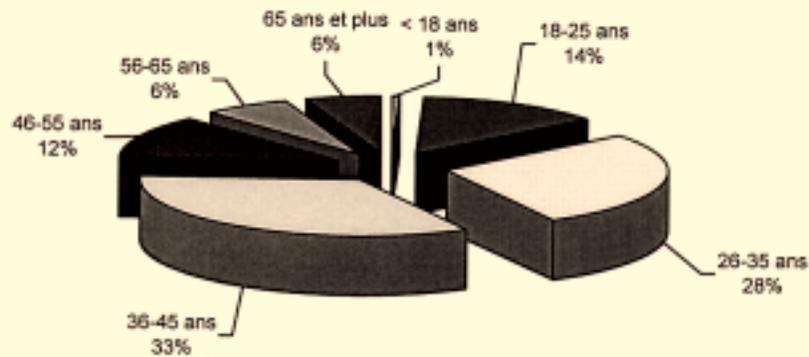


VOLET CONTRIBUTIF

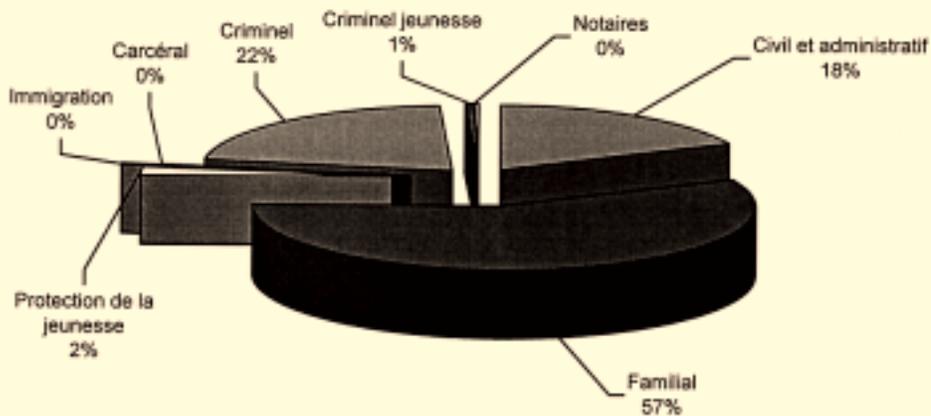
Répartition selon sexe



Répartition selon âge

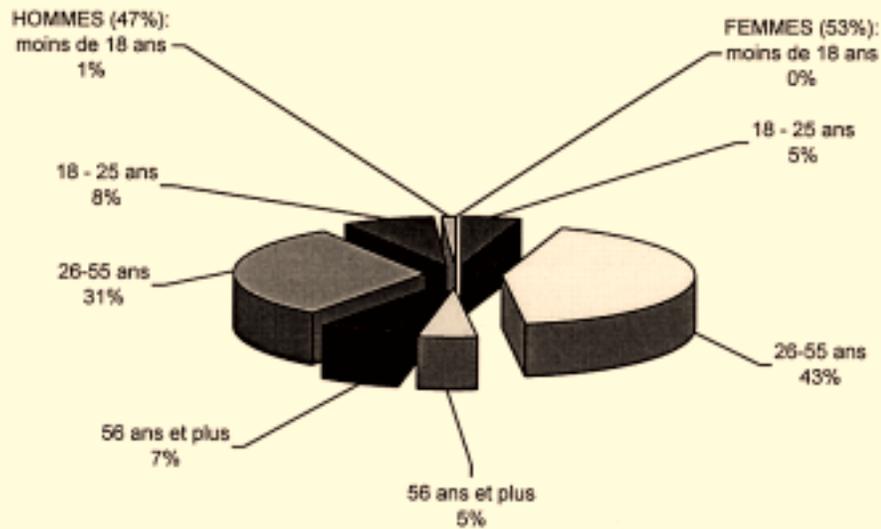


Répartition selon matières

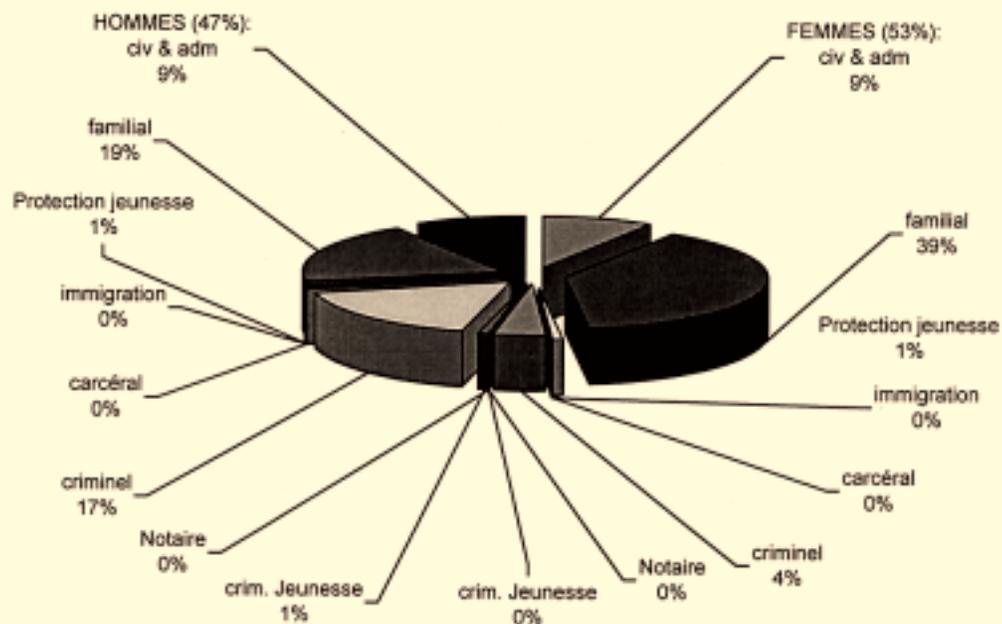


VOLET CONTRIBUTIF

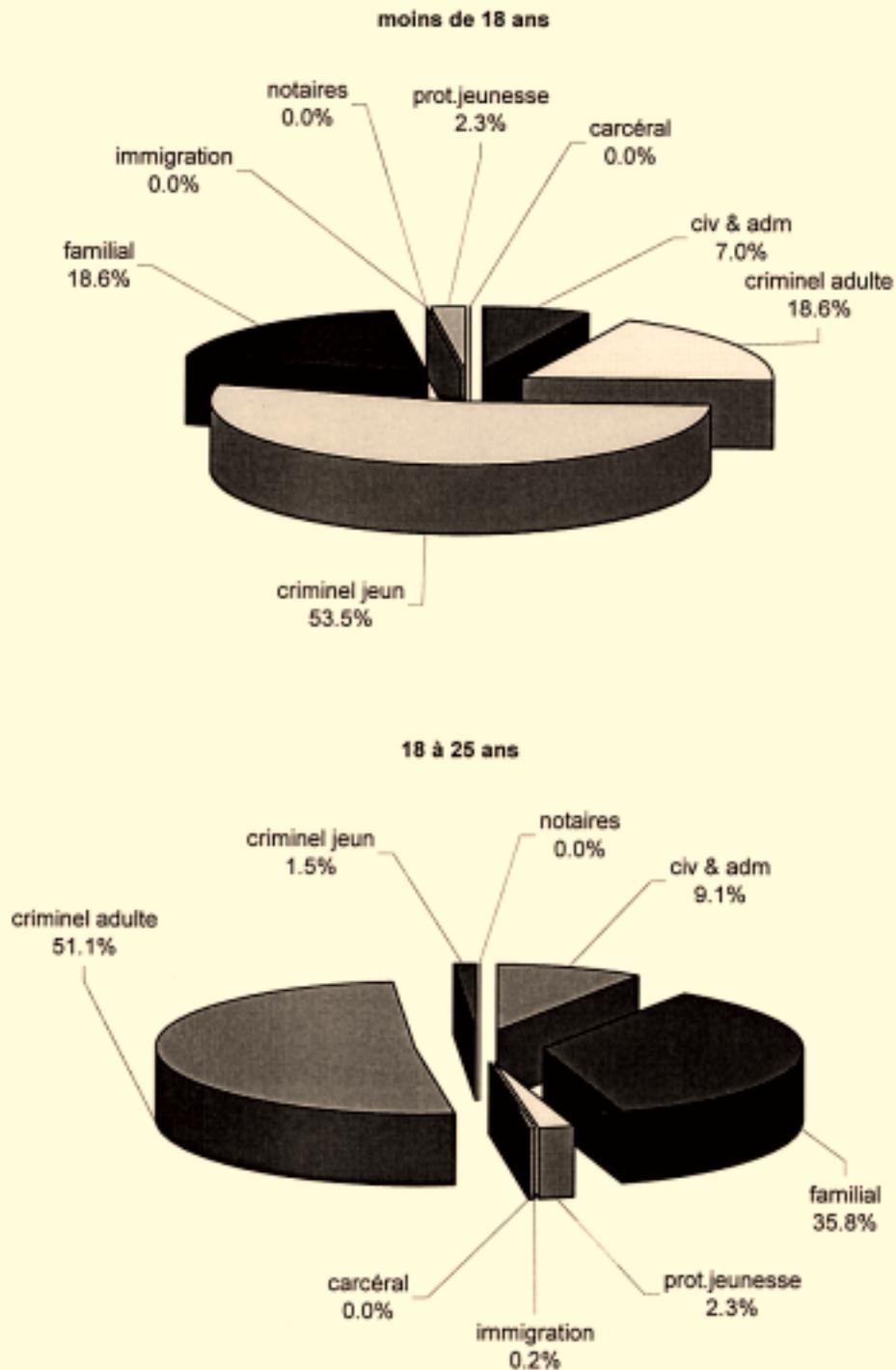
Répartition selon sexe et groupe d'âge



Répartition selon sexe et matières

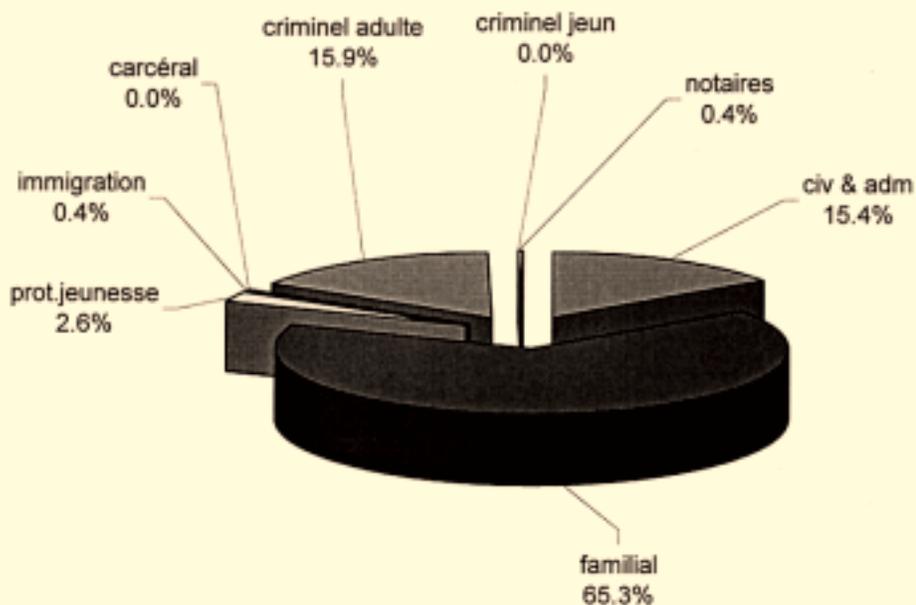


Répartition de la demande d'aide juridique admise par groupe de matière et groupe d'âge  
POUR LE VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT

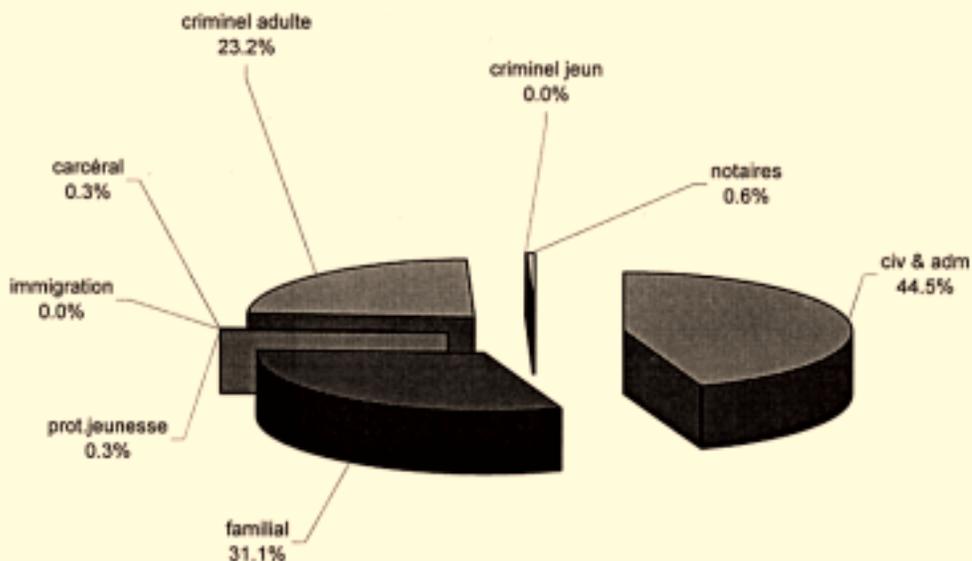


Répartition de la demande d'aide juridique admise par groupe de matière et groupe d'âge  
POUR LE VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT

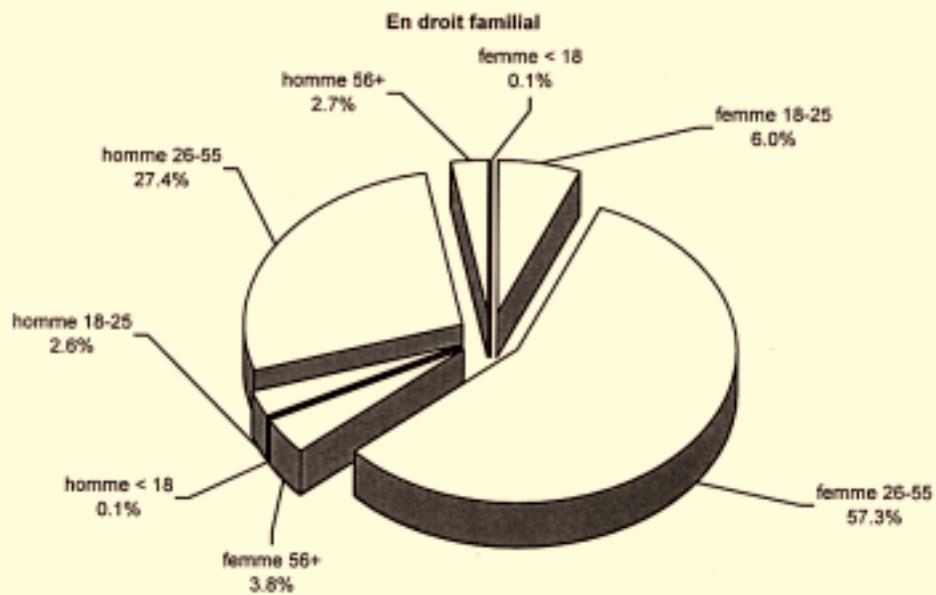
26 à 55 ans



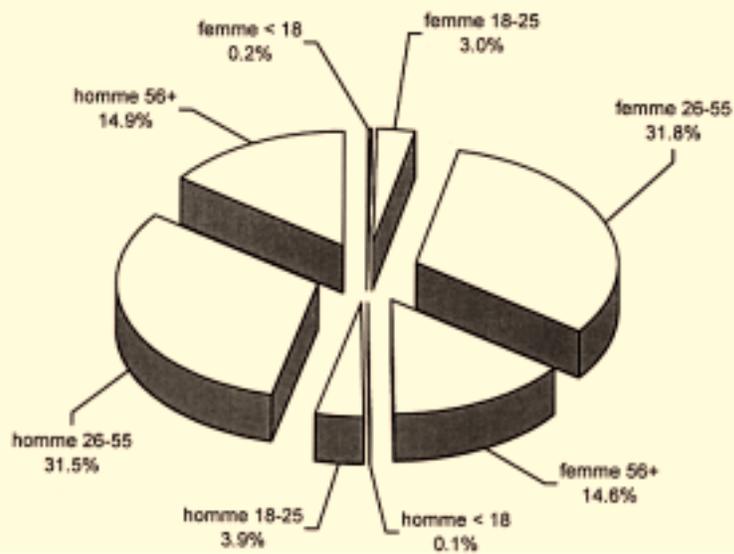
56 ans et plus



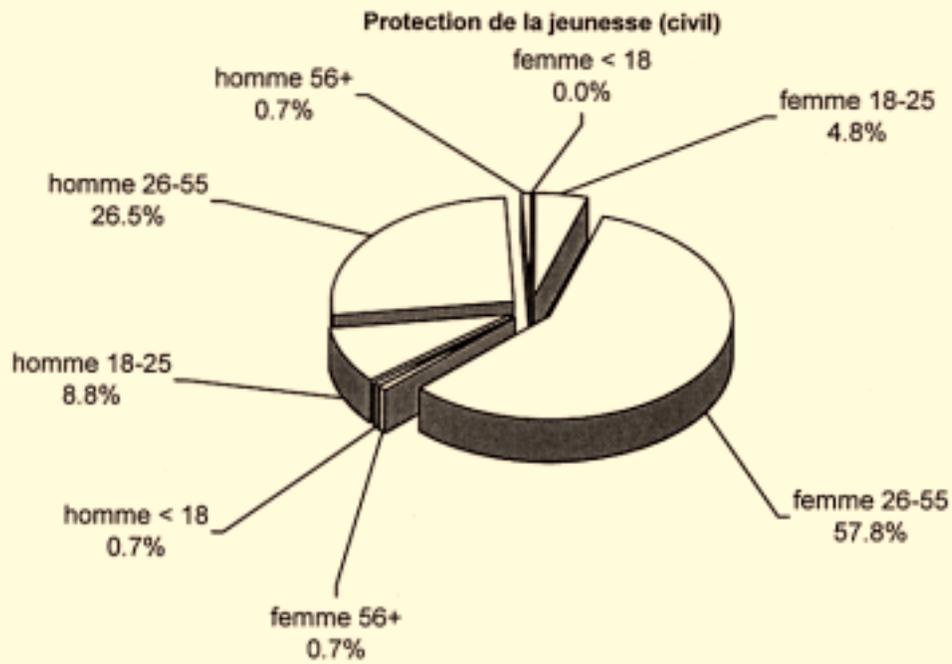
Répartition de la demande d'aide juridique selon l'âge et le sexe  
POUR LE VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT



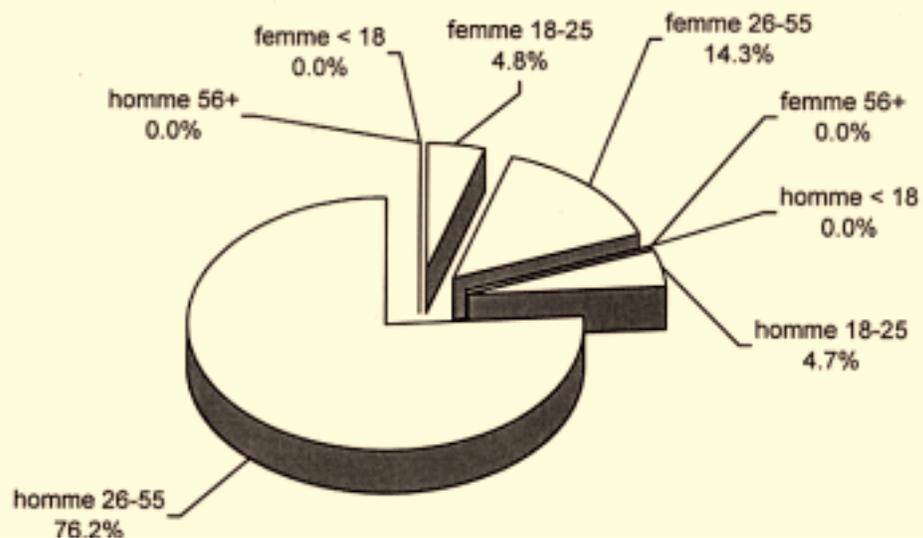
**En matière civile & administrative**



Répartition de la demande d'aide juridique selon l'âge et le sexe  
POUR LE VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT

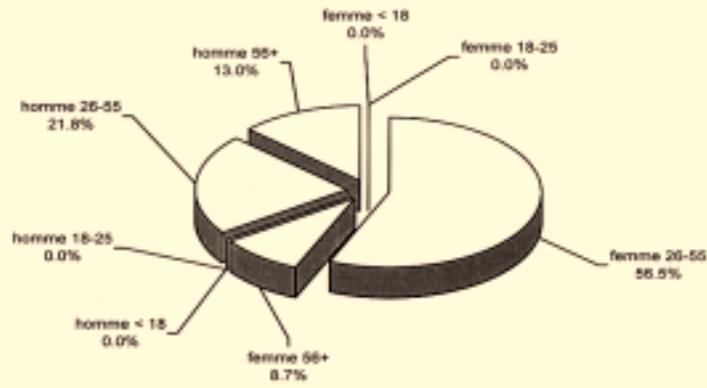


**En immigration**

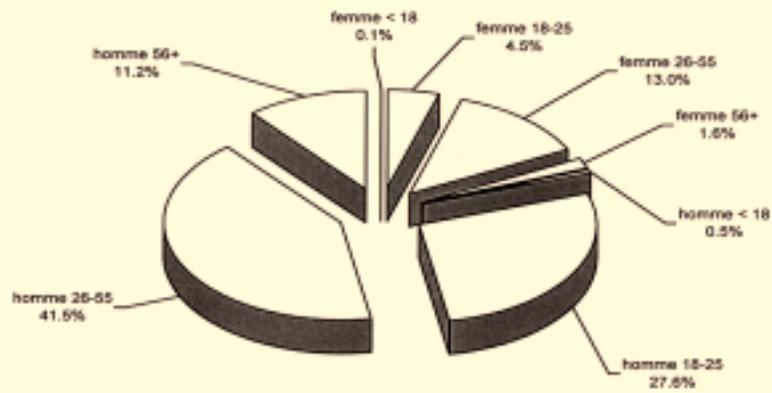


VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT

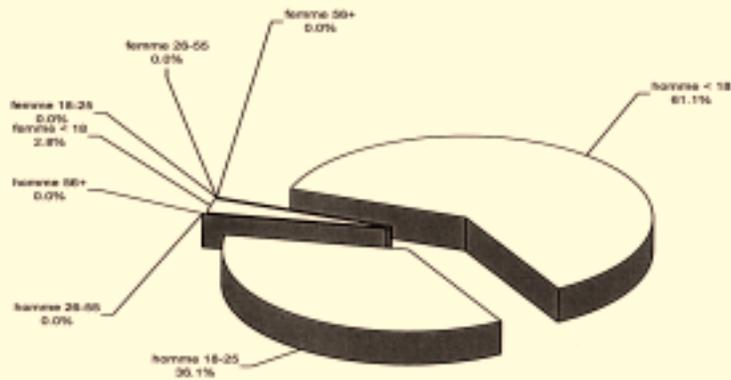
En droit notarial



En droit criminel



En droit criminel-jeunesse



## 9. Les ressources humaines

### 9.1 Faits saillants

À ce sujet, la réalisation importante du réseau à l'automne 2001 a été la conclusion d'une convention collective avec les avocats pour la période 1998-2002 octroyant aux avocats de l'aide juridique la parité salariale avec les avocats de la Couronne.

À la suite de ce règlement, le réseau de l'aide juridique, employeurs et syndiqués, ont accepté de participer à un comité sur la relativité salariale des avocats coordonné par le Conseil du trésor. Les travaux se sont poursuivis depuis septembre 2001 et des documents devraient être produits en 2002-2003.

### 9.2 La situation du réseau au 31 mars 2002

La situation du réseau au 31 mars 2002 était la suivante : l'aide juridique avait des bureaux dans 98 villes du Québec, comprenant cent treize (113) unités, dont quatre-vingt-neuf (89) bureaux ouverts à plein temps et vingt-quatre (24) bureaux ouverts à temps partiel; la liste des bureaux se retrouve à l'Annexe 7 du présent rapport.

Les effectifs budgétisés du réseau d'aide juridique étaient de 359 avocats salariés et de 486 autre personnel pour un total de 845 employés temps complet. De plus, 15 stagiaires du Barreau étaient à l'emploi dans les divers centres régionaux.

Au 31 mars 2002, le réseau comprenait 156 avocates et 203 avocats; 16.4 % des avocats et avocates du réseau avaient moins de 35 ans.

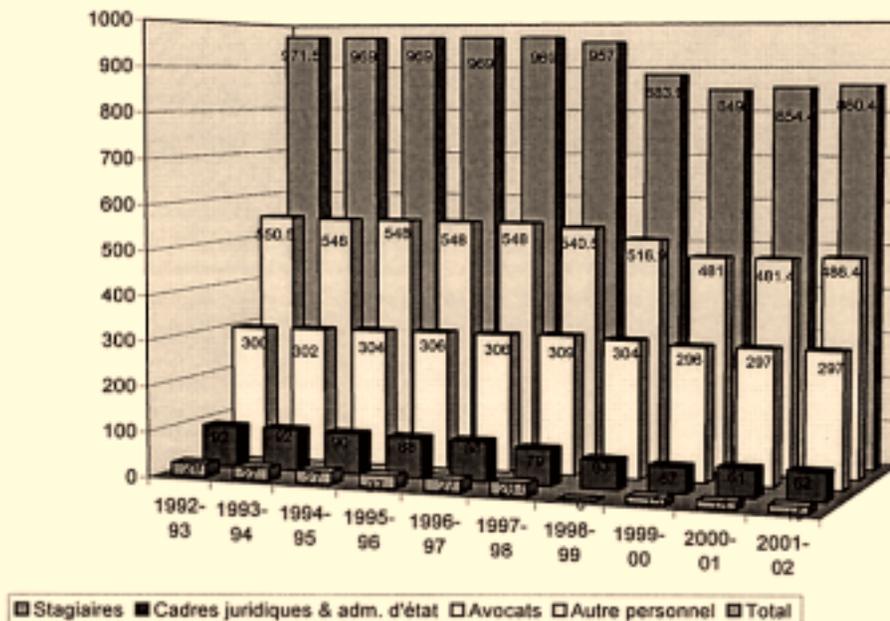
L'expérience moyenne des avocats et avocates salariés du réseau, en excluant les remplaçants, est d'environ 18.6 années d'inscription au Tableau de l'Ordre au 31 mars 2002.

## Commission des services juridiques

Avocats, autres professionnels, employés de soutien et stagiaires  
équivalents à temps complet (E.T.C.) rémunérés  
pour l'exercice 2001-2002

RÉGIONS	AVOCATS	AUTRE PROFESSIONNELS ET EMPLOYÉS DE SOUTIEN	STAGIAIRES	TOTAL
COMMISSION	9.4	41.3	0.0	50.7
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	13.5	16.2	0.0	29.7
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	18.4	26.7	1.7	46.8
CÔTE-NORD	9.6	11.2	0.2	21.0
ESTRIE	26.2	31.5	0.5	58.2
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	25.0	35.9	0.7	61.6
MAURICIE - BOIS-FRANCS	20.2	25.7	0.0	45.9
MONTRÉAL	105.8	134.9	5.7	246.4
OUTAOUAIS	26.0	33.5	1.1	60.6
QUÉBEC	36.3	46.4	1.8	84.5
RIVE-SUD	40.7	45.5	0.7	86.9
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	14.3	20.0	0.0	34.3
	<b>345.4</b>	<b>468.8</b>	<b>12.4</b>	<b>826.6</b>
<b>BUDGET 2001-2002</b>	<b>359.0</b>	<b>486.4</b>	<b>15.0</b>	<b>860.4</b>

*Évolution des effectifs budgétisés de la permanence (10 ans)*



## 10. Les ressources financières

### 10.1 Bilan financier sommaire

Pour l'exercice 2001-2002, la subvention accordée à la Commission des services juridiques s'élevait à 119 087 072 \$, les revenus autonomes ont été de 1 870 493 \$ comparativement à 1 899 218 \$ pour l'exercice antérieur.

Les dépenses totales pour l'exercice 2001-2002 s'élevaient à 118 195 524 \$ incluant les dépenses financées par les réserves de 1 040 202 \$. Globalement, l'excédent des produits sur les charges de l'exercice est de 2 762 041 \$. Au 31 mars 2002, la Commission des services juridiques présentait un avoir de 143 946 \$ montant équivalent au 31 mars 2001 et la réserve générale se situant à 4 906 651 \$.

Les passifs éventuels pouvant résulter des mandats émis aux avocats et notaires ont été réévalués au 31 mars 2002 et ont été estimés comme suit : 1 700 000 \$ pour les mandats émis en vertu de l'ancienne loi, 48 400 000 \$ pour les mandats émis en vertu de la nouvelle loi, volet gratuit, 1 900 000 \$ pour les mandats émis en vertu de la nouvelle loi, volet contributif. Cette dernière estimation ne tient pas compte de la contribution exigible des bénéficiaires qui viendra réduire ce montant.

Historiquement, dans le cadre du volet contributif, la contribution des bénéficiaires a été de l'ordre de 45% du coût des relevés d'honoraires payés à la pratique privée.

## 10.2 Rapport financier annuel consolidé au 31 mars 2002

**Commission des services juridiques**  
**Rapport financier annuel consolidé**  
**au 31 mars 2002**

Rapport des vérificateurs	2
États financiers	
Fonds d'administration	
Produits et charges consolidés	3
Surplus consolidé	4
Réserve générale consolidée	5
Flux de trésorerie consolidés	6
Bilan consolidé	7
Fonds de responsabilité professionnelle et fonds incendie et vol	
Bilans consolidés	8
Notes complémentaires	9 à 15
Renseignements supplémentaires consolidés	16 et 17

Comptables agréés  
Société en nom collectif  
Membre du réseau  
Grant Thornton International

Raymond Chabot Grant Thornton 

## Rapport des vérificateurs

Aux membres de  
Commission des services juridiques

Nous avons vérifié les bilans consolidés du fonds d'administration, du fonds de responsabilité professionnelle et du fonds incendie et vol de Commission des services juridiques au 31 mars 2002 et les états consolidés des produits et charges, du surplus, de la réserve générale et des flux de trésorerie du fonds d'administration de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables décrites à la note 2.

*Raymond Chabot Grant Thornton*

Comptables agréés

Montréal  
Le 30 mai 2002

Tour de la Banque Nationale  
600, rue de La Gauchetière Ouest  
Bureau 1900  
Montréal (Québec) H3B 4L8  
Téléphone : (514) 878-2691  
Télécopieur : (514) 878-2127  
Internet : [www.rcgt.com](http://www.rcgt.com)

**Commission des services juridiques**  
**Fonds d'administration**  
**Produits et charges consolidés**

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	Opérations		Pratique privée (article 52)		Total	
	2002	2001	2002	2001	2002	2001
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Produits</b>						
Octrois du gouvernement du Québec						
Réguliers	68,055,298	62,669,600	48,536,774	40,932,594	116,592,072	103,602,194
Droits de greffe	1,651,659	1,635,870	843,341	859,130	2,495,000	2,495,000
	<u>69,706,957</u>	<u>64,305,470</u>	<u>49,380,115</u>	<u>41,791,724</u>	<u>119,087,072</u>	<u>106,097,194</u>
<b>Charges</b>						
	<u>71,024,084</u>	<u>66,135,795</u>	<u>47,171,440</u>	<u>37,071,967</u>	<u>118,195,524</u>	<u>103,207,782</u>
	(1,317,127)	(1,830,325)	2,208,675	4,719,737	891,548	2,889,412
Autres produits (note 4)	1,391,247	1,463,960	479,246	435,258	1,870,493	1,899,218
<b>Excédent des produits sur les charges</b> <b>(charges sur les produits)</b>	<u>74,120</u>	<u>(366,365)</u>	<u>2,687,921</u>	<u>5,154,995</u>	<u>2,762,041</u>	<u>4,788,630</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Commission des services juridiques****Fonds d'administration****Surplus consolidé**

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
	\$	\$
Surplus (déficit) au début	<u>143,946</u>	<u>(5,856,054)</u>
Opérations		
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits)	74,120	(366,365)
Virement à la réserve générale (note 5)	(681,728)	(350,287)
Utilisation de la réserve générale (note 6)	<u>607,608</u>	<u>716,652</u>
	-	-
Pratique privée		
Excédent des produits sur les charges	2,687,921	5,154,995
Virement à la réserve générale (note 5)	(3,120,515)	(432,594)
Utilisation de la réserve générale (note 6)	<u>432,594</u>	<u>1,277,599</u>
	-	6,000,000
Surplus à la fin	<u><u>143,946</u></u>	<u><u>143,946</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Commission des services juridiques****Fonds d'administration****Réserve générale consolidée**

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	2002	2001
	\$	\$
Solde au début	2,144,610	3,355,980
Augmentation de la réserve générale (note 5)	3,802,243	782,881
	<u>5,946,853</u>	<u>4,138,861</u>
Utilisation de la réserve générale (note 6)		
Paielements de comptes - pratique privée	432,594	1,277,599
Autres	607,608	716,652
	<u>1,040,202</u>	<u>1,994,251</u>
Solde à la fin	<u>4,906,651</u>	<u>2,144,610</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Commission des services juridiques****Fonds d'administration****Flux de trésorerie consolidés**

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits)		
Opérations	74,120	(366,365)
Pratique privée	<u>2,687,921</u>	<u>5,154,995</u>
	2,762,041	4,788,630
Variations d'éléments du fonds de roulement (note 7)		
Opérations	(1,850,881)	4,257,673
Pratique privée	<u>(2,399,125)</u>	<u>(436,582)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(1,487,965)	8,609,721
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Emprunt au fonds de financement et flux de trésorerie liés aux activités de financement		(6,000,000)
<b>Augmentation (diminution) nette de l'encaisse</b>	<u>(1,487,965)</u>	2,609,721
Encaisse au début	<u>9,110,968</u>	<u>6,501,247</u>
Encaisse à la fin	<u><u>7,623,003</u></u>	<u><u>9,110,968</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Commission des services juridiques**  
**Fonds d'administration**  
**Bilan consolidé**

au 31 mars 2002

	2002	2001
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	7,623,003	9,110,968
Débiteurs (note 8)	4,087,997	3,953,959
Charges reportées au prochain exercice	374,957	283,677
Avances sur traitements différés	44,588	52,691
	<u>12,130,545</u>	<u>13,401,295</u>
<b>PASSIF</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 9)	5,261,754	9,582,580
Traitements différés	359,050	289,303
Produits perçus par anticipation (note 10)	1,459,144	1,240,856
	<u>7,079,948</u>	<u>11,112,739</u>
<b>AVOIR</b>		
Surplus	143,946	143,946
Réserve générale	4,906,651	2,144,610
	<u>5,050,597</u>	<u>2,288,556</u>
	<u>12,130,545</u>	<u>13,401,295</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour la Commission des services juridiques,

Me Pierre Bélanger, président  
Administrateur

Me Hélène Leduc, vice-présidente  
Administrateur

**Commission des services juridiques**  
**Fonds de responsabilité professionnelle**  
**Fonds incendie et vol**  
**Bilans consolidés**

au 31 mars 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
	\$	\$
<b>FONDS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE</b>		
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	10,926	16,341
Intérêts à recevoir	49	38
Placements (note 11)	<u>311,260</u>	<u>311,260</u>
	<u>322,235</u>	<u>327,639</u>
Passif		
Passif à court terme		
Dû au fonds d'administration	10,975	16,379
Avoir		
Réserve	<u>311,260</u>	<u>311,260</u>
	<u>322,235</u>	<u>327,639</u>
<b>FONDS INCENDIE ET VOL</b>		
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	8,776	13,125
Intérêts à recevoir	39	30
Placements (note 11)	<u>250,000</u>	<u>250,000</u>
	<u>258,815</u>	<u>263,155</u>
Passif		
Passif à court terme		
Dû au fonds d'administration	8,815	13,155
Avoir		
Réserve	<u>250,000</u>	<u>250,000</u>
	<u>258,815</u>	<u>263,155</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour la Commission des services juridiques,

Me Pierre Bélanger, président  
Administrateur

Me Hélène Leduc, vice-présidente  
Administrateur

## **Commission des services juridiques**

### **Notes complémentaires**

au 31 mars 2002

#### **1 - STATUTS**

La Commission des services juridiques est constituée en vertu de la Loi sur l'aide juridique au Québec.

#### **2 - CONVENTIONS COMPTABLES**

##### **Principes de consolidation**

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Commission des services juridiques et des centres suivants :

– Centres régionaux :

- Centre communautaire juridique de Montréal (incluant Services juridiques communautaires de Pointe Saint-Charles et Petite Bourgogne Inc.);
- Centre communautaire juridique des Laurentides-Lanaudière;
- Centre communautaire juridique de la Rive-Sud;
- Centre communautaire juridique de Québec;
- Centre communautaire juridique de l'Outaouais;
- Centre communautaire juridique de l'Estrie;
- Centre communautaire juridique du Saguenay - Lac-Saint-Jean;
- Centre communautaire juridique de la Mauricie - Bois-Francs;
- Centre communautaire juridique du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie;
- Centre communautaire juridique de la Côte-Nord;
- Centre communautaire juridique de l'Abitibi-Témiscamingue;

– Centre local :

Clinique juridique populaire de Hull inc., Outaouais.

##### **Présentation des états financiers**

Les états financiers sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada en tenant compte des particularités qui suivent.

##### **Estimations comptables**

Pour dresser les états financiers, la direction de la Commission doit faire des estimations et établir des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés à titre d'éléments d'actif et de passif et la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés à titre de produits et charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

## Commission des services juridiques

### Notes complémentaires

au 31 mars 2002

#### 2 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

##### Pratique privée (article 52)

Les honoraires, les débours et les intérêts payés à la pratique privée (article 52) sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse, et les produits sont comptabilisés selon les montants autorisés par le gouvernement du Québec.

##### Volet contributif

Les produits relatifs aux frais administratifs sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse. Les autres contributions des bénéficiaires sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse pour les dossiers terminés au cours de l'exercice.

##### Mémoires de frais et remboursements des coûts de l'aide juridique

Les produits de mémoires de frais et les remboursements des coûts de l'aide juridique sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

##### Immobilisations

Aucun fonds d'immobilisations n'est prévu aux livres de la Commission. Les acquisitions d'immobilisations sont donc imputées aux charges d'opérations de l'exercice et sont budgétisées en conséquence.

##### Rémunération

Les salaires des employés pour les 26 périodes régulières sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf les vacances, qui sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse.

##### Virements de fonds

Les résolutions de la Commission prévoient que la réserve du fonds incendie et vol doit être de 250 000 \$ et celle du fonds de responsabilité professionnelle, de 311 260 \$. Ainsi, tout excédent des produits ou des charges doit être viré au fonds d'administration.

#### 3 - RESTRICTION SUR L'UTILISATION DE L'ENCAISSE

Certains employés des centres communautaires juridiques se sont prévalus d'une clause de la convention collective leur permettant de faire retenir à la source des sommes d'argent en prévision d'un congé sabbatique à traitement différé. Les sommes ainsi prélevées sont incluses dans l'encaisse et se chiffrent à 353 207 \$ (289 303 \$ en 2001).

## Commission des services juridiques

### Notes complémentaires

au 31 mars 2002

#### 4 - AUTRES PRODUITS

	2002	2001
	\$	\$
Opérations		
Volet contributif <sup>(a)</sup>	762,603	741,230
Mémoires de frais	67,464	47,388
Remboursements des coûts de l'aide juridique	201,607	164,875
Intérêts	336,752	482,136
Autres	12,986	10,565
Produits nets des fonds de responsabilité professionnelle et incendie et vol	9,835	17,766
	<u>1,391,247</u>	<u>1,463,960</u>
Pratique privée (article 52)		
Contributions des bénéficiaires	<u>479,246</u>	<u>435,258</u>

<sup>(a)</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1997, la Loi sur l'aide juridique prévoit l'admissibilité de certains bénéficiaires moyennant une contribution de leur part.

	2002	2001
	\$	\$
Contributions des bénéficiaires	483,488	469,842
Frais administratifs	279,115	257,880
Intérêts		13,508
	<u>762,603</u>	<u>741,230</u>

#### 5 - RÉSERVE GÉNÉRALE

Au cours de l'exercice, la Commission a viré un montant de 681 728 \$ (350 287 \$ en 2001) représentant une partie de l'excédent des octrois du gouvernement du Québec pour les droits de greffe sur la facturation de ces droits. Au cours de l'exercice, un montant de 3 120 515 \$ (432 594 \$ en 2001) provenant de l'excédent des produits sur les charges de la pratique privée a été viré à la réserve générale. Ce montant, qui sera versé subséquemment, est constitué principalement de la subvention additionnelle reliée à certaines décisions des tribunaux concernant l'interprétation ou l'application de l'entente sur les tarifs des avocats de la pratique privée.

**Commission des services juridiques****Notes complémentaires**

au 31 mars 2002

**6 - UTILISATION DE LA RÉSERVE GÉNÉRALE**

Au cours de l'exercice, la Commission a utilisé la somme de 1 040 202 \$ (1 994 251 \$ en 2001) provenant de la réserve générale aux fins suivantes :

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
	\$	\$
Plan directeur informatique		
Équipement et logiciels	565,327	577,334
Services professionnels	30,329	41,788
Autres charges	11,952	57,728
Révision des traitements quant aux exercices antérieurs		39,802
	<u>607,608</u>	<u>716,652</u>
Paiements de comptes - pratique privée	432,594	1,277,599
	<u>1,040,202</u>	<u>1,994,251</u>

Ces montants ont été comptabilisés comme charges de l'exercice.

**7 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE**

Les variations d'éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
	\$	\$
Opérations		
Débiteurs	2,377,368	4,977,169
Charges reportées au prochain exercice	(91,280)	(9,707)
Avances sur traitements différés	8,103	(22,725)
Créditeurs	(4,305,037)	(951,682)
Traitements différés	69,747	187,477
Produits perçus par anticipation	90,218	77,141
	<u>(1,850,881)</u>	<u>4,257,673</u>
Pratique privée		
Débiteurs	(2,511,406)	(432,594)
Créditeurs	(15,789)	(60,686)
Produits perçus par anticipation	128,070	56,698
	<u>(2,399,125)</u>	<u>(436,582)</u>

Les flux de trésorerie se rapportant aux intérêts des activités de fonctionnement se détaillent comme suit :

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
	\$	\$
Intérêts versés	-	324,648

## Commission des services juridiques

### Notes complémentaires

13

au 31 mars 2002

#### 8 - DÉBITEURS

	2002	2001
	\$	\$
Intérêts courus	1,463	8,079
Avance au fonds de responsabilité professionnelle	10,975	16,379
Avance au fonds incendie et vol	8,815	13,155
Octrois du gouvernement du Québec		
Pratique privée	2,944,000	432,594
Programme temporaire de départ volontaire	1,093,535	3,413,704
Autres	29,209	70,048
	<u>4,087,997</u>	<u>3,953,959</u>

#### 9 - CRÉDITEURS

	2002	2001
	\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus	1,014,970	1,156,322
Salaires et retenues à la source	1,543,643	2,861,678
Programme temporaire de départ volontaire	838,938	3,639,159
Droits de greffe		
Opérations	1,020,862	1,066,291
Pratique privée	843,341	859,130
	<u>5,261,754</u>	<u>9,582,580</u>

#### 10 - PRODUITS PERÇUS PAR ANTICIPATION

	2002	2001
	\$	\$
Volet contributif - permanence	655,141	563,115
Volet contributif - pratique privée	804,003	675,933
Autres		1,808
	<u>1,459,144</u>	<u>1,240,856</u>

## Commission des services juridiques

## Notes complémentaires

au 31 mars 2002

**11 - PLACEMENTS**

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
	\$	\$
Fonds de responsabilité professionnelle		
Certificats de dépôt auprès de la Banque Nationale du Canada, 1,90 %, échéant en avril 2002	<u>311,260</u>	<u>311,260</u>
Fonds incendie et vol		
Certificats de dépôt auprès de la Banque Nationale du Canada, 1,90 %, échéant en avril 2002	<u>250,000</u>	<u>250,000</u>

**12 - ENGAGEMENTS****Honoraires, débours et intérêts de la pratique privée (article 52)**

Au 31 mars 2002, les mandats émis aux professionnels de la pratique privée mais non encore payés totalisent environ 52 000 000 \$ et se répartissent comme suit :

	<u>Civils</u>	<u>Criminels</u>	<u>Notaires</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$	\$
Mandats émis au 25 septembre 1996 en vertu de l'ancienne Loi sur l'aide juridique				
1973-1997	<u>1,240,000</u>	<u>455,000</u>	<u>5,000</u>	<u>1,700,000</u>
	<u>Montants estimés des mandats</u>			
	<u>Civils</u>	<u>Criminels</u>	<u>Notaires</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$	\$
Mandats émis depuis le 26 septembre 1996 en vertu de la nouvelle Loi sur l'aide juridique				
Volet gratuit				
1996-1998	505,000	620,000		1,125,000
1998-1999	1,620,000	1,170,000		2,790,000
1999-2000	1,875,000	1,945,000	10,000	3,830,000
2000-2001	4,845,000	6,700,000	45,000	11,590,000
2001-2002	<u>15,165,000</u>	<u>13,870,000</u>	<u>30,000</u>	<u>29,065,000</u>
	<u>24,010,000</u>	<u>24,305,000</u>	<u>85,000</u>	<u>48,400,000</u>

## Commission des services juridiques

### Notes complémentaires

au 31 mars 2002

#### 12 - ENGAGEMENTS (suite)

	Montants estimés des mandats			Total \$
	Civils \$	Criminels \$	Notaires \$	
Volet contributif				
1996-1998	85,000	60,000		145,000
1998-1999	65,000	70,000		135,000
1999-2000	190,000	45,000		235,000
2000-2001	153,000	45,000		198,000
2001-2002	925,000	262,000		1,187,000
	<u>1,418,000</u>	<u>482,000</u>	<u>-</u>	<u>1,900,000</u>

Les contributions exigibles des bénéficiaires ne pouvant excéder le coût réel des dossiers, il n'est pas possible de préciser les produits qui en découleront. Ces produits seront comptabilisés au moment où le relevé d'honoraires sera acquitté.

Les montants estimés pour les mandats émis à la pratique privée ont été déterminés par la Commission des services juridiques.

#### Contrats de location

La Commission et les centres communautaires juridiques se sont engagés, en vertu de contrats de location, à verser une somme de 14 917 206 \$ pour des locaux et de l'équipement. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 4 596 122 \$ en 2003, 3 836 015 \$ en 2004, 3 281 889 \$ en 2005, 1 991 425 \$ en 2006 et 1 211 755 \$ en 2007.

#### 13 - ÉVENTUALITÉS

Certains centres communautaires juridiques font l'objet de poursuites pour des montants totalisant 286 889 \$. Concernant ces poursuites, s'il y avait pour la Commission obligation d'acquitter des réclamations dont il n'est pas possible présentement de préciser le montant, la perte qui en résulterait serait comptabilisée comme charge de l'exercice. Ce montant concerne des poursuites professionnelles pour lesquelles un fonds de responsabilité professionnelle est prévu aux états financiers.

## Commission des services juridiques

### Renseignements supplémentaires consolidés

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

**CHARGES**

	2002	2001
	\$	\$
<b>OPÉRATIONS</b>		
Administration		
Ameublement et équipement de bureau	1,015,360	1,122,766
Autres frais administratifs	252,680	278,838
Bibliothèque	407,092	481,107
Cotisations et formation professionnelles	579,544	647,544
Énergie	3,635	20,595
Entretien et réparations	284,032	320,739
Fournitures de bureau	607,720	649,275
Frais de déplacement	931,880	793,465
Frais postaux	341,138	325,821
Information	49,055	52,470
Charges locatives, taxes et permis	5,809,078	5,615,587
Réunion des administrateurs	91,527	79,558
Services professionnels	577,313	654,169
Télécommunications	742,850	770,349
	<u>11,692,904</u>	<u>11,812,283</u>
Traitements et charges sociales		
Avocats	36,411,035	31,793,694
Autres	19,148,494	18,482,843
	<u>55,559,529</u>	<u>50,276,537</u>
Débours judiciaires		
Volet gratuit		
Civils	3,345,689	3,573,804
Criminels	335,002	364,688
	<u>3,680,691</u>	<u>3,938,492</u>
Volet contributif		
Civils	79,071	87,531
Criminels	11,889	20,952
	<u>90,960</u>	<u>108,483</u>
	<u>3,771,651</u>	<u>4,046,975</u>
	<u>71,024,084</u>	<u>66,135,795</u>

## Commission des services juridiques

### Renseignements supplémentaires consolidés

17

de l'exercice terminé le 31 mars 2002

**CHARGES (suite)**

	2002	2001
	\$	\$
<b>PRATIQUE PRIVÉE (ARTICLE 52)</b>		
Volet gratuit		
Honoraires		
Civils	20,942,294	15,898,894
Criminels	17,694,312	12,690,490
Notaires	44,999	59,948
	<u>38,681,605</u>	<u>28,649,332</u>
Débours <sup>(a)</sup>		
Civils	5,247,224	5,374,708
Criminels	1,345,903	1,428,578
Notaires	36,690	47,900
	<u>6,629,817</u>	<u>6,851,186</u>
Autres frais	154,870	132,329
Intérêts	17,694	18,491
Intérêts sur l'emprunt		306,157
	<u>172,564</u>	<u>456,977</u>
	<u>45,483,986</u>	<u>35,957,495</u>
Volet contributif		
Honoraires		
Civils	1,058,051	703,615
Criminels	235,046	102,857
Notaires	4,004	1,778
	<u>1,297,101</u>	<u>808,250</u>
Débours <sup>(b)</sup>		
Civils	306,351	272,886
Criminels	83,304	33,060
Notaires	698	296
	<u>390,353</u>	<u>306,242</u>
	<u>1,687,454</u>	<u>1,114,492</u>
	<u>47,171,440</u>	<u>37,071,987</u>
	<u>118,195,524</u>	<u>103,207,782</u>

<sup>(a)</sup> Ce poste est constitué de débours judiciaires de 5 274 523 \$ et d'autres débours de 1 355 294 \$.

<sup>(b)</sup> Ce poste est constitué de débours judiciaires de 339 083 \$ et d'autres débours de 51 270 \$.

## 11. Les objectifs et les orientations

Pour l'année 2002-2003, la Commission des services juridiques établit les objectifs suivants :

- **Dans la poursuite des travaux entrepris sur le thème de la modernisation de l'administration publique :**

Objectifs : Continuer la recherche et la réflexion sur la mise en place d'un processus d'évaluation continue et sur la détermination d'outils de mesure et plus particulièrement quant à la réalisation d'un « Delphi » portant sur les services les plus fréquemment requis en aide juridique;

Revoir et compléter la politique d'ouverture des dossiers et adapter les codes nature en conséquence;

Procéder à une première révision de la déclaration de services aux citoyens adoptée le 28 novembre 2001;

Procéder à un inventaire des processus d'archivage de la Commission des services juridiques et les réviser, s'il y a lieu;

Parfaire la conception du rapport annuel de gestion.

- **Dans le cadre des travaux entrepris en conformité avec le plan stratégique 2002-2005,**

Thème : Amélioration des services aux citoyens

Objectifs : S'assurer que la déclaration de services aux citoyens soit adéquatement diffusée;

Procéder à une consultation de la clientèle, des avocats et des employés de l'aide juridique quant à l'accessibilité aux services;

Maintenir la procédure unifiée de gestion des plaintes et faire mention des résultats au prochain rapport annuel;

Analyser le projet pilote du service de garde téléphonique unifié après une année d'activité et mesurer son utilisation.

Thème : Gestion moderne des ressources et des activités

Objectifs : Uniformiser la plateforme de communication par le déploiement dans le réseau de la base SQL;

Implanter une nouvelle version du logiciel d'admissibilité dans le réseau;

Favoriser la transmission d'informations juridiques par l'utilisation du site Internet de la Commission des services juridiques.

- **Poursuivre l'analyse des effets de la réforme**

## 12. Annexes

### ANNEXE I

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES  
ET LES  
CENTRES RÉGIONAUX D'AIDE JURIDIQUE

DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

#### 1. Mission de l'organisation

La Commission des services juridiques veille à ce que l'aide juridique soit fournie aux personnes financièrement admissibles.

La Commission est composée de douze (12) membres nommés par le gouvernement et choisis en raison de leur contribution à l'étude et à la solution des problèmes juridiques des milieux défavorisés.

Onze (11) centres régionaux d'aide juridique fournissent les services d'aide juridique sur le territoire du Québec.

Les centres régionaux sont institués par la Commission des services juridiques et leur conseil d'administration sont formés de douze (12) membres nommés par cette dernière.

#### 2. Nos services

Les services d'aide juridique couverts par le régime sont rendus, aux personnes financièrement admissibles, gratuitement ou moyennant le versement d'une contribution. Cette contribution, déterminée par règlement, est toujours perçue par le centre d'aide juridique.

##### **Principaux champs d'activités :**

- Familial, matrimonial, protection de la jeunesse, jeunes contrevenants, droit criminel et carcéral, administratif, social, droit civil, immigration.

##### **Prestation des services d'aide juridique :**

- Représentation par avocat devant un tribunal en 1<sup>ère</sup> instance ou en appel, en demande ou en défense;
- Assistance d'un avocat dans certains cas expressément prévus par la Loi;

- Consultation juridique avec un avocat;
- Consultation téléphonique avec un avocat, accessible 24 heures par jour, 7 jours par semaine, lors d'une arrestation ou en cas de détention;
- Information juridique sur les droits et obligations des bénéficiaires;
- Implication communautaire des avocats;
- Certains services peuvent être rendus par un notaire.

##### **Modalités d'accès aux services :**

- Appel téléphonique pour prise de rendez-vous dans un délai utile.
- Accueil avec ou sans rendez-vous, généralement au bureau le plus près du lieu de la résidence du requérant.
- En cas d'urgence, accès à un avocat pour la prestation des actes conservatoires à la préservation des droits.

#### 3. Nos engagements

Accessibilité des services

##### **A) Bureaux**

Il existe plus de cent (100) bureaux d'aide juridique dans plus de quatre-vingt-dix-huit (98) villes du Québec où les services d'aide juridique sont dispensés selon les besoins de la population. Votre demande d'aide juridique est généralement complétée au bureau d'aide juridique le plus près de votre résidence.

Vous trouvez la liste des bureaux, des centres régionaux et leurs adresses, jointe à la présente en annexe.

L'organisation physique des bureaux d'aide juridique contribue à vous assurer le respect de la confidentialité de vos échanges avec le personnel. Les avocats ont à leur disposition des bureaux fermés.

##### **B) Heures de bureau**

Chaque bureau d'aide juridique affiche ses heures fixes d'ouverture.

##### **C) Accès téléphonique**

Nous vous répondons rapidement et de manière courtoise en identifiant notre organisation et en vous accueillant avec un mot de bienvenue.

Nous donnons suite avec diligence au message qui nous indique votre nom, votre numéro de téléphone et le nom de la personne à qui vous désirez parler.

#### **D) Délai et prise de rendez-vous**

1. Nous vérifions l'urgence des services requis et un rendez-vous est fixé en temps utile.
2. Nous vous indiquons les principaux documents pertinents à fournir pour établir votre admissibilité à l'aide juridique.

#### **E) Publicité des services**

Nous faisons connaître les services d'aide juridique au public en général et à la clientèle cible en particulier :

1. En publiant la liste des bureaux, leur adresse et numéro de téléphone;
2. En diffusant l'information décrivant les services, les règles d'admissibilité, les droits et obligations du requérant d'aide juridique;
3. En veillant à la mise en place et au maintien des affiches du Service de garde d'aide juridique dans les postes de police;
4. En faisant connaître les services d'aide juridique auprès des organismes et ministères et notamment les bureaux du Ministère de la Solidarité sociale;

#### **F) Accès par les détenus**

Une personne peut requérir et obtenir, de son lieu de détention, les services d'un avocat de l'aide juridique.

##### **Fourniture des services**

1. Généralement, vous êtes accueilli au jour et à l'heure fixés pour votre rendez-vous à l'aide juridique et vous rencontrez, s'il y a lieu, un avocat.
2. Dès le premier contact avec un employé de l'aide juridique, vous bénéficiez du secret professionnel et de la confidentialité dans toutes vos communications et démarches.

#### **Qualité des services**

##### Disponibilité et diligence

- L'avocat fait preuve, dans l'exercice de sa profession, d'une disponibilité et d'une diligence raisonnable.
- Un avocat d'un bureau d'aide juridique est présent à la Cour lorsque nécessaire et y rencontre son client, s'il y a lieu.
- Les membres du personnel agissent avec diligence raisonnable dans la réalisation du travail confié.
- Dans le cadre de leurs conditions de travail, les membres du personnel de soutien sont disponibles en tout temps, répondent aux clients et leur transmettent l'information pertinente.

##### **4. Un système de gestion efficace des plaintes**

- Les plaintes constituent pour le réseau d'aide juridique, une source d'informations qui lui permet d'améliorer la prestation de services aux citoyens.
- Les plaintes sont relatives à l'accessibilité, à la prestation et à la qualité des services; elles sont reçues et traitées confidentiellement.
- Nous vous suggérons de faire part de votre plainte au directeur ou au responsable du bureau d'aide juridique.
- Lorsque vous n'avez pas obtenu satisfaction, vous devez faire parvenir votre plainte par écrit au Directeur général du Centre régional concerné.
- Un formulaire est mis à votre disposition à cette fin dans les bureaux d'aide juridique.

##### **5. Votre collaboration est requise**

Pour recevoir un service de qualité, dans le délai indiqué, vous devez nous fournir les renseignements et documents demandés tant pour le traitement de votre demande d'aide juridique que pour le traitement de votre dossier.

##### **6. Amélioration des services**

La Commission des services juridiques et les centres régionaux d'aide juridique entendent améliorer de façon continue la qualité de leurs services. À cette fin, ils pourront vous consulter pour mieux connaître vos attentes et vos besoins; les résultats de cette consultation seront publiés dans le rapport de gestion déposé annuellement auprès du Ministère de la Justice.

### ANNEXE 2

#### CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DE LA COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

*Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30, a. 3.0.1 et 3.0.2); Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, Décret 824-98 du 17 juin 1998, (1998) 130 G. O. II 3474)*

#### CHAPITRE I

##### OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent code a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration publique, de favoriser la transparence au sein de la Commission des services juridiques et de responsabiliser ses administrateurs.
2. Le présent code s'applique aux administrateurs de la Commission. Sont administrateurs de la Commission :
  - a) Les douze membres nommés par le gouvernement après consultation, incluant le président et le vice-président.
  - b) Le sous-ministre de la Justice ou son délégué et le sous-ministre de l'Emploi et de la Solidarité ou son délégué.

Seuls le président et le vice-président sont des administrateurs rémunérés, à plein temps.

#### CHAPITRE II

##### PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

3. Les administrateurs de la Commission sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat, à la réalisation de la mission de l'État et, le cas échéant, à la bonne administration de ses biens.

Leur contribution doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.
4. L'administrateur de la Commission est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter

les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q. c. M-30) et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (Décret 824-98 du 17 juin 1998, (1998) 130 G.O. II 3474), ainsi que ceux établis dans le présent code.

En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

L'administrateur de la Commission qui, à la demande de la Commission, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

5. L'administrateur de la Commission est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur de la Commission représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information exige le respect de la confidentialité.

6. L'administrateur de la Commission doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.
7. Le président et le vice-président doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
8. L'administrateur de la Commission doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Il doit dénoncer à la Commission tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts,

ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'organisme ou l'entreprise, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

Sous réserve de l'article 5, l'administrateur de la Commission nommé ou désigné par un autre organisme ou entreprise doit aussi faire cette dénonciation à l'autorité qui l'a nommé ou désigné.

9. Le président et le vice-président ne peuvent, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit leur intérêt personnel et celui de la Commission dans laquelle ils sont nommés.

Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt leur échoit par succession ou donation pourvu qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence.

Tout autre administrateur de la Commission qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'organisme ou entreprise dans lequel il est nommé ou désigné doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président et le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un administrateur de la Commission de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de l'organisme ou de l'entreprise par lesquelles il serait aussi visé.

10. L'administrateur de la Commission ne doit pas confondre les biens de la Commission avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
11. L'administrateur de la Commission ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Cette obligation n'a

pas pour effet d'empêcher un administrateur de la Commission représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

12. Le président et le vice-président doivent exercer leurs fonctions de façon exclusive sauf si les autorités qui les ont nommés les nomment ou les désignent aussi à d'autres fonctions. Le Vice-président peut, toutefois, avec le consentement du président exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

Le président peut pareillement être autorisé par le secrétaire général du Conseil exécutif.

13. L'administrateur de la Commission ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

14. L'administrateur de la Commission ne peut, directement ou indirectement, accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
15. L'administrateur de la Commission doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.
16. L'administrateur de la Commission qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Commission.
17. L'administrateur de la Commission qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Commission ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Commission est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

Les administrateurs de la Commission ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues à cet alinéa, avec l'administrateur de la Commission qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

18. Le président doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Commission.

### CHAPITRE III

#### ACTIVITÉS POLITIQUES

19. Le président ou le vice-président qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.
20. Le président qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit se démettre de ses fonctions.
21. Le président ou le vice-président qui veut se porter candidat à l'Assemblée nationale, de député à la Chambre des communes du Canada ou à une autre charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps plein doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
22. Le président ou le vice-président qui veut se porter candidat à une charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
23. Le président ou le vice-président qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 21 ou à l'article 22 a le droit de

reprendre ses fonctions au plus tard le 30e jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le 30e jour qui suit la date à une autre personne est proclamée élue.

24. Le président ou le vice-président, qui est élu à une charge publique à temps plein et qui accepte son élection, doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'administrateur de la Commission.

Celui qui est élu à une charge publique dont l'exercice est à temps partiel doit, si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, se démettre de ses fonctions d'administrateur de la Commission.

### CHAPITRE IV

#### RÉMUNÉRATION

25. Le président et le vice-président n'ont droit, pour l'exercice de leurs fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci. Cette rémunération ne peut comprendre, même en partie, des avantages pécuniaires.

Les autres administrateurs n'ont droit à aucune rémunération; cependant, les dépenses encourues pour assister aux réunions leur sont remboursées.

26. Le président ou le vice-président révoqué pour une cause juste et suffisante ne peut recevoir d'allocation ni d'indemnité de départ.

27. Le président ou le vice-président qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité

que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

28. Le président ou le vice-président qui a reçu ou reçoit une allocation ou une indemnité de départ du secteur public et reçoit un traitement à titre d'administrateur de la Commission pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit à titre d'administrateur de la Commission est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

29. Le président ou le vice-président qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.
30. L'exercice à temps partiel d'activités didactiques par le président ou le vice-président de la Commission n'est pas visé par les articles 27 à 29.
31. La période couverte par l'allocation ou l'indemnité de départ visée aux articles 27 et 28 correspond à celle qui aurait été couverte par le même montant si la personne l'avait reçue à titre de traitement dans sa fonction, son emploi ou son poste antérieur.
32. Les articles 27, 28 et 29 s'appliquent aux retours dans le secteur public effectués après le 31 août 1998.

## CHAPITRE V

### PROCESSUS DISCIPLINAIRE

33. Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.
34. L'administrateur de la Commission à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération s'il y a lieu, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.
35. L'autorité compétente fait part à l'administrateur de la Commission des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.
36. Sur conclusion que l'administrateur de la Commission a contrevenu à la Loi sur le ministère du Conseil exécutif et son Règlement ou au présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.
- En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation de l'administrateur de la Commission, celle-ci ne peut être imposée que par le gouvernement; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération s'il y a lieu, l'administrateur de la Commission pour une période d'au plus trente jours.
37. La sanction qui peut être imposée à l'administrateur de la Commission est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.
38. Toute sanction imposée à un administrateur de la Commission, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

## ANNEXE 3

Réunions de la Commission des services juridiques entre  
le 1er avril 2001 et le 31 mars 2002

	19/04/01	22/05/01	21/06/01	26/09/01	19/10/01	28/11/01	30/01/02	27/03/02
Me Pierre Bélanger	X	X	X	X	X	X	X	X
Me Hélène Leduc	X	X	X	X	X	X	X	X
Madame Manon Caron	X	X			X			X
Me Paul-Eugène Gagnon	X		X		X		X	X
Monsieur Pierre Ippersiel	X	X		X	X	X	X	X
Me Mireille Larouche	X		X					
Madame Rollande Paré	X	X	X	X	X	X	X	X
Monsieur Claude Rompré	X	X	X			X		X
Monsieur Robert Tétrault	X	X	X	X	X	X	X	X
Me Lyne Thériault	X			X		X	X	X
Me Carole Thérien	X	X	X	X	X	X	X	X
Le sous-ministre de la Justice	D	D	D					D
Le sous-ministre de la Solidarité sociale						D	D	

X présent

D représenté par un délégué

## **ANNEXE 4**

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

**Les Services et le Comité de révision  
au 31 mars 2002**

### **Comité administratif**

M<sup>e</sup> Pierre Bélanger, président  
M<sup>e</sup> Hélène Leduc, vice-présidente  
Monsieur Claude Rompré  
Monsieur Robert Tétrault  
M<sup>e</sup> Carole Therrien

### **Secrétariat**

M<sup>e</sup> Raymonde Poirier

### **Trésorerie**

Madame Joanne Herron

### **Service de l'approbation des comptes**

M<sup>e</sup> Raymonde Poirier, directrice  
M<sup>e</sup> Odette Legendre

### **Comité de révision**

Membres :  
M<sup>e</sup> Pierre-Paul Boucher  
M<sup>e</sup> Claire Champoux  
M<sup>e</sup> Manon Croteau  
M<sup>e</sup> Josée Ferrari  
M<sup>e</sup> Josée Payette  
M<sup>e</sup> Érick Vanchestein, directeur

### **Service de recherche**

M<sup>e</sup> Yves B. Carrière, directeur  
M<sup>e</sup> Gilles Daoust  
M<sup>e</sup> Lucie Dufresne  
Madame Francine Godin  
M<sup>e</sup> Monique Jarry  
M<sup>e</sup> Diane Trudeau

### **Service des communications**

M<sup>e</sup> Érick Vanchestein, directeur

## **ANNEXE 5**

**Directeurs généraux en fonction et centres régionaux au 31 mars 2002**

### **Abitibi-Témiscamingue**

M<sup>e</sup> Pierre Fauteux  
566, 1<sup>re</sup> Avenue Ouest  
Amos (Québec) J9T 1V3

### **Bas St-Laurent - Gaspésie**

M<sup>e</sup> Jean-Roch Michaud  
320, rue St-Germain Est  
6e étage  
Rimouski (Québec) G5L 1C2

### **Côte-Nord**

M<sup>e</sup> François Wullaert  
690, boul. Laure  
Bureau 204  
Sept-Iles (Québec) G4R 4N8

### **Estrie**

M<sup>e</sup> Jacques Lemay  
225, rue King Ouest  
Bureau 234  
Sherbrooke (Québec) J1H 1P8

### **Laurentides-Lanaudière**

M<sup>e</sup> Véronik Durocher  
293, rue de Villemure  
Bureau 200  
St-Jérôme (Québec) J7Z 5J5

### **Mauricie - Bois-Francs**

M<sup>e</sup> Raymond Leduc  
1350, rue Royale  
Bureau 601  
Trois-Rivières (Québec) G9A 4J4

### **Montréal**

M<sup>e</sup> Claude Hargreaves  
425, De Maisonneuve Ouest  
Bureau 600  
Montréal (Québec) H3A 3K5

### **Outaouais**

M<sup>e</sup> Normand Auclair  
768, boul. St-Joseph  
Bureau 210  
Hull (Québec) J8Y 4B8

### **Québec**

M<sup>e</sup> Raymond Gagnon  
5350, boul. Henri-Bourassa  
Bureau 240  
Charlesbourg (Québec)  
G1H 6Y8

### **Rive-Sud**

M<sup>e</sup> Yvan Niquette  
101, boul. Roland-Therrien  
3e étage  
Longueuil (Québec) J4H 4B9

### **Saguenay/Lac St-Jean**

M<sup>e</sup> Jean-Pierre Périgny  
267, rue Racine Est  
Chicoutimi (Québec) G7H 5L4

## ANNEXE 6

### Bureaux et centres locaux ouverts au 31 mars 2002

#### ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

##### Bureaux avec avocats (es) en permanence

Amos  
Chibougamau  
Kuujuuaq  
La Sarre  
Rouyn-Noranda  
Val d'Or et Nord  
Ville-Marie

##### Bureaux avec avocats (es) à temps partiel

Baie d'Hudson  
Baie d'Ungava  
Baie James  
Matagami  
Mistassini, Nemaska et Waswanipi  
Senneterre  
Témiscaming

#### BAS ST-LAURENT – GASPÉSIE

##### Bureaux avec avocats (es) en permanence

Amqui  
Cabano  
Chandler  
Gaspé  
Iles-de-la-Madeleine  
Matane  
New Richmond  
Rimouski  
Rivière-du-Loup  
Ste-Anne-des-Monts

##### Bureaux avec avocats (es) à temps partiel

Gascons  
La Pocatière  
Matapédia  
Paspébiac  
Percé  
Saint-Pascal  
Trois-Pistoles

#### CÔTE-NORD

##### Bureaux avec avocats (es) en permanence

Baie-Comeau  
Forestville  
Sept-Iles

##### Bureaux avec avocats (es) à temps partiel

Escoumins  
Sacré-Cœur  
Baie-Trinité

#### ESTRIE

##### Bureaux avec avocats (es) en permanence

Asbestos  
Coaticook  
Lac Mégantic  
Magog  
Sherbrooke  
• Section civile  
• Section criminelle et jeunesse  
Thetford Mines

##### Bureaux avec avocats (es) à temps partiel

Disraéli  
Richmond  
Stanstead  
Windsor

#### LAURENTIDES-LANAUDIÈRE

##### Bureaux avec avocats (es) en permanence

Joliette  
Lachute  
Mont-Laurier  
Repentigny  
St-Jérôme  
Ste-Agathe  
St-Eustache  
Ste-Thérèse  
Terrebonne

**MAURICIE - BOIS-FRANCS**

**Bureaux avec avocats (es) en permanence**

Drummondville  
La Tuque  
Louiseville  
Shawinigan  
Trois-Rivières  
Victoriaville

**MONTRÉAL**

**Bureaux avec avocats (es) en permanence**

Laval  
Montréal  
• Bureau des affaires criminelles et pénales  
• Bureau de l'immigration  
• Bureau jeunesse  
• Centre-Sud  
• Côte-des-neiges  
• Crémazie  
• Maisonneuve-Mercier  
• Sud-Ouest  
\* Services Juridiques Communautaires de  
Pointe-St-Charles et Petite-Bourgogne Inc.  
Montréal-Nord

\* centre local

**OUTAOUAIS**

**Bureaux avec avocats (es) en permanence**

Aylmer  
Buckingham  
Gatineau  
Hull  
• Section civile  
• Section criminelle  
• Section famille-jeunesse  
\* Clinique Juridique Populaire de Hull Inc.  
Maniwaki

\* centre local

**Bureaux avec avocats (es) à temps partiel**

Campbell's Bay  
Saint-André Avellin

**QUÉBEC**

**Bureaux avec avocats (es) en permanence**

Charlesbourg  
La Malbaie  
Lévis  
Montmagny  
Québec  
• La Haute-Ville  
• Limoilou  
• St-Roch  
• Section criminelle  
• Section jeunesse  
Saint-Georges-de-Beauce  
Saint-Joseph-de-Beauce

**Bureaux avec avocats (es) à temps partiel**

Lac Etchemin

**RIVE-SUD**

**Bureaux avec avocats (es) en permanence**

Brossard  
Châteauguay  
Cowansville  
Granby  
Longueuil  
• Section civile  
• Section criminelle et jeunesse  
Saint-Hyacinthe  
Saint-Jean-sur-Richelieu  
Sorel  
Vaudreuil-Dorion  
Valleyfield

**SAGUENAY - LAC ST-JEAN**

**Bureaux avec avocats (es) en permanence**

Alma  
Chicoutimi  
Dolbeau-Mistassini  
Jonquière  
Roberval  
Ville de La Baie

TOTAL DE 87 BUREAUX À TEMPS PLEIN  
TOTAL DE 24 BUREAUX À TEMPS PARTIEL  
2 CENTRES LOCAUX  
GRAND TOTAL DE 113 UNITÉS

## ANNEXE 7

### LISTE DES ORGANISMES PARTENAIRES

#### CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

- L'Administration régionale Kativik
- L'Association des avocats de la défense de l'Abitibi-Témiscamingue
- L'Association des avocats et avocates de province
- L'Association des parents d'enfants handicapés VALPABEN
- L'Association de l'ge d'or de Noranda
- L'Association de défense des droits des personnes retraitées et pré-retraitées du Québec (Secteur R.-N.)
- L'Association des traumatisés crâniens de l'Abitibi-Témiscamingue
- La Commission de la protection des droits de la personne et des droits de la jeunesse
- Le Club coopératif de consommation d'Amos
- La Corporation Makivik
- La Maison des jeunes de Rouyn-Noranda
- La Maison d'hébergement pour femmes victimes de violence « Le Nid » de Val d'Or
- La Maison d'hébergement pour femmes en difficulté « L'Aquarelle » de Chibougamau
- La Table locale de concertation contre la violence faite aux femmes d'Amos
- La Table régionale de concertation sur la violence faite aux femmes
- La Table régionale des femmes au travail
- La Société Alzheimer, secteur de Val d'Or
- Le Centre de la petite enfance L'Anode Magique Inc.
- Le Centre des usagers et bénéficiaires du Centre hospitalier psychiatrique de Malartic
- Le Centre Ressources Jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue
- Le Chantier défi-emploi (table économie sociale) MRC de Rouyn-Noranda
- Le Conseil d'établissement de l'École Notre-Dame de Grâce
- Le Conseil du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue

#### CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DU BAS ST-LAURENT/GASPÉSIE

- AFÉAS de St-Honoré
- Ambulance St-Jean
- Association des avocats de province du Québec
- Association québécoise des avocats et avocates de la défense
- Barreau du Bas Saint-Laurent/Gaspésie
- Barreau du Québec
- Caisse populaire de St-Léon
- Cegep de Rimouski
- Centre de femmes de la Vallée de la Matapédia
- Centre des femmes La Sentinelle
- Centre des femmes Tremplin Travail
- Centre jeunesse des Îles-de-la-Madeleine
- CLSC de Cabano
- CLSC de Cap-aux-Meules
- Club de patinage artistique de Gaspé
- Club de vélo du Témiscouata
- Comité aviseur sur l'organisation des services justice – santé mentale
- Comité de discipline du Barreau du Québec
- Comité des espaces verts/Ville de Matane
- Comité en droit de la famille (CSJ)
- Comité en violence conjugale de Kamouraska
- Comité jeunesse (CSJ)
- Comité organisateur du Congrès régional du Barreau
- Comité provincial sur la modernisation de la Loi sur la protection de la jeunesse
- Comité sur la réforme du Code de procédure civile
- Comité sur la prévention du suicide de la MRC Pabos
- Comité sur les aînés (CSJ)
- Comité sur les délais de la Cour d'appel du Québec
- Corporation Jeunes et Adultes Denis-Riverin Inc.
- École polyvalente de Cabano
- École polyvalente de Matane
- Ficelle
- Fond d'aide de l'athlète de Matanis
- Fondation BBR
- Fondation de l'Hôtel-Dieu de Gaspé
- Garderie « La Tralée »
- Grands Frères/Grandes Sœurs de Gaspé
- Jeune Barreau du Bas Saint-Laurent/Gaspésie
- Jeux divers 2001
- Journal « L'Arc-en-Ciel »
- L'Accalmie
- La Gigone de Matane
- Le Prisme
- L'Orée de Pabos
- Maison de la famille de Matane

- Maison des jeunes de Cap-aux-Meules
- Maison des jeunes de Gaspé
- Maison des jeunes de Matane
- Membre du Conseil d'administration en violence conjugale du Kamouraska
- Participation à des émissions de la télévision communautaire
- Régie régionale de la santé et des services sociaux du Bas Saint-Laurent
- Résidence la Marguerite
- Sentier Rivière-du-Loup/Témiscouata
- Table de concertation contre la violence conjugale du Témiscouata
- Table de concertation en matière de violence faite aux femmes
- Table de concertation régionale sur la Loi sur les jeunes contrevenants
- Table de concertation sur la pauvreté

### **CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE LA CÔTE-NORD**

- Barreau de la Côte-Nord
- Barreau du Québec
- Centre de la petite enfance Ritourn'ailles de Sept-Iles
- Centre de santé des Nord-Côtiers
- Centre Femmes aux quatre vents
- Comité de droit administratif de la Commission des services juridiques
- Comité du droit de la jeunesse de la Commission des services juridiques
- Comité de la bibliothèque du Barreau de la Côte-Nord
- Kiosque d'information dans le cadre de l'exposition industrielle et commerciale de Sept-Iles
- Journal Haute Côte-Nord
- Journal Nord-Est Plus, Sept-Iles
- Justice alternative Côte-Nord Inc.
- Office des personnes handicapées
- Participation à des émissions de la télévision communautaire
- Pavillon Richelieu
- Personnes amies des malades émotionnels (PAME)
- Préparation & production de capsules d'information à la Radio de Radio-Canada
- Publication dans un journal local de Baie-Comeau (Objectif Plein Jour)

### **CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE L'ESTRIE**

- ACEF - Amiante-Beauce-Etchemin
- ACEF-Estrie
- Action plus (regroupement de bénéficiaires de soutien du revenu)
- AQAAD (Association québécoise des avocates et avocats de la défense)
- AQDR (Association québécoise de défense des droits des retraités et pré-retraités)
- Association des avocats de province
  - Comité de formation pour le congrès
  - Comité organisateur du congrès
- Association des diplômés en droit de l'Université de Sherbrooke (ADDUS)
- Barreau d'Arthabaska
  - Comité des bibliothèques
  - Association des avocats de Thetford-Mines
  - Comité de formation permanente
- Barreau de St-François
  - Comité de la chambre de la famille
  - Comité de formation permanente
  - Comité des conciliations des comptes d'aide juridique
  - Bâtonnier sortant
  - Comité de la chambre de la jeunesse
  - Comité de bibliothèque
  - Comité informatique
  - Comité des affaires criminelles et pénales
  - Journée portes ouvertes
  - Conseil du jeune Barreau
  - Comité sectoriel sur l'avenir des femmes dans la profession
  - Comité de déontologie
  - Récipiendaire du prix reconnaissance
- Barreau du Québec
  - Comité administratif
  - Comité des requêtes
  - Comité de formation permanente
  - Comité aviseur du Barreau sur la réforme de la Loi sur la protection de la jeunesse
  - Revue du Barreau (comité de lecture)
  - Comité des finances
  - Comité de la médaille et des mérites du Barreau
- Bouée (la) (Maison d'hébergement pour femmes et enfants en difficultés)
- Carrefour de la santé et des services sociaux de Coaticook
- Carrefour de santé du Granit (CH-CHLSD-CLSC)

- Cégep de Sherbrooke
  - Centre de référence des femmes de la région de l'Amiante
  - Centre d'aide aux victimes d'acte criminel de l'Estrie (CAVAC)
  - Centre de la petite enfance de l'Estrie (Comité d'éthique)
  - Centre de transition l'Élan inc. (Maison ressource en santé mentale alternative)
  - Centre d'action bénévole de Coaticook
  - Centre jeunesse de l'Estrie (Sherbrooke et Lac-Mégantic)
  - Centre Notre-Dame de l'Enfant
  - Centre regroupement jeunesse de Rock Forest inc.
  - Centre hospitalier de la Région de l'Amiante
    - Conseil d'administration
    - Comité d'éthique
  - Centre d'intégration au marché de l'emploi de l'Estrie (CIME)
  - CLSC d'Asbestos
  - CLSC de Disraëli
  - CLSC Frontenac
  - CLSC Richmond
  - CLSC Windsor
  - CLSC Alfred Desrochers de Magog
  - CLSC du Val St-François
  - CLSC Maria Thibault
  - Coalition sherbrookoise pour le travail de rue
  - COFI
  - Collège François de la Place
  - Comité sur la violence faite aux femmes
  - Commission des services juridiques
    - Comité sur la modernisation des processus judiciaires en matière d'administration de la justice à l'égard des jeunes
  - Comité des travailleurs accidentés de l'Estrie
  - Comité pour la mise en candidature de la MRC de l'Amiante - Jeux du Québec - Été 2003
  - Conseil d'établissement du Centre de formation Le Granit
  - Conseil canadien des aveugles (section Magog)
  - Corporation de développement communautaire
  - École secondaire Le Triolet
  - Éduca-loi
  - L'Ensoleillée (ressource communautaire en santé mentale)
  - Faculté de droit
  - Fondation Héritage Maple Grove
  - Fondation Robert-Sauvé
  - Gitée inc. (la) (maison d'hébergement)
  - Groupe d'entraide pour les personnes séparées ou divorcées de Thetford-Mines
  - Journal La Débrouille
  - Jouvence (base de plein-air)
  - Maison de la famille du Granit
  - Maison des jeunes d'East Broughton
  - Méridienne (la) de Weedon
  - Mesures alternatives Jeunesse Frontenac
  - Ministère de la justice
    - Comité sur la réforme de la Loi sur la protection de la jeunesse
  - Moisson-Estrie
  - Parolière (la) de Sherbrooke
  - Polyvalente de Disraëli
  - Polyvalente l'Escale
  - Pro-Def Estrie
  - RAME
  - Régie régionale de la santé
  - Regroupement des usagers du transport adapté du Sherbrooke-métropolitain (RUTASM)
  - Séminaire Salésien
  - Service budgétaire populaire de la MRC de l'Or Blanc
  - Société canadienne du cancer
  - Société d'aide au développement de la collectivité de l'Amiante
  - Table d'action contre l'appauvrissement en Estrie (TACAE)
  - Table de concertation interorganisme de la MRC Memphrémagog auprès des aînés victimes d'abus, de négligence ou de violence
  - Table de concertation Justice - Santé mentale
  - Tourisme Amiante
  - Transport des Alentours (transport adapté)
  - Unité Domrémy inc
  - Université de Sherbrooke
- Enfin, il nous faut souligner que M<sup>e</sup> Paul Faribault a publié deux volumes sur « Les recours de contrôle judiciaire » et que M<sup>e</sup> Michel Tétrault a publié « Droit de la famille: aspects juridiques et déontologiques ».*
- Certaines des employées de soutien du Centre communautaire juridique de l'Estrie sont également impliquées dans leur communauté. Plus particulièrement, elles oeuvrent sur les conseils d'administration ou comités de façon active au sein des organismes suivants :*
- Bouée (la) de Lac-Mégantic (maison d'hébergement)
  - Centre de la petite enfance « Le Champignon »
  - Centre funéraire du Granit
  - Coalition pour le travail de rue
  - Fédération des coops funéraires du Québec

### **CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE LAURENTIDES-LANAUDIÈRE**

- ACCROC
- ACEF Basses-Laurentides
- AQDR de Sainte-Émilie de l'Énergie
- CALACS-l'Élan
- CALACS-Les Chrysalide
- Centre hospitalier de Saint-Jérôme
- Centre hospitalier régional de Lanaudière (aile psychiatrique)
- Centre Lanaudière d'Emploi pour Femmes
- Centre Le Parcours
- Centres Travail-Québec
- CLSC d'Autray
- CLSC de Joliette
- CLSC Matawinie
- CLSC Montcalm
- Conseil d'établissement de l'École Notre-Dame de St-Jérôme
- Coopérative de Lanaudière
- Coordination avec la Cour du Québec du district judiciaire de Joliette
- École primaire de Sainte-Julienne
- École secondaire Frenette
- Groupe d'aménagement de logements
- Groupe d'information et de défense des droits sociaux de Montcalm
- Journées « portes ouvertes » au Palais de justice de St-Jérôme
- Kiosque d'information juridique au Salon des ressources communautaires de Terrebonne
- Maison L'Espérance
- Maison des jeunes de Lavaltrie
- Maison Pause-Parents
- Palais de justice de Joliette (personnes atteintes de problèmes de santé mentale)
- Rayon de femme
- Regroupement des assistés sociaux du Joliette métropolitain

### **CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE LA MAURICIE-BOIS-FRANCS**

#### **La famille**

- Centre d'action bénévole Shawinigan
- Centre des femmes de Shawinigan
- La Séjournelle
- Maison de la famille Drummond Inc.
- Maison de la famille du centre de la Mauricie
- Maison des femmes Bois-Francis Inc.

- Point tournant
- Rose des vents

#### **La jeunesse**

- Action-Défi Jeunesse
- Boutique de droit
- Carrefour jeunesse Mauricie-Bois-Francis
- Centre ASPERIMOWIN
- Centre jeunesse Mauricie et du Centre du Québec
- Pacte Bois-Francis
- Pivo-Jeunesse
- Solidarité-Jeunesse Plessiville
- Travailleurs de rue de La Tuque Inc.

#### **Les personnes défavorisées**

- A.C.E.F.
- C.L.S.C
- Carrefour d'entraide Drummond Inc.
- Centre Rita St-Pierre
- Comité de défense des droits sociaux
- L'Entre-Temps
- Maison Mauricie Centre du Québec
- Résidence Arthabaska

#### **Alcool et toxicomanie**

- Action toxicomanie Bois-Francis
- Centre Adrienne-Roy
- Centre l'Étape de Louiseville
- Pavillon de l'Assuétude de Shawinigan

#### **Autres activités bénévoles et civiques**

- Association des avocats et avocates de la défense
- Avocat d'État des Chevaliers de Colomb
- Barreau d'Arthabaska
- Barreau de la Mauricie
- Caisse populaire de St-Léonard
- Chronique familiale sur un site Internet
- Conférencier-animateur lors du Congrès des avocats de province
- Formation pour les bénévoles de l'accompagnement à la Cour
- Membre du comité de vérification et de déontologie de la Fédération des Caisses Populaires du Centre du Québec
- Mondial des cultures
- Procès simulé à la Cour avec les élèves de secondaire V
- Séminaire Sainte-Marie

**CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE  
DE MONTRÉAL**

- Action Autonomie
- Action bénévole de la Vallée du Richelieu
- Amnistie Internationale (section francophone)
- AQAADI (Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration)
- Association des avocats de la défense
- Association des avocats et avocates en droit de la famille du Québec
- Association du Barreau Canadien
- Association internationale des avocats et avocates de la défense
- Barreau Canadien
- Bureau de la communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal
- C.I.S.R. (Commission de l'immigration et du statut de réfugié)
- Carrefour d'intégration du Nord
- Carrefour des citoyens de l'avenir
- Cellule de la CISS et Hôtel du YMCA
- Centraide du Grand Montréal
- Centre de bénévolat de Laval
- Centre d'hébergement des victimes de violence conjugale (division Est de Montréal)
- Centre de détention de Rivière des Prairies
- Centre de prévention en immigration (CPI)
- Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)
- Centre social d'aide aux immigrants
- Centre Yves Thériault
- CISR (Commission de l'immigration et du statut de réfugié)
- Citoyenneté et Immigration Canada (CIC)
- CLSC Côte des Neiges
- CLSC Mercier Est/Anjou
- CLSC Montréal-Nord
- CLSC Plateau Mt-Royal
- CLSC St-Henri
- Comité « Parrainage » de la Commission des services juridiques
- Comité consultatif sur la qualité des services
- Comité de déontologie du Barreau du Québec
- Comité de discipline du Barreau du Québec
- Comité de liaison avec la Cour supérieure du Barreau de Laval
- Comité de liaison avec la Cour supérieure du Barreau de Montréal
- Comité de liaison avec la Cour supérieure en matière familiale du Barreau de Montréal
- Comité de liaison avec le public du Barreau de Montréal
- Comité de liaison avec les services judiciaires du Barreau de Montréal
- Comité de liaison de la Cour Municipale et du Barreau de Montréal
- Comité de liaison du Barreau avec la Chambre de la Jeunesse
- Comité de liaison- Administration de la justice criminelle - Barreau de Mtl.
- Comité de service de référence du Barreau de Montréal
- Comité d'administration de la justice civile du Barreau de Montréal
- Comité des débats oratoires du Barreau de Montréal
- Comité des usagers des Centres jeunesse de Montréal
- Comité du Barreau de Montréal sur les tribunaux administratifs
- Comité en droit de la famille du Barreau de Laval
- Comité en droit pénal du Barreau de Laval
- Comité inter-ministériel concernant l'implantation du projet de Loi C-7
- Comité du Barreau sur la Régie du logement
- Comité organisateur des journées d'études de la Commission des services juridiques
- Comité du programme de la Formation professionnelle du Barreau du Québec
- Comité provincial sur la modernisation du droit de la jeunesse
- Comité sur le droit de la famille du Barreau du Québec
- Comité sur l'éthique et l'image de l'avocat du Barreau de Montréal
- Commission des droits de la personne et de la jeunesse
- Commission scolaire de Montréal (conférences dans diverses écoles)
- Conseil d'administration de Carrefour Nouveau-Monde
- Conseil d'administration de la Fondation Charles Coderre
- Conseil d'administration de la Ligue des droits et libertés du Québec
- Conseil d'administration de la Maison des Jeunes " Par la grande porte " de Ville Saint-Michel
- Conseil d'administration de la Maison L'Escale
- Conseil d'administration de la Société de criminologie
- Conseil d'administration de la Société Elizabeth Fry

- Conseil d'administration du Barreau de Laval
- Conseil d'administration du CLSC Côte des Neiges
- Conseil d'administration du regroupement des familles monoparentales
- Conseil d'administration de l'Association des avocats de la défense de Montréal
- Conseils d'administration de maisons de jeunes
- Conseils d'établissement de Centres jeunesse
- Conseil général du Barreau du Québec
- Conseil des médias communautaires de Laval
- Cours de technique de plaidoirie à l'Université de Sherbrooke organisée par le Barreau du Québec
- Ecole Victor Therrien
- Fondation Docteur Philippe Pinel
- Formation permanente du Barreau du Québec
- Formation professionnelle du Barreau du Québec
- Groupe de travail sur l'offre de services aux personnes ayant revendiqué le statut de réfugié (Immigration Québec)
- Groupe P.O.P.I.R. (groupe communautaire logement)
- HCR (Haut commissariat des Nations Unies)
- Hôpital Maisonneuve-Rosemont
- Hôpital Douglas
- Hôpital Louis H. Lafontaine
- Institut Philippe Pinel
- Journée portes ouvertes au Palais de justice de Montréal
- Legal Aid Society of Alberta
- Maison du Père
- MRCI (Ministère des relations avec les citoyens et de l'Immigration au Québec)
- Organisme l'Alhambra
- Organismes de défense des droits pour les accidentés du travail et des accidentés de la route
- Participation régulière à la vie académique des facultés de droit des différentes Universités et de l'École de formation professionnelle du Barreau du Québec
- Revue l'Agora
- ROCHAD (Regroupe des organismes canado-haitiens pour le développement)
- SARIMM (Service d'aide aux réfugiés et immigrants du Montréal métropolitain)
- Semaine de la Citoyenneté québécoise
- Semaine du Barreau de Montréal
- Service d'aide professionnelle aux victimes de violence conjugale et familiale
- Service de médiation à la famille des Centres jeunesse de Montréal

- Société de criminologie du Québec
- STOP (groupe oeuvrant en matière d'environnement)
- STELLA (groupe d'intervention auprès des femmes ayant des démêlés judiciaires relatifs à l'article 213 du c.cr.)
- Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (regroupant plus de 50 organismes)
- « Y » des Femmes

### **CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE L'OUTAOUAIS**

- Adojeune, organisme voué à la prévention de la toxicomanie chez les jeunes
- Association "adoption nationale"
- Association canadienne de la Justice pénale
- Association des avocats (es) en droit de la défense
- Association des avocats (es) en droit de la famille
- Barreau de Hull
- Barreau du Québec
- Centre d'aide 24/7
- Centre d'intervention et de prévention en toxicomanie
- Centre l'Apogée
- CLSC des Forestiers
- CLSC de Hull
- Comité provincial en droit administratif
- Comité provincial en droit de la jeunesse
- Comité régional sur l'engagement paternel
- Comité sur l'aide juridique du Barreau canadien
- Conseil d'administration du Carrefour Jeunesse Emploi de Buckingham/St-André-Avellin
- Conseil d'administration du Centre Jellinek (pour polytoxicomanes)
- Droit Accès-Outaouais
- Membre du conseil d'administration du Carrefour Jeunesse Emploi de Papineau
- Table régionale de concertation en santé mentale
- Table régionale d'échanges avec le Ministère de la Solidarité sociale

### **Centre local**

- Acef de l'Outaouais
- Aigles de l'Outaouais (Les)
- Animation 55 +
- Association des bénévoles de la Vallée-de-la-Lièvre
- Association pour la défense des droits sociaux
- BRAS

- Caisse Desjardins de l'île de Hull
- Centre d'action bénévole de Gatineau
- Centre d'action bénévole de Hull
- Centre d'aide 24/7
- CALAS
- CAVAC
- Centre d'éducation aux adultes
  - Centre Champlain
- Centre d'éducation aux adultes
  - Centre d'Aylmer
- Centre d'éducation aux adultes
  - Nouvel Horizon
- Centre d'éducation aux adultes Vision Avenir
- CHSLD de Hull
- Centre Jellinek
- CLSC de Hull
- CLSC du Pontiac
- CLSC des Forestiers
- Comité de transition – Ville de Gatineau –  
Comité sur le logement social
- Droit-accès
- Enfants de l'espoir (Les)
- Fondation Jellinek
- Fondation Lani
- Gîte Ami
- Groupe d'entraide de Hull
- Habitations partagées (Les)
- Maison des jeunes Au Pic
- Manne de l'île
- Mon Chez-Nous
- Œuvres Isidore-Ostiguy (Les)
- Office municipal Gatineau-Hull
- Pavillon du Parc
- RAPHO
- RESO
- Saint-Vincent-de-Paul de Hull et de Gatineau
- Société Alzheimer de l'Outaouais
- Soupe populaire de Hull
- SRIVO (service régional en interprétation visuelle de l'Outaouais)
- Table d'échange sur la qualité des services (Sécurité du revenu)
- Université d'Ottawa
- Atelier au Café Jeunesse Expéranto
- Atelier de sensibilisation sur les drogues et les stupéfiants rencontre jeunes/parents dans un programme de conscientisation au sujet des drogues
- Caisse populaire Desjardins de St-Joseph-de-Beauce
- Carrefour jeunesse emploi
- Cégep la Pocatière
- Centre de crise de Québec
- Centre de réadaptation « Le Gouvernail »
- Centre multiethnique de Québec
- Chronique juridique à CKRL 89,1 FM
- Club de recherche d'emploi Beauce-Etchemin Inc.
- Club Lions Clermont – La Malbaie
- Club Richelieu – St-Joseph-de-Beauce
- Comité administratif du Barreau de Québec
- Comité aviseur sur la modernisation de la Loi sur la protection de la jeunesse
- Comité bioéthique de l'hôpital Saint-Joseph de la Malbaie: président
- Comité d'arbitrage de comptes du Barreau du Québec
- Comité de discipline du Barreau du Québec
- Comité des avocats de l'administration et de l'entreprise
- Comité des requêtes du Barreau de Québec: présidente
- Comité des résidents du centre hospitalier Saint-Jean-Eudes
- Comité des services à la population concernant les communautés culturelles
- Comité des services aux membres
- Comité d'intervention et de consultation concernant la violence faite aux personnes âgées du CLSC Hautes-marées
- Comité du Barreau de Québec concernant la Cour d'appel, son fonctionnement, ses règles de procédure et la représentation par avocat
- Comité Jeunesse
- Comité régional d'experts concernant la violence faite aux personnes âgées. Ce comité est composé de représentants du curateur public, CLSC Hautes-marées, protecteur du citoyen et différents centres hospitaliers
- Comité sénatorial sur les affaires juridiques : Comparution concernant le projet de Loi C-7
- Comité sur la Cour d'appel chargé de rédiger un cours de formation concernant l'appel
- Comité sur la Cour du Québec: présidente
- Comité sur la Cour supérieure

#### **CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE QUÉBEC**

- Action communautaire jeunesse :  
Conseil d'administration
- Action Jeunesse Côte-sud
- Aide aux jeunes contrevenants de Beauce Inc.

## Commission des services juridiques

- Comité sur la révision du code de procédures civiles
- Comité sur le droit de la famille de la Commission des services juridiques
- Comité sur le règlement non-judiciaire des conflits
- Comité sur les activités juridiques du Barreau de Québec
- Comité sur l'exercice illégal du Barreau de Québec
- Comité tripartite en matière familiale (comité formé de quatre (4) juges de la Cour supérieure de Québec, représentants du Barreau de Québec et des services d'expertise psychosociale)
- Comité tripartite en matière familiale
- Commission parlementaire sur la Loi des jeunes contrevenants: Mémoire de la Commission des services juridiques
- Conférence au Jeune Barreau de Québec: les délinquants dangereux et à contrôler
- Conférences à des groupes de femmes sur les droits et le processus judiciaire dans le cadre de mesures de rechange à la Malbaie et à Baie-Saint-Paul
- Conseil d'administration de « Recyclage Vanier » : Insertion à l'emploi
- Conseil d'administration de la Maison de la famille de Charlesbourg
- Conseil d'administration de la Société de logements à loyers modiques de la Gorgendière Inc.
- Conseil d'administration de l'Association des familialistes de Québec
- Conseil d'administration du Centre de réadaptation en déficience intellectuelle
- Conseil d'administration du Centre international des femmes de Québec
- Conseil d'administration du S.H.I.C. (service d'aide aux hommes impulsifs et colériques de Charlevoix)
- Conseil d'administration Parent Unique de Limoilou
- Conseil d'établissement de l'école Saint Nicolas
- Conseiller du Jeune Barreau de Québec
- École secondaire « Cardinal-Roy »
- École secondaire « Compagnons de Cartier »
- École secondaire « Jean-de-Brébeuf » : Lois sur les jeunes contrevenants, de la protection de la jeunesse et sur l'aide juridique
- École secondaire « Joseph-François Perreault »
- École secondaire de l'Islet
- Entraide au masculin. Cet organisme vient en aide aux hommes ayant un comportement violent
- Équipe de travail pour la modernisation des processus judiciaires en matière d'administration de la justice à l'égard des jeunes
- Fondation de la Polyvalente Veilleux de St-Joseph-de-Beauce
- Formation auprès des intervenants sociaux et travailleurs de rue
- Groupe d'intervention sur la prévention du suicide chez les jeunes
- Hockey mineur : Entraîneur Novice A
- Membre de la table régionale de concertation en matière criminelle et pénale: secrétaire
- Membre du comité du Barreau de Québec sur les services à la population
- Membre du comité interministériel sur les services médico-légaux en santé mentale
- Membre du comité sur la modification des règles de pratique à la Cour du Québec, chambre criminelle
- Membre du conseil d'établissement de l'École secondaire Jésus-Marie de Beauceville
- Nombreuses réunions concernant l'organisation du travail pour le Sommet des Amériques
- Office municipale d'habitation de St-Joseph-de-Beauce
- Palais de Québec: Procès simulé
- Palais de Saint-Joseph de Beauce
- Participation aux activités du comité du Barreau de Québec sur le fonctionnement de la bibliothèque
- Participation à la création d'une vidéocassette de formation des centres jeunesse de Québec
- Polyvalente « Le Sommet » : Comité pour la prévention de la toxicomanie
- Polyvalente de Charlesbourg
- Polyvalente Louis-Jacques Casault
- Présence au Sommet des Amériques (3 jours)
- Professeur et adjoint au responsable du secteur criminel à l'École de formation professionnelle du Barreau du Québec
- Projet « Barreau Québec/Barreau Versailles »
- Réunion au Ministère de la justice sur le renvoi en Cour d'appel
- Rendez-vous de la justice : procès simulé
- Service d'information juridique à la Cour des petites créances
- Services aux justiciables: rencontre avec représentant du Barreau et avocats et avocates de Montmagny
- Société canadienne du cancer : Levée de fonds
- Synthèse projet Chili
- Table de concertation Chaudière-Appalaches du Ministère de la santé et des services sociaux et du Ministère de la sécurité publique sur les services aux contrevenants adultes

- Table de concertation du Barreau de Québec en matière criminelle et pénale
- Table de concertation et de prévention en violence familiale du CLSC de la Jacques-Cartier
- Table de concertation et de prévention, abus, négligence aux personnes âgées du CLSC de la Jacques-Cartier
- Table de concertation socio-judiciaire (représentants de la magistrature, des avocats de l'aide juridique, des procureurs de la couronne et des centres jeunesse)
- Table de concertation sur la violence conjugale

### **CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE LA RIVE-SUD**

- Association de la sclérose en plaque de Sorel-Tracy
- Association des aidants naturels
- Association des amis et parents des gens ayant des problèmes psychologiques sévères et persistants en santé mentale
- Association des avocats et avocates du district de St-Hyacinthe
- Association des avocats et avocates en droit de la Famille
- Association des CHSLD et CLSC de la Montérégie
- Association des retraités et pré-retraités du Bas-Richelieu
- Association québécoise de l'Encéphalomyélite Myalgique
- Association québécoise de la déficience intellectuelle
- Association québécoise des avocats et avocates de la défense
- Barreau canadien
- Boussole Inc.
- Carrefour Naissance Famille
- Centre Butters-Savoy
- Centre Horizon
- Centre des femmes « La Moisson »
- Centre « Sur l'Autre Rive »
- CHSLD Horace-Boivin
- CLSC-CHSLD des Maskoutains
- CLSC du Havre
- CLD de la Haute-Yamaska
- Comité d'accès à la profession (Barreau du Québec)
- Comité d'Urbanisme de la M.R.C. Rouville
- Comité des anciens bâtonniers (Barreau de Longueuil)
- Comité des équivalences (Barreau du Québec)
- Comité des sténographes (Barreau de Richelieu)
- Comité du droit de la jeunesse (Barreau de Longueuil)
- Comité informatique (C.C.J. R.S.)
- Comité Jeunesse (C.S.J.)
- Comité magistrature – Barreau du district judiciaire de Beauharnois
- Comité pour l'agrandissement du Palais de justice de Valleyfield
- Comité provincial sur l'exercice en matière familiale (Barreau du Québec)
- Comité sur l'exploitation des personnes âgées (C.S.J.)
- Comité sur la Justice criminelle (Barreau de Longueuil)
- Comité sur la réforme du Code de procédure civile (C.S.J.)
- Comité sur la restructuration des districts judiciaires de Sorel et de St-Hyacinthe
- Comité sur le droit administratif (C.S.J.)
- Comité sur le droit criminel (C.S.J.)
- Comité sur le droit de la famille (C.S.J.)
- Comité sur le droit matrimonial (Barreau de Longueuil)
- École Lafontaine
- École secontaire Fernand-Lefebvre de Sorel
- Fondation d'aide à la jeunesse de la Montérégie
- Fondation pour la protection du Mont-Yamaska
- Groupe Inform'Elle
- Jeune Barreau de Bedford
- Maison du Passeur de Sorel
- Mouvement Action-chômage de Saint-Hyacinthe
- Pacte de Rue Inc.
- Rendez-vous de la Justice
- Ressources Alternatives Rive-Sud
- Table de concertation des comparutions le samedi et les jours fériés au Palais de justice de Longueuil
- Table de concertation en droit criminel du district judiciaire de Longueuil
- Table de concertation intersectorielle de la Chambre de la Jeunesse à Longueuil
- Table de concertation jeunesse maskoutaine
- Table de concertation socio-juridique du district judiciaire de Beauharnois
- Vaisseau d'Or

### **CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DU SAGUENAY-LAC SAINT-JEAN**

- A.Q.D.R. St-Félicien
- Agence Grand frère, Grande sœur du Domaine du Roy Inc.
- Association canadienne pour la santé mentale – division du Québec
- Association canadienne pour la santé mentale, section Saguenay
- Association de la Sclérose en plaques du Saguenay/Lac St-Jean
- Association des femmes de carrière du Comté Roberval
- Association des Jeunes Barreaux du Québec
- Association des parents d'ados de Jonquière
- Association du diabète du Saguenay
- Association Femmes de carrière du Saguenay
- Association québécoise des avocats et avocates de la défense
- Barreau du Saguenay-Lac St-Jean
- Bibliothèque du Palais de Justice de Roberval
- Caisse populaire de Jonquière
- CAVACS entre Elles
- Centraide
- Centre féminin du Saguenay
- Club optimiste de Jonquière
- CLSC de Roberval
- Comité aviseur sur les conditions de vie des femmes de la Régie régionale du Saguenay/Lac St-Jean
- Comité d'orientation sur l'avenir du Centre de détention de Roberval
- Comité de bioéthique de l'Hôtel-Dieu de Roberval
- Comité de femmes dans la profession
- Comité de la bibliothèque du Barreau du Saguenay-Lac St-Jean
- Comité de la Cour du Québec
- Comité de la formation permanente du Barreau du Saguenay-Lac St-Jean
- Comité des « Sages »
- Comité famille (CSJ)
- Comité jeunesse (CSJ)
- Comité jeunes femmes de carrière
- Comité sur la réglementation des drogues au sein de l'Association du hockey mineur de Chicoutimi
- Comité sur le rôle de l'avocat dans l'exercice de la profession
- Contact Jeunesse Lac Saint-Jean Inc.
- École Durocher
- Escale du Lac Inc.
- Fondation des maladies du cœur
- Fonds d'Aide en Toxicomanie
- Formation pour les intervenants en milieu judiciaire
- eune Barreau Saguenay/Lac St-Jean
- L'Arrimage
- La Passerelle
- Le Havre du Lac Saint-Jean
- Le Maillon
- Liberté à Vélos
- Maison d'accueil pour sans-abri de Chicoutimi Inc.
- Maison des Familles de Chicoutimi
- Maison d'hébergement SOS-Jeunesse
- Maison Halte secours
- Parents uniques d'Alma
- Polyvalente de La Baie
- Régie de la santé et des services sociaux du Saguenay-Lac St-Jean
- Service Budgétaire Populaire
- Service Relance Inc.
- Table de concertation des jeunes avocats et avocates du Québec
- Table de concertation en matière de violence conjugale (Domaine du Roy)
- Table de concertation en matière de violence faite aux femmes et aux adolescents
- Table de concertation en violence familiale et agressions à caractère sexuel
- Table de concertation Jeunesse
- Table de concertation Jeunesse MRC Domaine du Roy
- Table de concertation régionale des services pour la clientèle représentant la double problématique de justice et santé mentale
- Table de concertation sur la violence conjugale de la MRC de Maria-Chapdelaine
- Tandem
- Université du Québec à Chicoutimi

2, Complexe Desjardins, Tour de l'Est, Bureau 1404, Montréal (Québec) H5B 1B3 (514) 873-3562